



eau
seine
NORMANDIE

RAPPORT
ANNUEL
2014



ENSEMBLE
DONNONS
VIE à L'eau

Agence de l'eau

SOMMAIRE

1

**L'AGENCE
DE L'EAU**
ET SON BASSIN
HYDROGRAPHIQUE
P.7

2

**DÉVELOPPER
UNE STRATÉGIE**
AVEC UNE VISION
D'ENSEMBLE POUR
L'EAU
P.23



3

RELEVER LES DÉFIS MAJEURS DU BASSIN

EN COHÉRENCE
AVEC LA POLITIQUE
EUROPÉENNE
ET NATIONALE
P.39

4

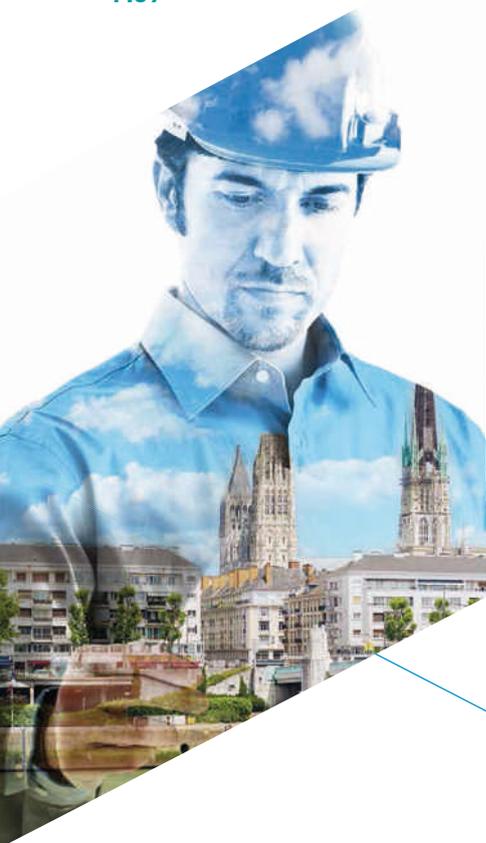
FINANCER CES DÉFIS

DANS LE CADRE
D'UNE GESTION
PERFORMANTE
ET ÉQUILBRÉE
P.53

5

ADAPTER LE MANAGEMENT

AUX ENJEUX
P.67



LES GRANDES DATES DE L'EAU

ONU, Union européenne, France, objectifs, chartes, lois... le secteur de l'eau a beaucoup évolué suivant des objectifs clairement énoncés : promouvoir le développement durable, favoriser l'accès à l'eau, protéger et mettre en valeur l'environnement, atteindre le bon état écologique, se doter de cadres de gestion à plusieurs échelles, et se donner les moyens d'atteindre ces objectifs.

1992

L'ONU DÉFINIT LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Lors du Sommet de la Terre à Rio de Janeiro, l'ONU définit le développement durable comme « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs ».

2000

LES OBJECTIFS DU MILLÉNAIRE POUR LE DÉVELOPPEMENT

Adoptés par l'assemblée des Nations unies, les objectifs du Millénaire prévoient :

- « d'intégrer les principes du développement durable dans les politiques nationales, et d'inverser la tendance à la déperdition des ressources environnementales ;
- de réduire de moitié, d'ici à 2015, la part de la population mondiale qui n'a pas accès de façon durable à un approvisionnement en eau de boisson salubre et à des services d'assainissement de base ».

LA DIRECTIVE-CADRE EUROPÉENNE SUR L'EAU (DCE)

Elle définit un cadre pour la gestion et la protection des eaux par grand bassin hydrographique, au plan européen. Elle donne la priorité à la protection de l'environnement en demandant de veiller à la non-dégradation de la qualité des eaux et d'atteindre, d'ici à 2015, un bon état général des eaux souterraines, des eaux de surface et des eaux côtières.

2004

LA CHARTE CONSTITUTIONNELLE DE L'ENVIRONNEMENT (ART. 6)

L'article 6 de la Charte constitutionnelle de l'environnement stipule : « Les politiques publiques doivent promouvoir un développement durable. À cet effet, elles concilient la protection et la mise en valeur de l'environnement, le développement économique et le progrès social. »

2006

LA LOI SUR L'EAU ET LES MILIEUX AQUATIQUES (LEMA) (ART. L.210-1)

« L'eau fait partie du patrimoine commun de la nation. Sa protection, sa mise en valeur et le développement de la ressource utilisable dans le respect des équilibres naturels sont d'intérêt général.

L'usage de l'eau appartient à tous et chaque personne physique, pour son alimentation et son hygiène, a le droit d'accéder à l'eau potable dans des conditions économiquement acceptables par tous. » *[voir encadré]*

2009 - 2010

La loi Grenelle I, loi n°2009-967 du 3 août 2009 de programmation, relative à la mise en œuvre du « Grenelle

de l'environnement », stipule : « Dans le domaine de l'eau, le premier objectif est d'atteindre ou de conserver d'ici à 2015 le bon état écologique ou le bon potentiel de l'ensemble des masses d'eau, tant continentales que marines. L'État se fixe l'objectif de ne pas recourir aux reports de délais autorisés par cette directive pour plus d'un tiers des masses d'eau. »

La loi Grenelle 2, loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, élargit les moyens pour atteindre cet objectif.

LOI SUR L'EAU ET LES MILIEUX AQUATIQUES (LEMA) (ART. L.210-1)

La LEMA a conforté le dispositif institué en 1964, tout en le modernisant : instances de bassin pour générer des mécanismes de concertation, redevances pour financer des opérations d'intérêt commun, Agences de l'eau pour dégager les moyens nécessaires, recherche de consensus pour lier préservation du milieu et équilibre des usages.

« Les comités de bassin sont l'expression de la gestion décentralisée de l'eau par bassin. Composés d'élus, de représentants des usagers et des administrations, ils sont chargés d'élaborer les états des lieux et de définir les objectifs environnementaux dans le cadre des SDAGE¹. » Le conseil d'administration des Agences en est issu à l'exception de son président, nommé par l'État.

« Les six Agences de l'eau sont des Établissements publics de l'État à caractère administratif (EPA) dont le ministère chargé de l'Écologie assure la tutelle. Elles participent au niveau de chaque bassin hydrographique aux politiques européenne et nationale de l'eau en développant une stratégie issue d'une vision d'ensemble sur l'eau. Elles atteignent ces objectifs par des interventions financières, par la construction et le développement d'outils de planification (SDAGE, PDM², SAGE³, programmes d'intervention, etc.) et par la production et la gestion de données sur l'eau pour la connaissance, la gestion et l'évaluation. À cela s'ajoutent des missions d'information et d'éducation du public pour soutenir la conduite participative et collective des politiques de l'eau. »

1. Schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux.

2. Programmes de mesures.

3. Schémas d'aménagement et de gestion des eaux.

ÉDITO



Michèle Rousseau,
directrice générale de l'Agence
de l'eau Seine-Normandie.

50 ANS au service de l'eau

L'année 2014 aura été celle du cinquantenaire de la première loi sur l'eau, fondatrice de « l'école française de gestion de l'eau », qui a non seulement inspiré la réglementation européenne, mais également transformé la gestion de l'eau dans nombre de pays du monde entier.

2014 donna donc de nombreuses occasions de rendre hommage à tous les acteurs, ceux de la première heure et ceux qui œuvrent aujourd'hui à la reconquête du patrimoine naturel français : les élus des collectivités, les entrepreneurs, les associations, les services de l'État, les agriculteurs et le grand public, qui apporte un soutien croissant aux politiques environnementales.

Aujourd'hui, il nous faut poursuivre nos efforts pour concilier le développement de nos activités et la protection de l'eau face à des besoins toujours croissants, la revendication d'un cadre de vie digne d'une grande économie développée, une réglementation de plus en plus exigeante, le tout dans un contexte économique difficile.

La reconnaissance des efforts déjà engagés par tous est venue en premier de l'état des lieux de la qualité des eaux, réalisé en 2013. De même, elle est venue de la reconnaissance du système français de gestion de l'eau qui, durant 50 ans, a su s'adapter à un contexte institutionnel en mutation permanente. Tout cela nous permet d'envisager de façon optimiste notre capacité à répondre aux enjeux de l'eau tels qu'ils sont définis dans le projet du Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE), élaboré en 2014 par le comité de bassin et soumis à la consultation du public et des assemblées territoriales jusqu'en juin 2015.

Ainsi, comme les générations précédentes, nous apporterons notre contribution à un développement durable de notre économie et de nos activités, pour que les générations qui nous suivent puissent rendre hommage à ceux qui leur auront garanti la meilleure qualité de vie possible.



1

L'AGENCE DE L'EAU ET SON BASSIN HYDROGRAPHIQUE

- 08 ENSEMBLE, DONNONS VIE À L'EAU
- 09 LES CHIFFRES CLÉS
- 10 LES INDICATEURS DE PERFORMANCES POUR L'ANNÉE 2014
- 12 LES FAITS MARQUANTS
- 14 UN VASTE CHAMP D'INTERVENTION
- 15 L'ÉTAT DE LA QUALITÉ DES EAUX

ENSEMBLE, DONNONS VIE À L'EAU

L'action de l'Agence de l'eau Seine-Normandie s'inscrit dans le cadre de la politique du développement durable de l'État. À travers son programme pluriannuel d'interventions, elle contribue à concilier développement économique et protection de l'environnement.

UN ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

En France, la gestion de l'eau est organisée en six bassins de grands fleuves (dits « hydrographiques »). Dans chaque bassin, une Agence de l'eau – Établissement public de l'État – finance la politique de l'eau, à partir de la redevance perçue auprès des collectivités et des usagers. Élus des collectivités, usagers et représentants de l'Administration définissent ensemble les modalités d'intervention de l'Agence : le taux de redevance perçu, et le taux d'aide attribué aux actions. L'Agence de l'eau Seine-Normandie est un Établissement public administratif et financier doté de sa propre personnalité juridique et d'une autonomie financière.

LES MISSIONS DE L'AGENCE

Favoriser les investissements

L'Agence apporte des aides qui permettent de financer des actions garantissant la qualité de l'eau, principalement dans les domaines suivants :

- équipements de collecte et de traitement des eaux usées des agglomérations ;
- aménagement et entretien des rivières et des zones humides ;
- systèmes d'élimination des rejets et des déchets industriels dangereux ;
- équipements de traitement et de distribution d'eau potable ;
- technologies propres aux différentes activités économiques ;
- mise en conformité pour l'environnement des bâtiments d'élevage et amélioration des pratiques agricoles.

Analyser le milieu

Pour orienter ses financements, l'Agence étudie et analyse le milieu naturel et s'appuie sur ces données pour définir les actions à financer prioritairement.

Les priorités sont fixées par les lois et les objectifs de son plan de gestion.

Les études et recherches menées par l'Agence contribuent ainsi à l'élaboration de programmes d'interventions définis pour une période de six ans.

LES MOYENS DE L'AGENCE : LES REDEVANCES

L'Agence perçoit des redevances auprès des usagers selon le principe « pollueur-payeur ». En proportion de ce que les usagers prélèvent et/ou polluent, ils contribuent à la « caisse commune » que constitue l'Agence, et cette caisse commune est utilisée pour financer les efforts des collectivités, industriels, agriculteurs, associations... pour garantir la ressource en eau, la santé et le cadre de vie sur son territoire : qui pollue paie, qui dépollue est aidé.



UNE INFO AU FIL DE L'EAU

En 2012, l'Agence de l'eau Seine-Normandie a adopté son 10^e programme d'intervention (2013-2018), dont les deux priorités sont les milieux aquatiques et la prévention des pollutions diffuses.

LES PRIORITÉS DU 10^E PROGRAMME, 2013-2018

Le 18 octobre 2012, l'Agence de l'eau Seine-Normandie a adopté son 10^e programme d'intervention, dont les objectifs sont les suivants :

- renforcer les interventions sur les milieux aquatiques et les zones humides, afin de tenir compte des exigences de la Directive-cadre sur l'eau (DCE) ;
- mener les améliorations de collecte et du traitement des eaux usées en allant au-delà des exigences de la Directive des eaux résiduaires urbaines (DERU) ;
- réduire les flux de pollutions par temps de pluie en milieu urbain en privilégiant la maîtrise des pollutions à la source ;
- affirmer une politique volontariste de protection des captages pour l'alimentation en eau potable ;
- continuer de réduire les flux de nutriments de toutes origines vers les milieux aquatiques et le littoral ;
- s'attacher à réduire les pollutions par les substances dangereuses et autres micropolluants.

LES CHIFFRES CLÉS

Durant le 10^e programme d'intervention (2013-2018), l'Agence prévoit d'apporter aux maîtres d'ouvrage plus de 4 Md€ (hors primes) pour contribuer au financement de 6 Md€ de travaux.

LES REDEVANCES ÉMISES EN 2014

L'Agence de l'eau Seine-Normandie redistribue la totalité des redevances qu'elle perçoit, déduction faite de ses frais de fonctionnement.

Redevances pollution	M€	%
Pollution domestique	376,4	46,31
Collecte domestique	269,1	33,10
Pollution non domestique industrie	37,7	4,64
Collecte non domestique	7,3	0,90
Pollution non domestique élevage	0,5	0,06
Pollutions diffuses (part Agence)	18,6	2,29
Pollution (redevance avant LEMA)	0,3	0,03
Redevances prélèvement	M€	%
Alimentation eau potable	82,8	10,18
Autres usages économiques	10,6	1,30
Irrigation	2,2	0,27
Protection milieu aquatique	0,9	0,11
Alimentation canal	1,0	0,12
Obstacles sur cours d'eau	0,1	0,01
Hydroélectricité	0,1	0,01
Stockage en période d'étiage	0	0
TOTAL	812,8	100

De plus, le montant des flux en retour des avances constitue une ressource de 141,7 M€ pour l'année 2014.

LES AIDES DISTRIBUÉES EN 2014

L'Agence de l'eau Seine-Normandie a attribué 702 M€ au titre des interventions, dont 558,9 M€ d'aides à l'investissement qui ont contribué à la réalisation de 994,9 M€ de travaux.

Dépolluer	(en M€) 579
En traitant les eaux usées domestiques	519
<i>Stations d'épuration, réseaux d'assainissement, traitement des eaux pluviales, primes collectivités, épuration de qualité</i>	
En poursuivant la dépollution industrielle	51,2
<i>Investissements pour l'épuration, traitement des déchets</i>	
Agriculture - Élevage	8,5
<i>Dépollution agricole</i>	
Satisfaire les besoins en eau	(en M€) 46,7
En préservant la qualité des ressources destinées à l'alimentation en eau potable	39,1
<i>Protection des captages, alimentation en eau potable (usines de traitement, sécurité de la distribution, etc.)</i>	
En améliorant la gestion quantitative des ressources en eau	4,2
<i>Lutte contre le gaspillage (diagnostic des infrastructures), gestion collective des ressources</i>	
En contribuant à la coopération internationale	3,4
Reconquérir les milieux	(en M€) 67,1
En renforçant la connaissance	17,1
<i>Études, réseaux de surveillance de la qualité des milieux, ONEMA</i>	
En développant l'entretien, la restauration des fonctions des milieux aquatiques	50
<i>Entretien des milieux aquatiques</i>	
Améliorer la gouvernance	(en M€) 9,7
En encourageant et en privilégiant les démarches globales de territoire	5,5
<i>Cellules d'animation territoriale (SAGE, contrats globaux, etc.), études</i>	
En sensibilisant à la gestion quotidienne de l'eau et à la protection des milieux aquatiques	4,2
<i>Classes d'eau, partenariats éducatifs, débats publics, etc.</i>	

LES INDICATEURS DE PERFORMANCES POUR L'ANNÉE 2014

	OBJECTIF	SOUS-OBJECTIF	INDICATEUR	RÉALISÉ 2013	RÉALISÉ 2014
GOUVERNANCE, PLANIFICATION, INTERNATIONAL	G-1 Construire les instruments de planification au titre de la DCE et les décliner à l'échelle locale	G-1.1 Construire le SDAGE 2016-2021 et contribuer à l'élaboration, puis à la mise en œuvre des programmes de mesures	G-1.1 Respecter les échéances de mise en œuvre du SDAGE-PDM	Approbation de l'état des lieux le 5 décembre 2013	CONSULTATION DU PUBLIC SUR LE PROJET DE SDAGE-PDM
		G-1.2 Soutenir la planification collective de l'eau à l'échelle des bassins versants pour l'élaboration de projets territoriaux	G-1.2A - Nombre de contrats globaux mis en œuvre	40 contrats	45 CONTRATS
		G-1.2B - AESN Nombre de SAGE approuvés	11 SAGE	16 SAGE	
CONNAISSANCE (milieux aquatiques, pressions)	C-1 Mettre à disposition du public des données environnementales fiables et dans un délai raisonnable	C-1.1 Mettre à disposition du public des données environnementales fiables et compréhensibles concernant la qualité des eaux	C-1.1 Date de mise en ligne des données sur le portail du bassin (mise en ligne avant le 30/09)	30 septembre	30 JANVIER
	C-2 Mettre en œuvre une surveillance de la qualité des eaux adaptée aux besoins du futur SDAGE 2016-2021		C-2 Mesure de l'état des eaux	Mesure effectuée Bilan 2013 : 53,7 % de stations RCS en bon état en 2012	MESURE EFFECTUÉE BILAN 2014 : 55,6 % DE STATIONS RCS EN BON ÉTAT EN 2013
	C-3 S'assurer de la bonne connaissance des prélèvements d'eau et des rejets polluants dans le milieu naturel	C-3.1 S'assurer de la bonne connaissance des prélèvements d'eau	C-3.1 Taux de points de prélèvements équipés d'instruments de mesure	99 %	99 %
		C-3.2 S'assurer de la bonne connaissance des rejets polluants dans le milieu naturel	C-3.2 Taux d'établissements industriels mesurant leurs rejets polluants	18 %	21 %
PILOTAGE ET MISE EN ŒUVRE DES POLITIQUES D'INTERVENTION	P-1 Prévenir la dégradation de la qualité de l'eau par les pollutions diffuses et réduire ces pollutions	P-1.1 Protéger et préserver les ressources en eau destinées à l'alimentation en eau potable	P-1.1A - Captages prioritaires avec programme d'actions	425 captages	476 CAPTAGES
			P-1.1B - Captages bénéficiant de Mesures agroenvironnementales (MAE) ou programme spécifique	197 captages	244 CAPTAGES
		P-1.2 Prévenir la dégradation de la qualité de l'eau par les pollutions d'origine agricole et réduire ces pollutions	P-1.2 MAE	11 681 ha	9 400 HA
			dont agriculture biologique	1 158 ha	2 110 HA
	P-2 Restaurer la continuité écologique et préserver les zones humides	P-2.1 Préserver et améliorer l'état des écosystèmes aquatiques	P-2.1A - Habitat : linéaire des cours d'eau restaurés	1 252 km	536 KM
			P-2.1B - Continuité écologique totale	61 ouvrages	104 OUVRAGES
			P-2.1C - Continuité écologique liste 2	0,88 %	1,50 %
		P-2.2 Prévenir les dégradations des zones humides et « restaurer » leur état	P-2.2A - Zones humides financement	2 439 ha	2 672 HA
	P-2.2B - Zones humides acquisitions		332 ha	176 HA	
	P-3 Prévenir la dégradation de l'eau par les pollutions ponctuelles et réduire ces pollutions	P-3.1 Prévenir la dégradation de la qualité de l'eau issue des pollutions domestiques et assimilées et réduire ces pollutions	P-3.1A - Eaux résiduaires urbaines (ERU)	8 stations	2 STATIONS
			P-3.1B - Solidarité urbain-rural (SUR)	61,2 M€	42 M€
P-3.1C - Assainissement non collectif (ANC)			3 277 installations	2 786 INSTALLATIONS	

	OBJECTIF	SOUS-OBJECTIF	INDICATEUR	RÉALISÉ 2013	RÉALISÉ 2014
PILOTAGE ET MISE EN ŒUVRE DES POLITIQUES D'INTERVENTION	P-3 Prévenir la dégradation de l'eau par les pollutions ponctuelles et réduire ces pollutions	P-3.2 Prévenir la dégradation de la qualité de l'eau par les pollutions d'origine industrielle et réduire ces pollutions	P-3.2 Demande chimique en oxygène	1,09	0,70
		P-3.3 Réduire et éliminer les rejets, émissions et pertes de substances dangereuses vers l'eau et les milieux aquatiques	P-3.3A - Substances dangereuses prioritaires	380 kg/an	309 KG/AN
			P-3.3B - Produits phytosanitaires	Ventes 2012*/RDP • Total : 11 686 302 kg • T. Max. : 1 495 527 kg • T. Méd. : 9 979 382 kg • T. Min. : 211 393 kg	VENTES 2013**/RDP • TOTAL : 12 006 018 KG • T. MAX. : 1 680 218 KG • T. MÉD. : 10 140 376 KG • T. MIN. : 185 424 KG
	P-4 Protéger les eaux côtières et les milieux littoraux		P-4 Contrat littoral	1 contrat	3 CONTRATS
	P-5 Promouvoir une gestion quantitative durable de la ressource en eau		P-5 Prélèvements d'eau	Prélèvements 2013 • Total : 2 786 Mm ³ • Collectivités : 1 429 Mm ³ • Industrie : 371 Mm ³ • EDF : 819 Mm ³ • Agriculture : 167 Mm ³	PRÉLÈVEMENTS 2014 • TOTAL : 2 984 MM ³ • COLLECTIVITÉS : 1 381 MM ³ • INDUSTRIE : 451 MM ³ • EDF : 1 065 MM ³ • AGRICULTURE : 87 MM ³
REDEVANCES	R-1 Assurer les recettes de redevances dans le respect des prévisions annuelles de recettes de chaque Agence de l'eau et des plafonds annuels fixés dans la Loi de finances		R-1.1 Taux de réalisation des recettes de redevances (taux de réalisation entre 95 % et 105 %)	101 %	109 %
			R-1.2 Recettes de redevances sous plafond	667,7 M€	739,8 M€
	R-2 Assurer la perception des redevances dans le respect des textes et du principe d'égalité de traitement des redevables		R-2.1 Taux de redevances contrôlées	1,5 % (10 938 511/ 719 467 799)	5,5 % (41 215 176/ 755 203 105)
			R-2.2 Taux de redevables contrôlés	0,7 % (49/6 964)	1,3 % (94/7 481)
PILOTAGE DE L'ÉTABLISSEMENT ET FONCTIONS TRANSVERSES	F-1 Appliquer une politique des ressources humaines responsable et adaptée aux besoins des Agences de l'eau		F-1 Prise en compte des risques psychosociaux	Oui	OUI
	F-2 Garantir par des dispositifs de contrôle interne un mécanisme porteur d'efficacité de l'action publique	F-2.1 Consolider une démarche qualité structurante	F-2.1 Renouvellement de la certification qualité	Oui	OUI
		F-2.2 Mettre en place un dispositif de contrôle interne comptable et financier opérationnel et efficace	F-2.2 Contrôle interne comptable et financier	Oui	OUI
	F-3 Piloter, anticiper et assurer un équilibre entre les recettes et les dépenses tout au long du programme		F-3.1 Niveau du fonds de roulement (en mois de dépenses décaissables)	1,9 mois	1,6 MOIS
	F-4 Renforcer l'efficacité de l'action publique par une meilleure productivité et une plus grande maîtrise des dépenses publiques		F-4.1 Niveau des dépenses de fonctionnement	-12 %	-10 %
			F-4.2 Effectif de l'Agence de l'eau en ETP au 31/12	459,6 ETP	444,98 ETP
	F-5 Poursuivre une démarche d'exemplarité et d'écoresponsabilité de l'Agence de l'eau	F-5.1 Contribuer à la modernisation des pratiques de l'État via la dématérialisation	F-5.1 Télédéclaration des redevances	0 %	4,16 %
		F-5.2 Assurer un fonctionnement écoresponsable de l'Agence de l'eau	F-5.2A - AESN Plan d'action de réduction des émissions de GES	78 %	85 %
F-5.2B - AESN Clause environnementale			14 %	18 %	

* Rectifié en 2015. ** Fourni en 2015.

● Indicateurs nationaux :
identiques pour toutes les Agences de l'eau

● Indicateurs de bassin :
spécifiques au bassin Seine-Normandie

● Indicateurs de contexte :
liés au contexte global dans lequel évolue
l'Agence de l'eau Seine-Normandie

LES FAITS MARQUANTS

L'année 2014 est celle de la célébration des 50 ans de la loi sur l'eau (1964), qui donna naissance au système français de gestion de l'eau. C'est aussi celle de la préparation du projet de SDAGE, qui définit la politique de l'eau pour les années à venir. Survol des principaux événements venus ponctuer cette année particulière.

17 JANVIER MOBILISATION DE 500 COOPÉRATIVES POUR L'EAU

Mobiliser les 500 coopératives du bassin pour mettre en œuvre des actions nécessaires à la protection des ressources en eau : c'est l'objectif de l'accord-cadre signé entre l'Agence de l'eau Seine-Normandie et les six fédérations régionales de coopératives agricoles du bassin.

1^{ER} AVRIL COLLOQUE INTERNATIONAL : COMMENT SE PRÉPARER AU CLIMAT DE DEMAIN ?

L'Agence de l'eau, partenaire du colloque « Comment se préparer au climat de demain ? », est intervenue dans une table ronde dédiée aux expressions des besoins des entreprises et des collectivités.

2 AVRIL SÉGOLÈNE ROYAL EST NOMMÉE MINISTRE DE L'ÉCOLOGIE

Ségolène Royal a été nommée ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, succédant ainsi à Philippe Martin.

AVRIL-SEPTEMBRE APPEL À PROJETS POUR LUTTER CONTRE LES POLLUTIONS DIFFUSES

Afin de préserver la qualité de la ressource en eau, d'avril à septembre, l'Agence a lancé un appel à projets doté de 5 M€ auprès des collectivités, des collectifs d'agriculteurs, des acteurs des filières économiques, etc. La liste des lauréats a été arrêtée début 2015.

5-31 MAI DE LA SEINE AU 7^E CONTINENT

L'Agence de l'eau est partenaire de l'expédition « 7^e continent » dans l'Atlantique Nord, pilotée par le navigateur Patrick Deixonne. Objectif : analyser la masse de déchets plastiques qui s'y trouve, baptisée « 7^e continent ». L'expédition a été déclinée le long de la Seine, avec des élèves de lycées agricoles qui ont participé à des collectes de déchets et à des analyses de polluants en compagnie de chercheurs du CNRS. Cette opération visait à comprendre comment ces déchets peuvent se retrouver dans les océans. L'Agence est également partenaire de l'expédition de 2015.

27 MAI-14 AOÛT OPÉRATION « L'EAU À LA SOURCE DE LA VICTOIRE »

Pour célébrer le 70^e anniversaire de la Bataille de Normandie, l'Agence de l'eau Seine-Normandie et l'association Le Dit de l'Eau ont organisé l'opération « L'eau à la source de la victoire ». Des promenades-spectacles ont permis de faire découvrir au public le Génie des Royal Engineers, tout comme le livre *L'eau à la source de la victoire*, édité par l'Agence de l'eau.

17 JUIN SIGNATURE DU CONTRAT DE BASSIN DES PLAINES ET COTEAUX DE LA SEINE CENTRALE

La signature du contrat de bassin des plaines et coteaux de la Seine centrale, pour la période 2014-2018, concerne quelque quatre millions d'habitants dans six départements d'Île-de-France, dont Paris.

19 DÉCEMBRE 2014 - 19 JUIN 2015 LA POLITIQUE DE L'EAU SOUMISE À L'AVIS DES CITOYENS

La gestion de l'eau s'organise à l'échelle de grands territoires de fleuves (les « bassins »), pour lesquels un plan d'action (SDAGE) et des financements sont définis par les comités de bassin.

Associer le public à l'élaboration du SDAGE répond aux exigences de la Directive-cadre européenne sur l'eau. Depuis le 19 décembre 2014 et durant six mois, le public a pu exprimer son avis sur le projet de SDAGE 2016-2021 du bassin Seine-Normandie, à l'aide d'un questionnaire en ligne : www.sphinxonline.net/etudes/SDAGE/questionnaire.htm

Pour compléter ce dispositif, l'Agence a organisé un appel à projets auprès des collectivités, des associations, des fédérations professionnelles et des universitaires pour recueillir les avis du public à travers des débats, des conférences de citoyens, des outils interactifs, etc. Les projets retenus, financés à hauteur de 80 %, sont consultables sur le site de l'Agence.

10 JUILLET**INSTALLATION DU NOUVEAU
COMITÉ DE BASSIN**

Les 185 nouveaux membres du comité de bassin ont élu leur président : François Sauvadet, ancien ministre, député et président du Conseil général de la Côte-d'Or, ainsi que son vice-président et les présidents de ses commissions.

4 SEPTEMBRE**RENOUVELLEMENT DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'AGENCE DE L'EAU**

Le 11 juillet, le conseil d'administration de l'Agence de l'eau a été renouvelé par les élections du comité de bassin. Il a été installé par son président (nommé par le gouvernement) Jean Daubigny, préfet de la Région Île-de-France et préfet coordonnateur de bassin. Le conseil d'administration a élu les membres de ses deux commissions : la commission des aides, et la commission des finances.

**BRUXELLES CONDAMNE
LA FRANCE**

Six griefs de la Cour de justice de l'Union européenne ont valu à la France d'être condamnée. En cause : les manquements de l'Hexagone à la directive de 1991 contre la pollution des eaux par les nitrates d'origine agricole.

19 SEPTEMBRE-18 JANVIER 2015**« HYPER NATURE » :
EXPOSITION SENSIBLE
SUR LA BIODIVERSITÉ**

L'exposition de photos « Hyper nature » présentée sur les grilles du Sénat à Paris a permis au grand public de découvrir la nature à travers les œuvres du photographe Philippe Martin. L'Agence était partenaire de cet événement, confirmant ainsi son engagement pour des rivières vivantes, abritant une faune et une flore diversifiées.

**50 ANS APRÈS, L'AGENCE REND HOMMAGE
À LA PREMIÈRE LOI SUR L'EAU**

À l'occasion des 50 ans de la première loi sur l'eau (1964) fondatrice du système français de gestion de l'eau, l'Agence a édité une brochure intitulée « 50 ans d'efforts au service de la qualité de l'eau ». Ce document rend accessibles et intelligibles des données techniques et des analyses scientifiques qui « racontent » l'évolution de la qualité des milieux et des ressources en eau.

En complément, un numéro spécial du magazine *Confluence* donne la parole aux acteurs de la reconquête des milieux aquatiques et du rayonnement international de « l'école française de l'eau ». D'autres témoignages audiovisuels d'usagers du bassin sont également consultables sur le site internet de l'Agence : aesn50ans.tumblr.com

17 OCTOBRE**INAUGURATION DE LA PASSE
À POISSONS DU NOUVEAU
BARRAGE DE CHATOU (78)**

La passe à poissons, inaugurée en présence du secrétaire d'État chargé des Transports, de la Mer et de la Pêche, permettra le passage des poissons migrateurs vers Paris.

21 OCTOBRE**50 ANS DE POLITIQUE
DE L'EAU**

Dans le cadre du cinquantenaire de la première loi sur l'eau de 1964, un colloque national sur le thème « 50 ans de politique de l'eau... Et l'avenir ? » s'est tenu sous l'égide du Comité national de l'eau et du ministère de l'Écologie. Ségolène Royal est revenue sur l'importance des progrès accomplis dans le domaine de la politique de l'eau. Elle a invité les acteurs à poursuivre leurs efforts pour agir plus efficacement.

5-7 NOVEMBRE**PRÉPARATION DU 7^E FORUM
MONDIAL DE L'EAU**

Pour préparer ce grand rendez-vous triennal qu'est le Forum mondial de l'eau, l'Agence de l'eau et le Syndicat interdépartemental pour l'assainissement de l'agglomération parisienne (SIIAP) ont organisé un atelier international sur le thème « La gestion des

eaux usées urbaines ». Le partage d'expériences entre les 170 participants a permis d'identifier des solutions qui ont été évoquées lors du 7^e Forum mondial de l'eau du 12 au 17 avril 2015 en Corée.

18 NOVEMBRE**LES SEPT PRÉSIDENTS
DES COMITÉS DE BASSIN
RENCONTRENT LA MINISTRE
CHARGÉE DE L'ÉCOLOGIE**

Les présidents des comités de bassin ont rencontré la ministre en charge de l'Écologie pour discuter du prélèvement opéré par l'État sur le budget des Agences de l'eau. Un prélèvement qui risque de freiner les efforts de la France pour l'atteinte du bon état des eaux et de nuire au respect de ses engagements au niveau européen. La délégation a évoqué la nécessité de prendre en compte des risques nouveaux tels que les inondations.

19 DÉCEMBRE**LE COMITÉ DE BASSIN
LANÇE LA CONSULTATION
SUR LE PROJET DE SDAGE
2016-2021**

Sur la base du projet de SDAGE préparé depuis un an par ses commissions et groupes de travail, le comité de bassin Seine-Normandie a décidé d'engager la consultation du public et des assemblées (*cf. encadré*).

UN VASTE CHAMP D'INTERVENTION

Le bassin hydrographique Seine-Normandie couvre près de 95 000 km², soit environ 18 % du territoire français, et il regroupe deux ensembles : le bassin de la Seine et les fleuves côtiers normands.

UN BASSIN, DEUX ENSEMBLES, UNE DIZAINE DE NAPPES PHRÉATIQUES

Le bassin hydrographique Seine-Normandie

Il couvre près de 95 000 km², soit environ 18 % du territoire français. Son relief est peu marqué, les altitudes sont généralement inférieures à 500 m. Le bassin est soumis à un climat océanique tempéré, avec une pluviométrie annuelle moyenne de 750 mm et une évapotranspiration moyenne de 500 mm.

Deux ensembles hydrographiques

Le réseau hydrographique est composé de 55 000 km de cours d'eau, dont 15 000 km constituent les drains principaux. Il regroupe deux ensembles : le bassin de la Seine, et les fleuves côtiers normands.

La majeure partie du réseau converge vers les 780 km de parcours de la Seine. Le débit moyen de la Seine à Paris est de 310 m³/s. Il atteint 480 m³/s à l'entrée de l'estuaire. La Marne, l'Yonne et l'Oise apportent chacune en moyenne 100 m³/s. Ce débit relativement faible leur confère une sensibilité particulièrement forte aux pollutions (du fait de leur faible pouvoir de dilution).

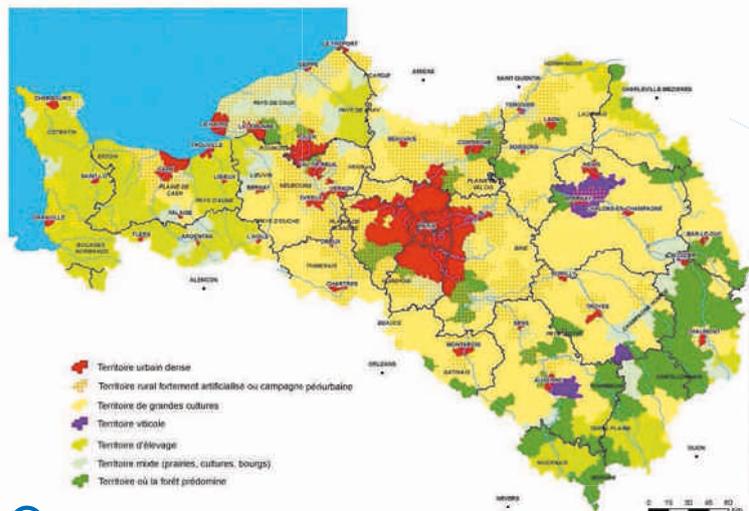
Le littoral du bassin s'étend sur 640 km. La façade maritime normande comprend une trentaine d'exutoires principaux, qui représentent 13 200 km de rivières et un apport moyen de 130 m³/s.

Une dizaine de nappes d'eau souterraine majeures

La structure géologique en couches du bassin, qui peut être comparée à un empilement d'« assiettes creuses », entraîne la formation d'un grand nombre d'aquifères de taille et de structure très variables (alluviales, sédimentaires, de socle, etc.).

Une dizaine de nappes d'eau souterraine représentent un enjeu économique important : alimentation en eau potable, agriculture, industrie, réserve d'eau

Occupation du sol sur le bassin de la Seine et ceux des fleuves côtiers normands



Carte disponible sur la version électronique du rapport annuel.

stratégique. Contrairement aux eaux de surface où les conséquences des pressions s'observent rapidement, les eaux souterraines se caractérisent par une inertie plus ou moins marquée, due à la nature et à l'épaisseur des couches traversées lors de l'infiltration.

UN BASSIN FORTEMENT DÉVELOPPÉ

Le bassin couvre huit régions, soit 28 départements, dont neuf partiellement. En outre, les îles de Saint-Pierre-et-Miquelon sont rattachées à l'Agence de l'eau Seine-Normandie.

La géographie, la géologie et le climat ont favorisé l'occupation des vallées du bassin et la domestication des rivières. Le bassin est fortement urbanisé autour de la région Île-de-France et des grands cours d'eau (cf. carte).

Une population urbaine concentrée

Le bassin compte 18 millions d'habitants, soit 30 % de la population nationale ; 55 % de la population est concentrée sur seulement 2 % du territoire. L'agglomération parisienne constitue un tissu urbain continu de 2 000 km².

D'autres villes rassemblent plus de 150 000 habitants comme Rouen, Caen, Le Havre, Reims et Troyes. *A contrario*, 90 % des 8 664 communes du bassin comptent moins de 2 000 habitants.

Une industrie présente aux abords des grandes villes et des cours d'eau

De nombreuses activités se sont développées dans le bassin. Il concentre 40 % de l'industrie nationale, dont 60 % de la production automobile, 40 % des raffineries de pétrole et 80 % de la production sucrière. Ces industries sont implantées en Île-de-France, le long de la vallée de la Seine et de l'Oise, ainsi qu'à proximité des grandes villes.

L'agriculture, un secteur clé

Le bassin comprend de vastes espaces ruraux. Avec plus de 118 000 emplois, l'agriculture y joue un rôle clé ; 79 000 exploitations agricoles, majoritairement gérées en fermage, se répartissent quelque six millions d'hectares. Bien qu'elles ne représentent que 16 % des exploitations françaises, elles dégagent un quart de la marge économique générée par l'agriculture nationale.

L'ÉTAT DE LA QUALITÉ DES EAUX

Les campagnes de mesures aux stations permettent d'évaluer le niveau de contamination de la ressource en eau et l'état des communautés biologiques. En 2014, l'évaluation de l'état des eaux souterraines et superficielles a été mise à jour avec les données les plus récentes. Elle montre la prédominance persistante des polluants issus des sources agricoles (nitrates et pesticides) dans les eaux souterraines. Elle tend également à confirmer une amélioration de la qualité des eaux superficielles.

LES RÉSEAUX DE MESURES DES EAUX CONTINENTALES

L'Agence de l'eau met en œuvre un programme de surveillance en finançant directement ces réseaux de mesures et en soutenant les réseaux de mesures à maîtrise d'ouvrage externe. L'ensemble de ces réseaux associe étroitement les services de l'État (la Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie – DRIEE –, et les Directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement – DREAL –, dans le cadre de conventions), ainsi que les établissements publics comme le Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM) ou l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques (ONEMA).

Des réseaux de mesures étoffés

Le programme de surveillance a des objectifs multiples : le suivi de l'état des eaux et de son évolution sur le long terme ; l'évaluation de l'atteinte des objectifs fixés dans le SDAGE ; le pilotage des actions ; l'amélioration de la connaissance ; l'évaluation de l'impact des activités humaines et de l'effet des actions engagées ; l'information des usagers.

Plusieurs réseaux de surveillance sont mis en place :

- le réseau de contrôle de surveillance (RCS), pérenne, et le réseau de contrôle opérationnel (RCO), évolutif en fonction des problèmes identifiés, sont les réseaux prévus par la Directive-cadre européenne (DCE). Certaines stations sont communes aux deux réseaux.

- Le réseau complémentaire de bassin (RCB), des réseaux « tournants », un réseau de suivi historique, des réseaux locaux, ou encore des réseaux liés à un usage (l'eau potable par exemple).

Fin 2014, la somme des réseaux RCS, RCO et RCB est constituée de 712 stations pour les eaux de surface (couvrant environ un tiers des masses d'eau superficielles) et de 542 stations pour les eaux souterraines (toutes couvertes). Des réseaux « tournants », organisés tous les ans, permettent progressivement de mieux connaître l'ensemble des masses d'eau.

Une campagne exploratoire dite « photographique » a été lancée : une gamme plus large de polluants a été recherchée sur un grand ensemble de points de mesure des eaux souterraines. Ce type de campagne de surveillance est réalisé en moyenne tous les six ans. Il est destiné à fournir une image plus complète de la qualité de la ressource et à ajuster les réseaux existants en matière de polluants à mesurer « en routine ».

10 M€ POUR SUIVRE LA QUALITÉ DE L'EAU

- Budget total du réseau de suivi à maîtrise d'ouvrage Agence : 10 M€.

- Aides de l'Agence aux réseaux de suivi à maîtrise d'ouvrage externe : plus de 1,6 M€ de subventions, pour 50 partenaires.

Des millions de données bancaarisées et mises à disposition

Plus d'un million de résultats d'analyses sont intégrés dans la base interne *Dequado*, à mesure qu'ils parviennent des laboratoires prestataires ou des départements. Il existe plusieurs autres bases de données : celle de l'ONEMA pour les données liées aux inventaires de poissons à l'échelle nationale ; celle de la banque Ades, gérée par le BRGM, pour les données concernant les eaux souterraines ; etc.

L'Agence de l'eau intègre les données produites dans ces bases nationales conformément au schéma national des données sur l'eau. Les données relatives aux eaux côtières et aux eaux de transition sont en cours de stockage dans la base nationale de données *Quadriga*, hébergée par l'Ifremer.

QUELQUES CHIFFRES REPÈRES

Le bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands compte 53 masses d'eau souterraines et 1 752 masses d'eau de surface :

- 1 658 masses d'eau rivière dont 1 497 masses d'eau naturelles, 47 masses d'eau fortement modifiées et 21 masses d'eau artificielles (canaux) ;
- 45 masses d'eau plans d'eau dont une masse d'eau naturelle, 28 masses d'eau artificielles (ex. : gravières) et 16 masses d'eau fortement modifiées (barrages-réservoirs) ;
- 19 masses d'eau côtières, dont 2 masses d'eau fortement modifiées ;
- 7 masses d'eau de transition, dont 6 masses d'eau fortement modifiées.

LES EAUX SOUTERRAINES

Regrouper les données pour renforcer la connaissance

Pour évaluer la qualité des points de prélèvement destinés à produire l'eau potable, plusieurs données ont été mutualisées : les données issues du programme de surveillance de l'Agence et d'autres sources de données, notamment celles bancarisées par le ministère de la Santé (soit plus de 4 millions de données entre 2011 et 2013). Les calculs portaient sur la période 2008-2013.

Caractériser les points sensibles à la pollution diffuse et évaluer la qualité chimique : méthodologie

Conformément aux consignes ministérielles nationales, l'Agence, en collaboration avec la DRIEE, a identifié les « points de prélèvements sensibles aux pollutions diffuses » et « les captages prioritaires pour la lutte contre les pollutions diffuses d'origine agricole » qui seront retenus dans le SDAGE 2016-2021.

Pour définir les points sensibles, seuls les nitrates, les pesticides et leurs métabolites sont considérés. Pour les nitrates, les percentiles 90 des concentrations de 2008 à 2013 sont calculés et comparés avec le seuil de 40 mg/l. Pour les pesticides, les moyennes des moyennes annuelles ne doivent pas dépasser 75 % de la norme (cf. carte 1).

La qualité générale d'une eau souterraine est définie en comparant les concentrations mesurées sur la période 2007-2013 avec les normes de qualité pour un polluant (ou paramètre individuel) ou un groupe de polluants. Afin de préserver la santé et l'environnement, ces normes (ou seuils de qualité) ne doivent pas être dépassées. L'évaluation de l'état chimique au point de mesure est basée sur la moyenne des moyennes annuelles et/ou la fréquence de dépassement de la valeur seuil.

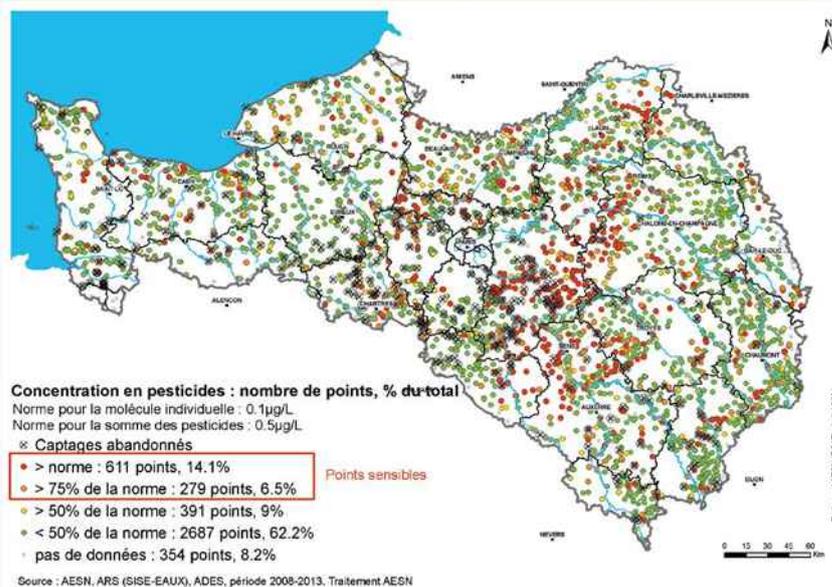
Résultats de l'étude

Un tiers des points de prélèvements pour la production d'eau potable (1 432 sur 4 322 avec les données permettant l'évaluation) sont classés en « points sensibles aux pollutions diffuses ». Ainsi, le bassin Seine-Normandie est le bassin le plus fortement touché par les pollutions agricoles en France métropolitaine.

20,6 % des points sont dégradés par les phytosanitaires et leurs résidus (cf. carte 1). Parmi eux, plus d'un quart sont déclassés par les pesticides autorisés (pourtant relativement peu recherchés, essentiellement à cause de difficultés analytiques mais aussi par méconnaissance des usages).

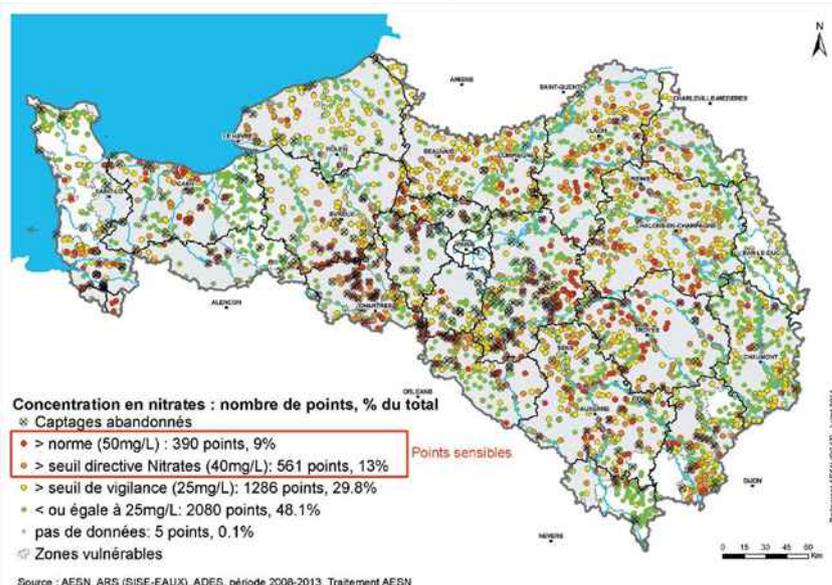
Plus largement, la qualité générale des points surveillés par l'Agence

Carte 1 - Qualité des points AEP vis-à-vis de tous les pesticides mesurés (période 2008-2013)



Carte disponible sur la version électronique du rapport annuel.

Carte 2 - Qualité des eaux souterraines au point de prélèvement vis-à-vis des nitrates

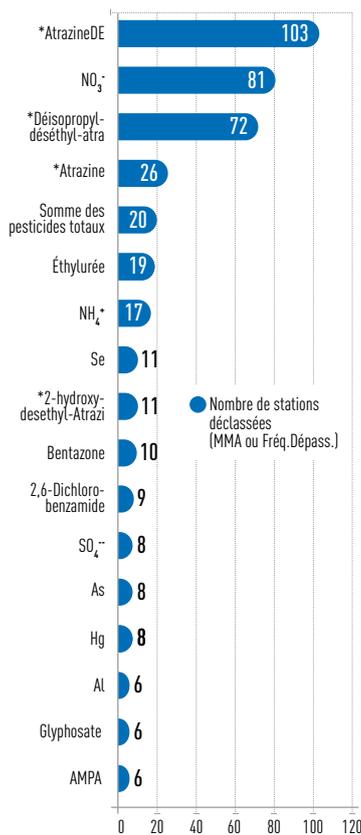


Carte disponible sur la version électronique du rapport annuel.

(tenant compte du fond géochimique pour le fer et le manganèse) se trouve fortement affectée – en premier lieu par les produits phytosanitaires, leurs métabolites et les nitrates, puis par l'ammonium, quelques métaux, métalloïdes et anions (cf. figure 1).

Au point de mesure, sur plus de 400 phytosanitaires recherchés, 62 molécules (substances-mères ou produits de dégradation) dépassent, en moyennes pluriannuelles, la norme de potabilité (0,1 µg/l). Environ 80 % des points déclassés le sont à cause des triazines – interdits depuis une dizaine d'années – et leurs métabolites, très persistants dans les sols et les eaux.

Figure 1 - Principaux paramètres dégradant les stations de surveillance d'eau souterraine, et nombre des stations concernées



↑ L'astérisque indique les phytosanitaires interdits et leurs métabolites (période d'évaluation : 2007-2013).

Les principaux pesticides autorisés retrouvés dans les eaux souterraines et déclassants au regard du bon état sont le bentazone et le glyphosate, herbicides majoritairement employés pour les grandes cultures. Outre son usage surtout agricole, le glyphosate est largement utilisé en milieu urbain et pour la maintenance des infrastructures de transports (espaces publics, voies ferrées, jardins privés, autoroutes, etc.). C'est la substance la plus vendue sur le bassin : environ 1 800 tonnes par an représentant 30 % des ventes en France.

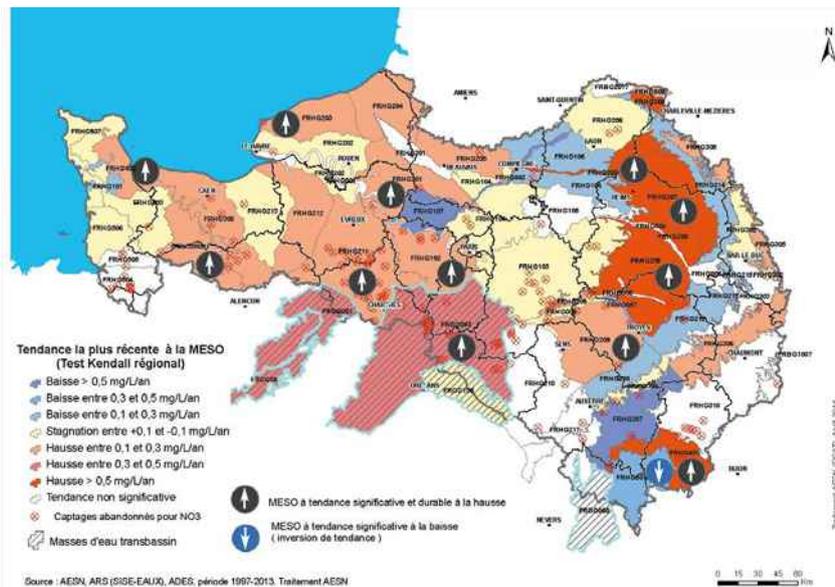
Les métabolites tels que l'éthylurée, l'AMPA (acide aminométhylphosphonique) et le 2,6-Dichlorobenzamide, peuvent être les produits de dégradation de plusieurs substances-mères.

Aussi, il est relativement difficile d'interpréter leur origine. Par exemple, le 2,6-Dichlorobenzamide est un métabolite du fluopicolide (fongicide pour les vignes ou les cultures de pommes de terre et utilisé aussi dans le maraîchage) et du dichlobenil (herbicide à spectre large, interdit depuis 2009 en France).

Cette évaluation montre que la contamination des eaux souterraines par les pesticides reste encore très présente sur le bassin.

L'étude de l'évolution temporelle des nitrates montre que la majorité des masses d'eau souterraines subissent toujours une augmentation de la concentration en nitrates, celle-ci s'avérant durable pour 12 d'entre elles (établie par le calcul des tendances – cf. carte 3).

Carte 3 - Tendances des concentrations en nitrates à l'échelle des masses d'eau souterraines



↑ Carte disponible sur la version électronique du rapport annuel.

↑ Les captages abandonnés sur la période 2007-2013 pour cause de dégradation par les nitrates sont indiqués par les points rouges.

LES EAUX DE SURFACE

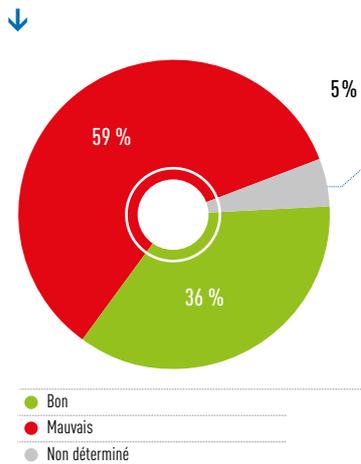
En 2014, le calcul global de l'état des masses d'eau cours d'eau a été révisé à partir des données disponibles pour la période 2011-2012. À noter que l'expertise sur les résultats calculés (étape essentielle prévue par la DCE) sera effectuée sur le nouveau calcul 2011-2013.

L'état chimique

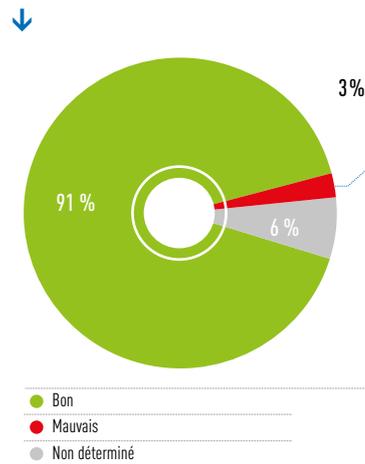
Par rapport à la situation arrêtée lors du SDAGE de 2009, l'état chimique continue à progresser pour atteindre 36 % de masses d'eau « en bon état chimique ». Une partie des composés chimiques mesurés et intégrés dans le calcul de l'état chimique sont des substances dites ubiquistes : elles affectent non seulement les eaux, mais aussi d'autres compartiments comme l'air. Aussi est-il intéressant d'apprécier l'état des eaux en dehors de ces substances, pour rendre compte de l'évolution des autres substances. En s'affranchissant des hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP), le taux de masses d'eau en bon état chimique reste supérieur à 91 %, soit au-delà des objectifs attendus en

Figure 2 - Les proportions relatives de classes d'état chimique (avec et hors HAP) des masses d'eau

Proportions relatives de classes d'état chimique des masses d'eau - données 2012



Proportions relatives de classes d'état chimique hors HAP des masses d'eau - données 2012



2015. Il faut toutefois signaler que, pour l'instant, peu de masses d'eau font l'objet d'analyses (bien que ce nombre soit en progression) et que la méthode d'extrapolation utilisée est moins pessimiste qu'en 2009.

L'état écologique

L'état écologique vise à rendre compte de l'état biologique et intègre des paramètres biologiques, physico-chimiques et des polluants spécifiques. Par rapport à l'état publié avec le SDAGE de 2009, il est en progression sur le bassin Seine-Normandie et atteint 42 % de masses d'eau en bon ou en très bon état écologique (cf. figure 3).

Les proportions relatives de classes d'état écologique des masses d'eau sont présentées ci-contre.

Les indicateurs montrent qu'environ 42 % des masses d'eau cours d'eau sont en bon ou en très bon état écologique, ce qui tend à confirmer une amélioration depuis l'état des lieux réalisé en début de SDAGE, même si le nombre de cours d'eau en très bon état reste faible. Ces résultats démontrent en outre qu'une majorité des cours d'eau sont en état moyen (45 %), et environ 13 % en état médiocre ou mauvais.

ÉTAT DES LIEUX DE LA QUALITÉ DES EAUX DE SURFACE : CE QU'IL FAUT RETENIR SUR L'ÉTAT CHIMIQUE

La qualité dite « chimique » des cours d'eau concerne les molécules analysées dans l'eau. Comme ces composants sont très nombreux, la qualité est résumée par un indicateur unique, ce dernier retenant seulement le moins bon des paramètres de mesure : un seul paramètre non conforme suffit à considérer qu'une eau n'est pas en bon état chimique, même si tous les autres sont bons.

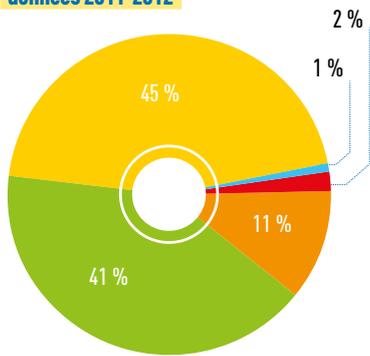
Selon cet indicateur, l'état chimique des eaux superficielles s'est amélioré sur le bassin entre 2007 et 2011 : 36 % des portions de rivières sont en bon état. Mais ce résultat pourrait être beaucoup plus spectaculaire, car un seul paramètre décline à lui seul un grand nombre de portions de cours d'eau : les hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP), polluants non spécifiques de l'eau. Sans eux, plus de 91 % des rivières du bassin sont en bon état chimique.

La figure 4 met en évidence les paramètres les plus fréquents à l'origine du déclassement des masses d'eau qui sont en état moins que bon.

À noter les éléments suivants :

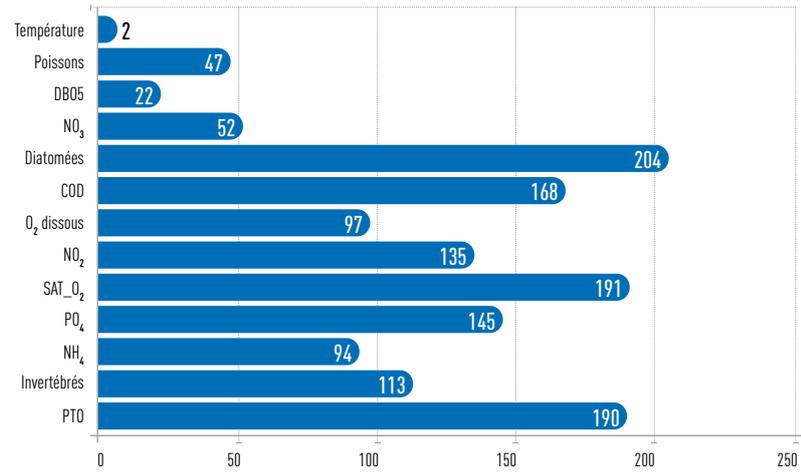
- il s'agit de paramètres biologiques et physico-chimiques ;
- les déclassements sont souvent dus à une combinaison de paramètres biologiques et physico-chimiques.

Figure 3 - Proportions relatives de classes d'état écologique des masses d'eau – données 2011-2012

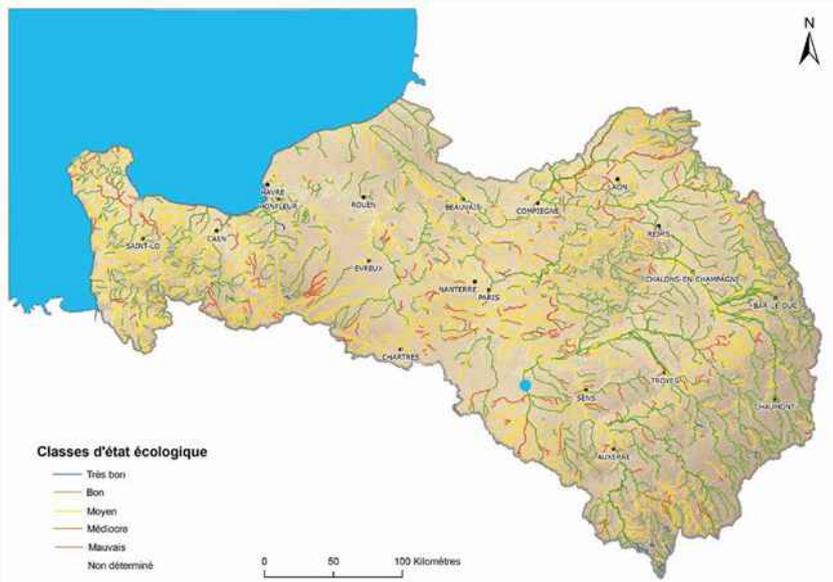


- Très bon
- Bon
- Moyen
- Médiocre
- Mauvais

Figure 4 - Paramètres déclassants les plus fréquents de l'état écologique (en nombre de masses d'eau déclassées) - données 2011-2012



Carte 4 - État écologique des cours d'eau – Tendence des données 2011-2012 (avec polluants spécifiques)



Carte disponible sur la version électronique du rapport annuel.

Les eaux littorales – Focus sur les eaux de baignade

La qualité des eaux de baignade est appréciée en référence aux exigences de la directive de 2006, qui s'applique pour le classement des baignades à partir de 2013.

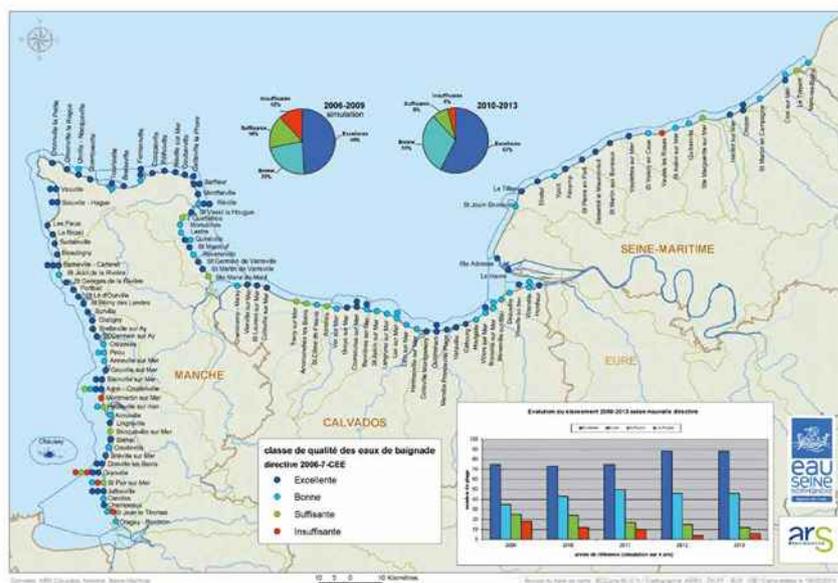
Malgré une succession d'années relativement pluvieuses, les résultats des classements des baignades en mer déclarées par les communes du littoral normand montrent une nette tendance à l'amélioration. Ainsi, entre les périodes 2003-2006 (données de qualité simulées selon la Directive 2006) et 2010-2013 (données de qualité calculées selon cette Directive), les plages en qualité « excellente et bonne » passent de 72 à 88 %, tandis que celles en qualité « suffisante et insuffisante » régressent de 28 à 12 %.

Les principales améliorations sont le résultat des investissements réalisés pour résorber les sources de pollution microbiologiques sur le littoral normand. Les premières mesures de gestion active (arrêté municipal d'interdiction temporaire de la baignade) contribuent également à éviter certains déclassements. En revanche, lors de forts et/ou fréquents épisodes pluvieux, les secteurs les plus sensibles restent très vulnérables.

ÉTAT DES LIEUX DE LA QUALITÉ DES EAUX DE SURFACE : CE QU'IL FAUT RETENIR SUR L'ÉTAT ÉCOLOGIQUE

L'état écologique exprime les conditions de vie dans les rivières, pour les organismes vivants. Entre 2007 et 2012, il a progressé. Il est mesuré sur des portions de cours d'eau (1 681 pour les rivières du bassin). Sur ces unités, en 2011, 42 % sont en bon état, contre 23 % en 2007. Cette amélioration globale est la résultante de mouvements divers : certaines portions s'améliorent tandis que d'autres régressent. Ces changements d'état peuvent être imputables à des variations interannuelles, mais traduisent aussi des améliorations dues aux actions conduites ; ou des dégradations du fait du vieillissement des réseaux et des ouvrages d'épuration ; ou du changement de l'utilisation du sol.

Qualité des eaux de baignade en mer sur le littoral normand



Carte disponible sur la version électronique du rapport annuel.

CONNAISSANCE (MILIEUX AQUATIQUES, PRESSIONS)				
OBJECTIF	SOUS-OBJECTIF	INDICATEUR	RÉALISÉ 2013	RÉALISÉ 2014
Mettre en œuvre une surveillance de la qualité des eaux adaptée aux besoins du futur SDAGE 2016-2021		Mesure de l'état des eaux	Mesure effectuée Bilan 2013 : 53,7 % de stations RCS en bon état en 2012	MESURE EFFECTUÉE BILAN 2014 : 55,6 % DE STATIONS RCS EN BON ÉTAT EN 2013

CONCLUSION

Cette évaluation de l'état au point de mesure et à l'échelle des masses d'eau permet de dégager les grands enjeux liés à la reconquête de la qualité des eaux. Pour atteindre les objectifs fixés par la DCE, d'importants efforts restent à déployer par les acteurs du bassin, et ce malgré les progrès sensibles constatés depuis le précédent état des lieux (2004). En effet, si l'on suit les efforts et la progression actuels on note les changements suivants :

- la connaissance de l'état des masses d'eau s'améliore ;
- l'amélioration de l'état des masses d'eau superficielles se confirme. Cependant, des changements dans les indices et les polluants pris en compte pour l'évaluation de l'état des eaux vont mieux prendre en compte l'ensemble des paramètres influençant l'état biologique des masses d'eau et, de ce fait, probablement infléchir les tendances.

- Pour les eaux souterraines, les principaux défis pour atteindre les objectifs du bon état concernent les produits phytosanitaires et les nitrates, suivis par certains autres polluants (métaux, composés organiques halogénés volatils). L'inertie importante des nappes et les stocks des polluants présents dans les sols, la zone non saturée et les nappes peuvent ralentir l'effet des actions de réduction des flux.

- Pour les eaux de baignades sur le littoral, les secteurs les plus sensibles à la pollution microbologique restent très vulnérables aux forts et/ou fréquents épisodes pluvieux.



UNE INFO AU FIL DE L'EAU

36 % des portions de rivières sont aujourd'hui en bon état chimique. Un taux qui atteint plus de 91 % sans les hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP).



2

DÉVELOPPER UNE STRATÉGIE AVEC UNE VISION D'ENSEMBLE POUR L'EAU

- 24 METTRE LES USAGERS AU CŒUR DE LA GESTION DE L'EAU
- 29 SENSIBILISER ET INFORMER LE PUBLIC
- 31 PROMOUVOIR LA GESTION INTÉGRÉE DES RESSOURCES EN EAU À L'INTERNATIONAL
- 32 ADAPTER LES OUTILS DE GESTION DE LA RESSOURCE
- 34 COMPRENDRE LA PORTÉE ÉCONOMIQUE, SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE DE LA POLITIQUE DE L'EAU
- 36 CONNAÎTRE LE MILIEU POUR AGIR

METTRE LES USAGERS AU CŒUR DE LA GESTION DE L'EAU

50 ANS DE DÉMOCRATIE DE LA POLITIQUE DE L'EAU

Les « instances de bassin » sont les assemblées d'élus, d'usagers et de représentants de l'État chargées de définir les orientations de l'action de l'Agence. L'Agence de l'eau a la charge d'organiser et d'animer ce travail collectif d'élaboration de la politique du bassin. Elle invite l'ensemble des acteurs à se mobiliser sur des objectifs partagés afin de gagner en cohérence et en efficacité, pour un retour au bon état des eaux du bassin.

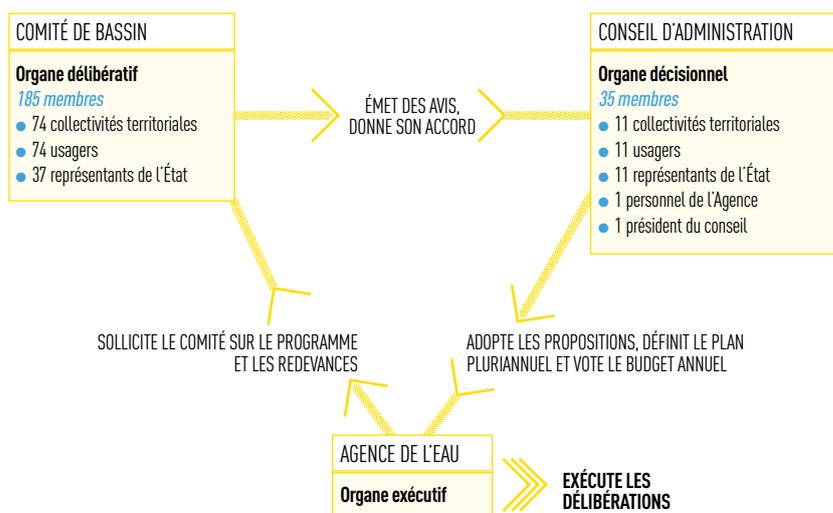
L'année 2014 s'est révélée particulièrement importante pour les assemblées du bassin : le mandat des membres du comité de bassin étant arrivé à son terme – six ans –, ce dernier a été entièrement renouvelé. Conseils régionaux, conseils généraux, communes, représentants des usagers et des associations se sont mobilisés pour désigner de nouveaux membres.

LES INSTANCES DE BASSIN

Institué par la loi sur l'eau du 16 décembre 1964, le comité de bassin est le lieu d'une concertation sur la politique de l'eau entre les usagers, les collectivités locales et l'État. L'Agence de l'eau en assure le secrétariat.

Le comité de bassin s'organise en commissions et groupes de travail, définis par son règlement intérieur. Quatre commissions spécialisées examinent les enjeux techniques et politiques des décisions du comité de bassin avant ses séances plénières ; six Commissions territoriales examinent ces enjeux sous l'angle géographique de chaque sous-bassin, et déclinent territorialement la politique de l'eau définie par le comité de bassin.

Les instances de bassin



Le comité de bassin

— Son rôle

Sur proposition du conseil d'administration de l'Agence de l'eau, le comité de bassin est invité à donner un avis conforme sur le programme pluriannuel d'intervention de l'Agence : taux des redevances et des aides, types

de travaux à réaliser, modalités de soutien technique et financier de ces travaux.

L'un de ses rôles essentiels est l'élaboration du plan de gestion du bassin, appelé « Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux » (SDAGE), opposable à l'Administration. Pour définir ainsi les orientations de la politique de l'eau sur le territoire pendant six ans, le comité de bassin s'appuie sur ses commissions, soumet un projet à la consultation du public et des assemblées du bassin, amende le projet en fonction de cette consultation, puis vote un texte finalement approuvé par le préfet coordonnateur de bassin.

Pour le comité de bassin Seine-Normandie comme pour tous ses homologues en France, l'année 2014 a été marquée par la rédaction de l'avant-projet de SDAGE soumis à la consultation du public et des assemblées et, à la mi-2014, par le renouvellement du comité de bassin et de ses commissions.

FRANÇOIS SAUVADÉT ÉLU PRÉSIDENT DU COMITÉ DE BASSIN SEINE-NORMANDIE

François Sauvadet, ancien ministre, actuel député et président du conseil général de la Côte-d'Or, a été élu président du comité de bassin. À cette occasion, il a rendu hommage à son prédécesseur André Santini, auquel la qualité de membre d'honneur a été conférée. M. Sauvadet a remercié le nouveau comité de bassin pour la confiance qu'il lui témoigne et a indiqué les premiers jalons du programme de travail qui attendait le comité : la mobilisation pour la pérennité et la croissance des moyens consacrés à la qualité de l'eau ; et la rédaction d'un projet de plan de gestion (SDAGE), afin de consulter sur ce projet le public et les assemblées du bassin durant le premier semestre 2015.



François Sauvadet, président du comité de bassin, ancien ministre, député et président du conseil général de la Côte-d'Or. Il succède en 2014 à André Santini, président du comité de bassin depuis 2005.



Jean Daubigny, président du conseil d'administration, préfet coordonnateur de bassin, préfet de la région Île-de-France et préfet de Paris.

— Le renouvellement des instances de bassin

Le mandat des 185 membres du comité de bassin Seine-Normandie désignés en 2008 a pris fin en 2014. Conformément aux textes qui précisent les organismes chargés de désigner les membres des différents collèges, sous-collèges et catégories, une procédure de renouvellement a été lancée.

Sur la base des propositions émises par ces organismes, les arrêtés ministériels du 26 juin, du 1^{er} juillet et du 8 juillet 2014 ont porté désignation des membres du comité de bassin pour la période 2014-2020.

Le nouveau comité de bassin a été installé le 10 juillet 2014 par le préfet coordonnateur de bassin. Il a adopté son règlement intérieur, qui comporte notamment la création d'une nouvelle commission : « Commission politique territoriale, aménagement du territoire et inondations » (voir encadré ci-contre).

Il a également procédé à l'élection de son président (voir encadré p.24), de ses trois vice-présidents, des représentants du comité de bassin au conseil d'administration de l'Agence, des présidents et vice-présidents des commissions du comité de bassin.

Le 11 septembre 2014, la gouvernance du comité a été complétée par l'élection des présidents et vice-présidents des commissions territoriales et des groupes de travail de la Commission permanente des programmes et de la prospective (CPPP).

— Les commissions et groupes du comité de bassin

Pour préparer ses travaux et alimenter ses décisions, le comité de bassin s'appuie principalement sur ses commissions.

Le bureau du comité de bassin

Il est composé, en plus du président, de ses trois vice-présidents, des vice-présidents du conseil d'administration de l'Agence de l'eau Seine-

UNE NOUVELLE COMMISSION DÉDIÉE À UNE APPROCHE TERRITORIALE DE L'EAU ET AUX INONDATIONS

La Commission politique territoriale, aménagement du territoire et inondations a été créée par le règlement intérieur adopté par le nouveau comité de bassin. Elle est chargée d'examiner les questions concernant l'action des collectivités dans la politique de l'eau – d'une part celles relatives à la politique territoriale, dont les relations entre urbanisme et politique de l'eau ; d'autre part celles sur la gestion de l'eau par les collectivités : aides à l'eau potable et à l'assainissement, prévention des pollutions par temps de pluie, pollutions diffuses des PME et des artisans, etc. ; enfin, les sujets relatifs aux inondations (prévention et sensibilisation). Par ailleurs, ce groupe est ouvert à des membres extérieurs au comité de bassin, nommés par le président du comité de bassin sur proposition des membres du comité de bassin et membres de la commission.

Normandie, du président et du vice-président de la CPPP et du délégué de bassin représentant l'État. Il est dirigé par le président du comité de bassin. Il organise les travaux du comité de bassin et de ses commissions.

La Commission permanente des programmes et de la prospective (CPPP)
Elle est composée des présidents et vice-présidents des commissions et groupes du comité de bassin, ainsi que des administrateurs de l'Agence de l'eau.

Elle propose au comité de bassin tout élément concernant la politique d'intervention de l'Agence, à court comme

à long terme, et les projets de programmes pluriannuels présentés par la directrice générale de l'Agence. Elle peut également arrêter, sur demande de la commission des aides (voir p. 27) ou de la directrice générale, la doctrine relative aux modalités d'application du programme.

Elle s'appuie sur quatre groupes de travail : eau et activités économiques ; eau et agriculture ; consommation, gestion solidaire et développement durable ; communication et éducation à l'environnement.

Six Commissions territoriales (COMITER)

Elles correspondent aux six grands sous-bassins du territoire Seine-Normandie : les rivages et fleuves côtiers de Basse-Normandie (Commission territoriale et maritime Basse-Normandie) ; le littoral haut-normand et les affluents de la Seine à l'aval de la région parisienne (Commission territoriale et maritime Seine-aval) ; l'Île-de-France (Commission territoriale Rivières d'Île-de-France) ; le bassin de l'Oise (Commission territoriale Vallées d'Oise) ; celui de la Marne (Commission territoriale Vallées de Marne) ; et celui de la Seine, à l'amont de la région parisienne (Commission territoriale Seine-amont).

Elles ont pour missions de proposer au comité de bassin les actions prioritaires nécessaires à ces sous-bassins, et de veiller à l'application de ces propositions. En outre, elles sont chargées d'émettre un avis sur les projets de Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) qui concernent leur territoire.

Deux commissions thématiques

Une Commission relative au milieu naturel aquatique (COMINA) et une Commission du littoral et de la mer (COLIMER) contribuent activement à la préparation des débats du comité de bassin et à l'articulation avec les travaux relatifs respectivement aux milieux naturels et au milieu marin.

PROJET DE SDAGE : LE COMITÉ DE BASSIN LE SOUMET À L'AVIS DU PUBLIC ET DES ASSEMBLÉES

Tenant compte des avis du public et des assemblées du bassin sur les questions importantes auxquelles le projet de plan de gestion du bassin Seine-Normandie devra répondre, le comité de bassin, avec ses commissions, s'est employé à rédiger ce projet. L'objectif : arrêter une version provisoire sur laquelle le public et les assemblées du bassin seront consultés durant la première moitié de l'année 2015. Sept réunions de la Commission permanente des programmes et de la prospective, et plus d'une dizaine de réunions des commissions et groupes de travail ont été consacrées à la rédaction de ce projet.

Le comité de bassin et ses commissions et groupes spécialisés ont également précisé les modalités selon lesquelles cette consultation sera organisée.

Un conseil scientifique

Le comité de bassin a créé à ses côtés un conseil scientifique constitué de 24 chercheurs reconnus dans diverses disciplines (agronomie, santé publique, hydrologie, sciences humaines et sociales, etc.).

Le conseil scientifique donne des avis au comité sur les enjeux et questionnements scientifiques concernant les orientations et les grands projets envisagés dans le bassin.

nommés ou élus par et parmi les membres du comité de bassin. Les membres représentant les collectivités et les usagers sont élus par le comité de bassin. De nouveaux membres ont ainsi été élus le 11 juillet et le conseil d'administration renouvelé a été installé le 4 septembre par son président, Jean Daubigny.

Pour son fonctionnement, il s'appuie sur la CPPP, partagée avec le comité de bassin, et sur les deux commissions créées en son sein.

Le conseil d'administration

— Son fonctionnement

Le conseil d'administration de l'Agence de l'eau est composé de 35 membres,

LES SEPT PRÉSIDENTS DES COMITÉS DE BASSIN RENCONTRENT LA MINISTRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

18 novembre 2014 : les présidents des sept comités de bassin de la métropole et de la Corse ont rencontré la ministre en charge de l'Écologie afin d'évoquer le prélèvement de l'État sur le budget des Agences de l'eau. Ils ont souligné le risque de faire reculer la France dans son effort pour respecter les engagements pris au niveau européen pour atteindre le bon état des eaux. La délégation a également insisté sur la nécessité de prendre en compte de nouveaux risques tels que celui des inondations. Ce sujet a été évoqué mardi 16 décembre 2014 lors de questions au gouvernement. Interrogée par le président du comité de bassin François Sauvadet, la ministre a répondu que les budgets des Agences de l'eau, malgré le prélèvement prévu par la loi de finances, leur conservent une capacité d'action égale à celle du programme précédent (le 9^e programme, 2007-2012).



UNE INFO AU FIL DE L'EAU

Une nouvelle commission a été créée : la Commission politique territoriale, aménagement du territoire et inondations, chargée d'examiner les questions concernant l'action des collectivités dans la politique de l'eau.

La commission des finances

Elle examine les dossiers présentés par la directrice générale de l'Agence au conseil d'administration et qui peuvent avoir une incidence financière. Renouvelée le 4 septembre 2014, elle comporte à présent 11 membres, dont 3 représentants des collectivités, 4 représentants des usagers et 2 représentants de l'État.

La commission des aides

Elle donne un avis conforme sur les aides aux investissements des maîtres d'ouvrage (collectivités, industriels, agriculteurs, etc.) présentées par la directrice générale de l'Agence. Elle est chargée du contrôle et du suivi des affectations d'autorisations de programme. Elle émet des propositions et donne un avis sur les évolutions de doctrine en matière d'attribution des aides et sur les modifications de programme, avant leur examen par la CPPP. Renouvelée le 4 septembre 2014, elle comporte à présent un vice-président et son effectif est de 18 membres, dont 8 représentants des collectivités territoriales, 7 représentants des usagers et 3 représentants de l'État.

LE CONSEIL SCIENTIFIQUE DONNE SON AVIS SUR L'AGRICULTURE

Selon le conseil scientifique, la poursuite des tendances actuelles de spécialisation, de raccourcissement des rotations, d'agrandissement des exploitations et des parcelles, de réduction de la diversité des cultures, produit des impacts négatifs sur les milieux aquatiques qui ne permettront pas d'atteindre les objectifs environnementaux fixés par la DCE. Inverser ces tendances implique une transformation profonde des systèmes agricoles.

Cette rupture devrait s'appuyer sur la mobilisation cohérente d'un ensemble d'actions : une intervention au-delà des aires d'alimentation des captages, une politique foncière forte, un soutien des filières et, enfin, une association, en sus des représentants de la profession agricole, des consommateurs et des acteurs industriels des filières concernées.

GOUVERNANCE, PLANIFICATION, INTERNATIONAL

OBJECTIF	SOUS-OBJECTIF	INDICATEUR	RÉALISÉ 2013	RÉALISÉ 2014
Construire les instruments de planification au titre de la DCE et les décliner à l'échelle locale	Construire le SDAGE 2016-2021 et contribuer à l'élaboration puis à la mise en œuvre des programmes de mesures	Respecter les échéances de mise en œuvre du SDAGE-PDM	Approbation de l'état des lieux le 5 décembre 2013	CONSULTATION DU PUBLIC SUR LE PROJET DE SDAGE-PDM



UNE INFO AU FIL DE L'EAU

À ce jour, près de 36,4 %
de la surface du bassin est couverte
par une démarche SAGE.

INSTAURER UNE GOUVERNANCE AU PLUS PRÈS DES TERRITOIRES

Pour avancer vers le bon état des ressources en eau dans chaque territoire, l'Agence promeut deux outils complémentaires auprès des partenaires locaux : les contrats globaux, créés par l'Agence ; et les Schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) définis par la loi sur l'eau (1992).

Les contrats globaux : un outil local de gouvernance pour l'eau

La politique contractuelle de l'Agence favorise une approche globale de la gestion de l'eau sur des territoires pertinents. Chaque contrat s'appuie sur un état initial du milieu naturel et l'état des équipements en matière d'eau, pour définir une programmation opérationnelle visant à atteindre l'objectif négocié et partagé.

Ces contrats prévoient un comité de pilotage local, une animation locale dédiée, un suivi annuel des actions puis une évaluation finale. Ce type de contrat peut également être élaboré dans le cadre de la mise en œuvre de SAGE. En 2014, 45 contrats globaux étaient en application. Ce mode de fonctionnement suscite en outre une dynamique locale favorable à l'émergence de nouveaux SAGE. L'ensemble bénéficie de la synergie des conventions de partenariat signées avec les conseils généraux et les conseils régionaux.

Les SAGE : une planification locale de la gestion des eaux

Malgré les élections municipales, qui ont impacté la composition des Commissions locales de l'eau, et le renouvellement du comité de bassin et de ses instances, l'année 2014 s'est révélée particulièrement soutenue.

Fin 2014, le comité de bassin Seine-Normandie a rendu un avis pour 16 projets de SAGE alors que l'objectif était fixé à 13. 10 ont fait l'objet d'un arrêté d'approbation et 6 sont en cours d'enquête publique ou vont l'être prochainement : Mauldre, Commerce, Orne amont, Bresle, Automne et Deux Morins.

Fin 2014, on dénombre 30 démarches SAGE sur le bassin : 10 SAGE approuvés, 5 SAGE en révision, 11 SAGE en élaboration, 2 SAGE en instruction et 2 SAGE en émergence, le comité de bassin ayant rendu un avis sur le périmètre du SAGE des Six Vallées. À ce jour, près de 36,4 % de la surface du bassin est couverte par une démarche SAGE.

La mise en œuvre de la gouvernance territoriale

L'Agence de l'eau Seine-Normandie a renforcé ses modalités d'aide pour l'animation des SAGE afin de permettre aux structures porteuses de se doter de moyens humains supplémentaires si nécessaire. Ainsi, le 10^e programme de l'Agence permet de financer l'animation des SAGE pendant une durée globale de six ans pour la phase d'élaboration, et pendant trois ans après l'approbation du SAGE pour initier sa mise en application. Cette phase est ensuite relayée par un contrat global avec un programme d'actions calé sur le Plan d'aménagement et de gestion durable (PAGD) du SAGE approuvé. En cas de révision d'un SAGE, l'animation peut être aidée pendant trois ans.

GOUVERNANCE, PLANIFICATION, INTERNATIONAL

OBJECTIF	SOUS-OBJECTIF	INDICATEUR	RÉALISÉ 2013	RÉALISÉ 2014
Construire les instruments de planification au titre de la DCE et les décliner à l'échelle locale	Soutenir la planification collective de l'eau à l'échelle des bassins versants pour l'élaboration de projets territoriaux	Nombre de contrats globaux mis en œuvre	40 contrats	45 CONTRATS
		Nombre de SAGE approuvés	11 SAGE	16 SAGE

SENSIBILISER ET INFORMER LE PUBLIC

L'Agence de l'eau déploie une stratégie de communication visant à partager la politique de l'eau avec le citoyen, l'élu et l'utilisateur. Parallèlement, elle développe un programme d'« éducation à la citoyenneté pour l'eau ».

FAVORISER LES INVESTISSEMENTS ET INFORMER LE PUBLIC

L'objectif de l'Agence est de favoriser les investissements nécessaires à la protection des milieux aquatiques et humides, tout en satisfaisant le besoin d'information du public.

À ces fins, elle met en œuvre de nombreux outils sur lesquels elle s'appuie :

- des publications et le site internet ;
- les réseaux sociaux : Twitter, Facebook, Dailymotion ;
- des relais d'information : les collectivités et associations volontaires pour porter des opérations de communication sur la politique de l'eau du comité de bassin et des actions de sensibilisation aux enjeux de cette politique sont soutenues via une politique de partenariats ;
- la presse, en particulier via des ateliers presse ;
- la consultation du public, qui donne l'occasion aux citoyens de s'exprimer.

Informers les acteurs de l'eau

Afin de sensibiliser les acteurs du bassin aux problématiques de l'eau et des milieux aquatiques et de les inviter à agir, l'Agence développe des outils d'information et d'aide à la décision : le rapport annuel de l'Agence, le magazine *Confluence*, les lettres publiées par les directions territoriales, des plaquettes d'information sur les aides et les redevances de l'Agence ou fournissant des informations et conseils techniques, sans oublier les sites internet :

- www.eau-seine-normandie.fr ;
- www.seine-normandie.eaufrance.fr

En 2014, l'Agence a engagé le renouvellement de ses marchés pluriannuels pour la réalisation de ces supports. De même, elle a préparé la refonte de son site internet.

L'application « Qualité rivières » pour Smartphones a fait l'objet d'une mise à jour des données présentées.

Grâce à cette application, chacun peut connaître la qualité des cours d'eau à travers les paramètres témoins de leur santé : poissons, invertébrés, microalgues, polluants chimiques, acidité, oxygène, etc.

Une présence accrue sur le Web et les réseaux sociaux

La présence sur les réseaux sociaux de l'Agence de l'eau Seine-Normandie s'est intensifiée avec, depuis début 2014, un accroissement mensuel d'une cinquantaine d'abonnés à ses publications sur Twitter, sans compter plus de 8 000 visionnages des vidéos mises en ligne sur la chaîne Dailymotion de l'Agence.

Le développement de partenariats

Les partenariats de communication noués avec les collectivités, les associations et les fédérations professionnelles aident à démultiplier les messages de l'Agence et du comité de bassin. Ainsi, 117 opérations ont été réalisées en 2014, pour un montant total de 1,9 M€. Parmi elles notamment, l'opération « 7^e continent » a permis une large sensibilisation aux liens entre la pollution continentale et l'état des mers ; le soutien à l'exposition de photos naturalistes « Hyper Nature » sur les grilles du jardin du Luxembourg, en partenariat avec le Sénat et les éditions Biotopie, a de même permis de faire connaître à tous les enjeux de la protection de la qualité de l'eau.

La poursuite des « ateliers presse »

Ces rendez-vous réguliers consistent à approfondir les questions de l'eau avec un petit groupe de journalistes intéressés au développement de leurs connaissances sur différents thèmes.

En 2014, les ateliers ont porté sur :

- la qualité des rivières et des nappes du bassin ;
- la pollution des rivières à l'heure des micropolluants ;
- les algues vertes sur la côte normande.

L'organisation de la consultation du public

Durant l'année 2014, le comité de bassin Seine-Normandie a préparé la consultation du public et des assemblées sur le projet de SDAGE 2016-2021, qui a commencé le 19 décembre 2014 pour s'achever le 19 juin 2015. Le comité de bassin a notamment défini l'organisation adoptée pour cette consultation et les moyens déployés en complément de ceux prévus par la réglementation : questionnaire d'accompagnement, appel à projets portant sur des partenariats de communication avec les collectivités ou les associations volontaires.

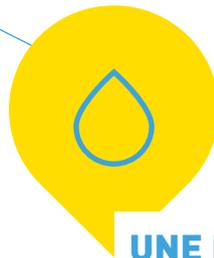
DEVENIR CITOYEN DE L'EAU

Les actions éducatives de l'Agence (classes d'eau, partenariats éducatifs, formations et outils pédagogiques) visent à responsabiliser les citoyens et les professionnels pour une implication locale dans la gestion de l'eau.

Classes d'eau

1 424 classes d'eau ont trouvé place dans les établissements d'enseignement général, les lycées professionnels ou les structures hors scolaires. La classe d'eau est un module éducatif basé sur une pédagogie active. Elle comprend des rencontres avec des acteurs de l'eau, des visites de terrain, un travail en groupe interdisciplinaire et une production collective.

Quatre classes d'eau ont été réalisées pour des élus dans les secteurs normands et picards.



UNE INFO AU FIL DE L'EAU

Lors du Stockholm Junior Water Prize,
l'Agence de l'eau Seine-Normandie a suivi
le lycée Hoche de Versailles, lauréat de l'édition 2014.

Partenariats éducatifs

30 partenariats éducatifs ont été financés par l'Agence de l'eau, pour un montant total de 643 000 € : Prix international junior de l'eau réservé aux 15-20 ans (Stockholm Junior Water Prize), formations d'écogardienniers, création d'un journal participatif pour des 15-24 ans, fête des classes d'eau, sentiers pédagogiques, création de modules sur les zones humides, jeux de pistes éducatifs transmédia, études par des élèves du littoral normand, parcours pédagogiques sur les zones humides, formation à la continuité écologique, etc.

Partenaire du ministère de l'Agriculture, l'Agence a participé au réseau de l'enseignement agricole en éditant un DVD sur l'eau et l'éducation au développement durable.

Un résumé est accessible sur le site de l'Agence : www.eau-seine-normandie.fr/index.php?id=7892

Édition d'un jeu de piste pour « scolaire » et « grand public »

Fruit d'un partenariat éducatif avec l'association Le Temps Presse, un jeu de piste transmédia a été lancé en avant-première au Salon international de l'éducation. La version « scolaire » est adaptée aux élèves engagés dans les classes d'eau, car elle s'appuie sur les livres de bord édités par l'Agence pour ces élèves.

La version « grand public » du jeu est destinée aux collectivités et aux associations.

L'ensemble des éléments qui composent ce divertissement est accessible gratuitement sur le site www.la-kolok.com/pedagogie/piste-eau/ et sur l'espace éducatif de l'Agence.

L'espace pédagogique des expéditions « 7^e Continent »

Cet outil digital est mis à la disposition des professeurs qui souhaiteraient appréhender le « 7^e Continent » dans leur programme scolaire.

Suite aux étapes « de la Seine au 7^e continent » réalisées avec des élèves de lycées agricoles du bassin

Seine-Normandie, un espace pédagogique a été conçu. Son but : répondre aux besoins des enseignants et à ceux de leurs élèves. L'espace pédagogique permet de découvrir l'importance de l'eau sur notre planète et d'agir pour préserver cette ressource et ce milieu de vie. Il est accessible sur : www.septiemecontinent.fr

Directions	Nombre de classes d'eau
Basse-Normandie	105
Île-de-France	602
Seine-amont	98
Seine-aval	296
Vallées de Marne	94
Vallées d'Oise	229
TOTAL	1 424

PROMOUVOIR LA GESTION INTÉGRÉE DES RESSOURCES EN EAU À L'INTERNATIONAL

Depuis plus de 10 ans, l'Agence de l'eau s'engage à partager ses moyens humains et financiers pour promouvoir la gestion intégrée des ressources en eau à l'international. L'année 2014 a été marquée par de nombreux échanges avec des partenaires de coopération institutionnelle et, plus généralement, avec les acteurs internationaux de l'eau et de l'assainissement.

PRÉPARER LE 7^E FORUM MONDIAL DE L'EAU

Pour préparer le grand rendez-vous triennal qu'est le Forum mondial de l'eau (avril 2015 en Corée du Sud), l'Agence de l'eau et le Syndicat inter-départemental pour l'assainissement de l'agglomération parisienne (SIAAP) ont organisé un atelier international réunissant plus de 20 pays, du Cameroun à l'Australie en passant par la Corée du Sud et le Mexique. Son thème : « La gestion des eaux usées urbaines ».

Le partage d'expériences entre les 170 participants a permis d'identifier des solutions concrètes qui ont fait leurs preuves dans diverses parties de la planète. Elles ont alimenté une session coanimée par l'Agence de l'eau lors de la manifestation.

LA COOPÉRATION INSTITUTIONNELLE

Dans le cadre de ses coopérations institutionnelles, l'Agence a contribué :

- à la remise du « premier état des lieux » chinois sur le sous-bassin de la Zhou – bassin de la Hai ;
- à l'opérationnalisation de la police de l'eau du Burkina Faso, à travers un atelier technique préparé avec l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques (ONEMA), la Direction départementale des territoires des Yvelines et l'Agence de l'eau du Mouhoun (partenaire burkinabé).

Des échanges ont été engagés sur l'état d'avancement des travaux liés à la Directive-cadre sur l'eau (DCE) : élaboration des documents du prochain cycle 2016-2021 du SDAGE, de son programme de mesures (PDM) et la consultation du public sur le projet de SDAGE.

LA SOLIDARITÉ INTERNATIONALE

L'Agence a attribué 3 M€ d'aides réparties dans 12 pays, dont 8 pays d'Afrique subsaharienne. Par ailleurs, une première évaluation externe d'un projet de coopération décentralisée a conforté l'Agence dans le soutien technique et financier qu'elle apporte depuis 2005 aux projets de solidarité portés par les collectivités du bassin Seine-Normandie.



UNE INFO AU FIL DE L'EAU

Pour préparer le 7^e Forum mondial de l'eau, l'Agence et le SIAAP ont organisé un atelier international réunissant 20 pays et 170 participants.

ADAPTER LES OUTILS DE GESTION DE LA RESSOURCE

Le 10^e programme (2013-2018) est un outil de mise en œuvre des directives européennes et du Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE). Il vise d'une part l'atteinte du bon état écologique sur deux tiers des eaux de surface à l'horizon 2015, et d'autre part la contribution aux objectifs de bon état d'ici 2021.

LE 10^e PROGRAMME : OBJECTIFS ET AMBITIONS

Le 9^e programme aura permis la mise en conformité des plus grandes stations d'épuration en application de la Directive eaux résiduaires urbaines (DERU), première étape pour répondre aux objectifs d'atteinte du bon état des eaux de la DCE. Toutefois, l'atteinte de ces objectifs nécessite une implication plus forte dans le « grand cycle de l'eau » (milieux aquatiques, protection des aires de captages, etc.). Cette implication répond en outre aux consignes ministérielles et aux recommandations du Conseil d'État (rapport *L'eau et son droit* de 2010).

Le 10^e programme, quant à lui, intègre ces recommandations et contribue à la mise en œuvre de deux nouvelles directives européennes : la Directive inondation, et la Directive-cadre sur la stratégie pour le milieu marin.

Il sera revu en 2015 pour tenir compte du SDAGE révisé.

Les redevances : 4,38 milliards d'euros

Le produit des redevances est fixé à six fois celui de l'année 2012 (4,38 Md€) et traduit une volonté du comité de bassin de stabiliser la pression fiscale.

En outre, les textes législatifs laissent la possibilité aux comités de bassin de moduler géographiquement les redevances. Le comité de bassin et le conseil d'administration de l'Agence ont donc décidé de fonder les zonages des redevances prélèvement et pollution sur l'état des masses d'eau et sur leur vulnérabilité tels que décrits dans le SDAGE.

Enfin, un rééquilibrage des contributions a été recherché : celle des industriels a été renforcée.

Les aides : 4,7 milliards d'euros

Le 10^e programme de l'Agence vise :

- l'amélioration de la collecte et du traitement des eaux usées, ce qui implique d'aller au-delà des exigences de la DERU dans certains cas ;
- la réduction des flux de polluants déversés par temps de pluie dans les zones urbanisées ;
- la réduction des pollutions par les substances dangereuses et autres micropolluants ;
- l'affirmation d'une politique volontariste de protection des captages ;
- l'intervention sur les milieux aquatiques et les zones humides à un rythme plus soutenu que durant le 9^e programme, afin de bénéficier des services écologiques et économiques rendus par les écosystèmes.

Il prévoit des aides financières pour un total de 4,7 Md€, dont 600 M€ destinés au fonctionnement (primes et Aide à la qualité d'exploitation des ouvrages – Aquex). Pour les aides à l'investissement, sa politique suit quatre principes clés :

- la limitation du nombre de combinaisons de taux d'aides ;
- le recours à des taux fixes (sauf exception) ;
- le choix de taux d'aides plus élevés pour les actions à plus forte plus-value environnementale ;
- la non-différenciation des aides par type d'usagers.

Le programme consacre le maintien de taux élevés (taux moyen d'aides allant de 52 % au 9^e programme à 60,6 % au 10^e programme), permettant ainsi la réalisation de travaux, notamment ceux figurant dans les Plans territoriaux d'actions prioritaires (PTAP).

L'ÉQUILIBRE DES CONTRIBUTIONS DES CATÉGORIES D'ACTEURS : PRÉCISIONS

Si une lecture rapide des principaux chiffres concernant les redevances pourrait laisser penser que les ménages contribuent pour 91 % au montant des redevances perçues par l'Agence, cette appréciation doit être corrigée.

■ D'une part, les redevances « domestiques » sont à tort assimilées à des redevances intégralement payées par les ménages. Ce sont plutôt les redevances payées, via les collectivités locales, par tous les redevables qui ne rejettent pas de pollution spécifique (industrielle). Le total des redevances « domestiques » comprend donc 15 à 20 % de redevances payées, via leur facture d'eau courante, par les activités tertiaires (bureaux, sièges sociaux, etc.) et les artisans, dits « activités de production assimilées domestiques ».

■ D'autre part, il faut déduire du montant des redevances les « primes », qui viennent en déduction de la redevance brute. Les primes versées aux industries sont intégrées au calcul de leurs redevances et déjà déduites du montant correspondant. Mais il n'en est pas de même pour les primes concernant les collectivités, qui sont présentées à part.

■ Pour comparer la contribution des ménages à celle des autres catégories, il faut donc d'une part déduire la part qui provient des activités de production assimilées domestiques et, d'autre part, déduire les primes. La contribution nette des ménages est donc estimée à 76 % des redevances nettes.

UNE INFO AU FIL DE L'EAU

Le 10^e programme
de l'Agence sera revu
en 2015, suite à
la révision du SDAGE.

L'ÉQUILIBRE DU PROGRAMME DE 2013 À 2018

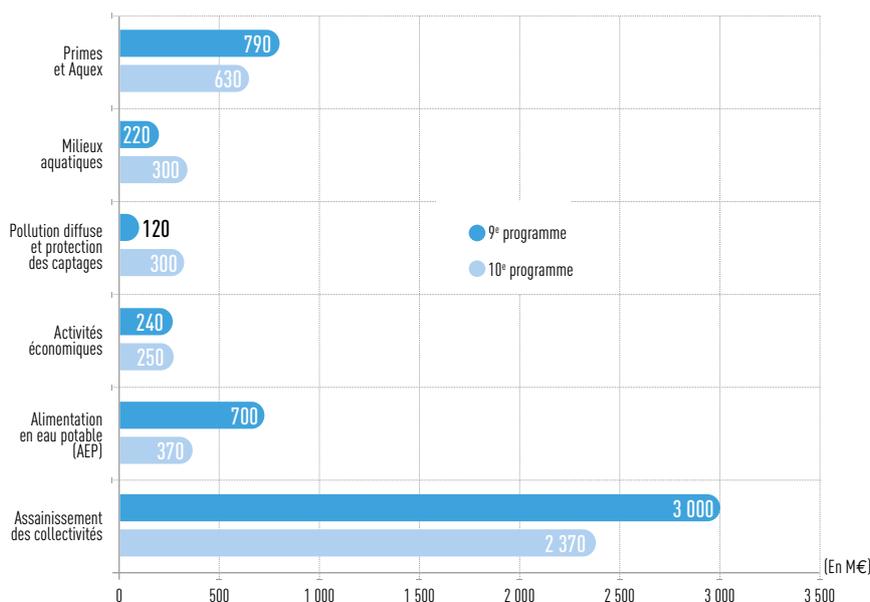
Les dépenses obligatoires s'élèvent à 850 M€. Elles comprennent le fonctionnement de l'Agence, la contribution à l'ONEMA, les réseaux de mesures du milieu, les banques de données et le remboursement du prêt contracté auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

Les dépenses optionnelles s'élèvent à 4 750 M€. Elles comprennent les primes et aides à l'exploitation, sans oublier les aides à l'investissement (avances et subventions de 4,1 Md€ pour financer 6,4 Md€ de travaux).

Le 10^e programme permet :

- de conserver des montants de travaux importants sur le « grand cycle de l'eau » ;
- de diminuer les volumes concernant l'assainissement des collectivités (essentiellement les stations), les réseaux d'assainissement restant conséquents ;
- de diminuer les montants liés à l'alimentation en eau potable ;
- de stabiliser les montants de travaux en milieu industriel ;
- de maîtriser les dépenses de fonctionnement.

Principaux domaines d'intervention Comparaison entre le 9^e et le 10^e programme du montant des aides



LES AIDES DE L'AGENCE DE L'EAU, LES TRAVAUX DES MAÎTRES D'OUVRAGE... ET L'EMPLOI

Les 4,7 Md€ d'aides du 10^e programme de l'Agence de l'eau soutiendront environ 6,3 Md€ de travaux des collectivités et des entreprises du bassin.

Quel est l'impact de ces aides et de ces travaux sur l'emploi ? On estime que la mise en œuvre du 10^e programme de l'Agence permettra de créer ou de maintenir en moyenne environ 15 000 emplois chaque année.

Il s'agit des emplois directs et indirects induits par les travaux aidés par l'Agence pour le maintien et l'amélioration de la qualité de l'eau : constructeurs de canalisations, techniciens de rivières, ingénieurs hydrologues, animateurs de démarches contractuelles ou de SAGE, etc. Ces emplois ne sont pas délocalisables et sont orientés vers l'écologie ou le développement durable.

Par ailleurs, près de 13 000 emplois directs et indirects sont favorisés par des rivières et un littoral en meilleur état : tourisme, entreprises conchylicoles, pêche professionnelle, postes liés aux activités nautiques.

COMPRENDRE LA PORTÉE ÉCONOMIQUE, SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE DE LA POLITIQUE DE L'EAU

Enquêtes sur le terrain, études, évaluations... la portée économique, sociale et environnementale de la politique de l'eau sur le bassin est constamment analysée, notamment au regard des objectifs de la Directive-cadre européenne. Ces études concernent également les politiques mises en œuvre par l'Agence. En 2014, l'analyse des progrès accomplis depuis 50 ans, date de création de la première loi sur l'eau, a fait l'objet de publications.

ANALYSER, ÉVALUER LA POLITIQUE DE L'EAU

L'analyse économique au service du SDAGE et du PDM

Dans le cadre de l'élaboration du SDAGE et de son programme de mesures (PDM), l'analyse économique a permis de justifier des propositions de report de délai pour l'atteinte du bon état : elle a en effet démontré que le coût du programme de mesures est trop élevé par rapport aux bénéfices tirés de l'atteinte du bon état en 2021, ou que les coûts des actions sont disproportionnés par rapport aux capacités de financement des acteurs concernés.

Par ailleurs, l'analyse économique a permis de justifier le classement de nouvelles masses d'eau fortement modifiées : 39 masses d'eau sur 132 ont été proposées, du fait de modifications importantes de leurs caractéristiques physiques d'origine anthropique. Les coûts nécessaires à la réduction des impacts ont été comparés aux bénéfices induits par un retour au bon état et aux capacités à payer des acteurs.

SDAGE et urbanisme à l'étude

Trois études ont été réalisées sur le thème « Eau et documents d'urbanisme ». Leur but : apprécier le niveau de prise en compte du SDAGE 2010-2015 dans les documents d'urbanisme du bassin et ses principaux freins et leviers. Il en ressort que le niveau d'intégration de ces documents de planification est très variable et perfectible. Trois familles de recommandations ont été proposées :

- une meilleure coordination Agence/État ;
- un renfort de formation et de communication ;

- un meilleur accompagnement des collectivités via les acteurs-relais (en particulier dans le cadre des SAGE) et les services de l'Agence (notamment par la production d'une note d'enjeu, lors du « Porter-à-Connaissance », spécifique à chaque territoire et valorisant l'expertise de l'Agence).

Évaluation environnementale du SDAGE et du PGRI

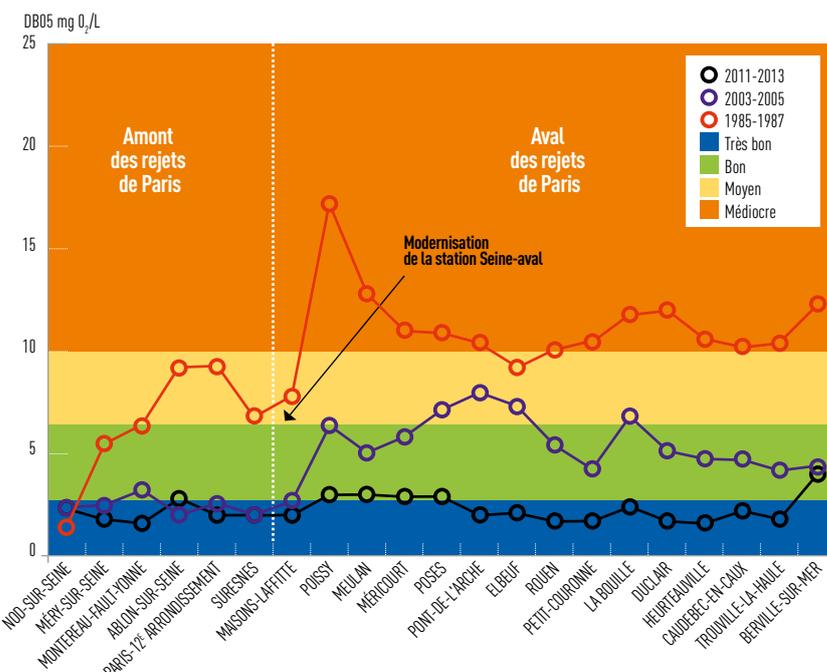
Cette évaluation réglementaire a été conduite parallèlement à l'élaboration du SDAGE 2016-2021 et du Plan de gestion des risques d'inondation (PGRI). Elle repose sur un diagnostic des enjeux environnementaux très large : eau, biodiversité dont Natura 2000, risques, énergie, paysage, sols, déchets, changement climatique, etc.

Cette évaluation montre que sur les enjeux de santé et d'environnement du bassin, les orientations du SDAGE et du PGRI ont un impact globalement positif. Afin de consolider ces impacts, quelques points de vigilance sont apportés.

50 ans de politique de l'eau sur le bassin Seine-Normandie : une brochure et dix films

À l'occasion des 50 ans de la loi sur l'eau promulguée en 1964, l'Agence a produit une brochure retraçant les progrès accomplis en un demi-siècle et les défis des prochaines décennies, à partir des données et travaux scientifiques du bassin. Cette brochure, « 50 ans d'efforts pour l'eau », est téléchargeable sur le site internet de

Évolution de la DBO5 sur l'axe Seine



La demande biologique en oxygène (DBO5) est la quantité d'oxygène que consomment les micro-organismes pour dégrader la matière organique. Sa diminution spectaculaire, en particulier en aval de Paris, indique que l'oxygénation de la Seine progresse, permettant le retour de la vie aquatique. Source : AESN avec RNB.



UNE INFO AU FIL DE L'EAU

Une étude a démontré que les orientations
du SDAGE et du PGRI ont un impact globalement
positif sur la santé et l'environnement du bassin.

l'Agence. Par ailleurs, 10 témoignages d'habitants et usagers du bassin ont été recueillis sous forme de films, complément sensible à l'approche technique de la brochure. Ces films mêlent regards profanes et savants sur l'évolution au long cours des milieux aquatiques. Ils sont accessibles sur aesn50ans.tumblr.com

ÉVALUER LES INSTITUTIONS ET LEUR FONCTIONNEMENT

Enquête sur le fonctionnement du comité de bassin : quels progrès sont possibles ?

Une enquête de satisfaction a été conduite auprès des membres des instances afin d'évaluer leur perception sur la mise en œuvre de recommandations résultant d'une première enquête menée en 2011. Les améliorations apportées sont appréciées et les difficultés sont reconnues (par exemple la définition d'un agenda un an à l'avance). Toutefois, certaines recommandations, bien que correctement mises en œuvre, sont perçues comme insuffisamment appliquées, comme la désignation d'un référent Agence par dossier. Elles ont été prises en compte par le nouveau règlement intérieur adopté par le comité de bassin.

Repenser le « parlement de l'eau » : l'histoire pour réfléchir sur l'avenir

Dans une étude intitulée « Évolution du mode de représentation des usagers domestiques au comité de bassin Seine-Normandie (1967-2012) », les débats des instances de bassin et l'évolution des redevances et des aides sont analysés de 1964 à nos jours. L'objectif est de mettre en lumière les rapports de force engagés derrière la politique de gestion concertée de l'eau à la française.

Les conclusions soulignent d'une part la faible poids des représentants des consommateurs ; et d'autre part la montée en puissance du rôle politique du comité de bassin sur le volet « biodiversité et grand cycle de l'eau, aménagement du territoire », au-delà des missions financières développées pour le petit cycle « services d'eau potable et d'assainissement ». Ces constats appellent donc à une réflexion sur la composition des instances et sur leur ouverture vers le grand public.

Une étude participative sur l'adaptation au changement climatique

Pour préparer le futur SDAGE, une étude a été menée sur l'adaptation au changement climatique. Un état des débats en France sur ce sujet a d'abord été produit : les mesures évoquées sont pour le moment embryonnaires, sectorielles. Elles ne tiennent pas compte des obstacles qu'elles devraient susciter, et quasiment pas des milieux aquatiques.

Les mesures d'adaptation recensées sont de deux ordres :

- des mesures nouvelles, spécifiquement liées au changement climatique (flots de chaleur urbains, rareté de l'eau induite par la pression du Grand Paris sur un fleuve au débit réduit, intrusion des eaux salines dans les nappes côtières, problématiques de submersion) ;
- des mesures liées à des problématiques déjà existantes, mais exacerbées par la perspective du changement climatique (besoins accrus pour l'irrigation agricole, usage des sols face aux risques accrus d'inondation et de ruissellement).

Des ateliers, auxquels ont participé des membres du comité de bassin, ont été organisés pour faire ressortir les enjeux liés à l'eau, à partir de six dossiers « semi-fictifs » représentatifs de situations de tension sur le bassin. Ils ont débouché sur des recommandations, dont certaines ont permis d'enrichir le SDAGE concernant l'adaptation au changement climatique.

CONNAÎTRE LE MILIEU POUR AGIR

Afin d'orienter l'action de l'Agence et d'éclairer les décisions des acteurs de l'eau, l'évolution de la contamination des milieux et les sources de pollution ont été étudiées. L'objectif est de mettre en place des actions visant à atteindre le bon état des milieux aquatiques.

45 études de connaissances générales ont été financées pour un montant de 2,7 M€, tandis que 3,9 M€ ont été consacrés à l'acquisition de connaissances sur les zones humides (135 dossiers).

Sept études dites « stratégiques » – elles traitent du positionnement de l'Agence – ont été menées, dont l'une sur la communication vis-à-vis du monde économique. Les réflexions technico-financières sur les milieux restent des domaines importants alors que les études au service de « l'état des lieux du bassin Seine-Normandie », approuvé le 5 décembre 2013 par le comité de bassin, ont logiquement vu leur proportion diminuer par rapport à l'année dernière.

COMPRENDRE LE FONCTIONNEMENT DES EAUX SOUTERRAINES ET LEUR LIEN AVEC LES RIVIÈRES

Estimation des stocks en nitrates dans la craie Picarde

L'étude du « Transfert des nitrates dans la zone non saturée et dans les eaux souterraines des aires d'alimentation de captage en Picardie » a été réalisée par le Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM) en partenariat avec l'Agence et la chambre d'agriculture de l'Aisne. Principaux objectifs : déterminer la vitesse de circulation de l'eau et des nitrates dans la zone non saturée (sol, sous-sol) et les aquifères captés pour deux aires d'alimentation de captage (AAC « Grenelle »).

L'étude conclut à une bonne correspondance des stocks à différentes profondeurs avec les pratiques agricoles. Le retournement des prairies et le passage aux grandes cultures libèrent une quantité très importante de l'azote au-delà de la zone sous-racinaire. Les résultats montrent des améliorations dans les pratiques, mais aussi un temps de transfert des nitrates de plusieurs dizaines d'années vers les nappes (0,5 m/an).

Contribution des eaux souterraines au débit des cours d'eau

Avec L'École des Mines ParisTech, les vallées alluviales ont été étudiées pour mieux estimer les échanges des flux hydriques entre les nappes et les rivières. De nombreux cours d'eau sont dépendants des apports souterrains, notamment en période d'étiage. Les prélèvements anthropiques en nappe peuvent influencer les flux échangés entre le souterrain et les cours d'eau et, localement, les inverser. Cette étude a contribué à identifier les bassins versants et les masses d'eau à risque de déficit quantitatif présentés dans le projet de SDAGE.

Contamination des eaux souterraines par des solvants chlorés

La présence de Composés organo-halogénés volatils (COHV) avait été mise en évidence dans les eaux de la nappe du calcaire de Brie (oligocène) dans le Loiret (45) et l'Essonne (91) au droit des forages AEP en 1993. Les résultats de la campagne de 2013 réalisée par l'Agence sont cohérents avec les campagnes précédentes. Ils montrent une stabilité globale des COHV totaux dans les points de suivis. Le trichloréthylène reste le COHV prédominant.

Les concentrations en COHV s'avèrent globalement en baisse dans les calcaires de Beauce, en aval immédiat de la ZI de Sermaises, grâce notamment aux travaux de dépollution réalisés entre 2002 et 2009.

Elles sont globalement stables dans le calcaire de Brie, dans la nappe de Beauce (calcaires de Beauce, sables de Fontainebleau et calcaires de Brie) ; les concentrations sont généralement supérieures à la limite de qualité des eaux destinées à la consommation humaine

dans la zone comprise dans l'extension estimée du panache de pollution. Le projet conduit par le BRGM contient des recommandations pour protéger la nappe de Champigny et indique des pistes pour améliorer la connaissance des sources de la pollution et de la dispersion.

Projets pour améliorer la connaissance

Dans le cadre de l'accord tripartite entre l'Agence, le BRGM et la Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie (DRIEE) sur la période 2013-2018, plus de 70 projets sont programmés. 30 projets sont lancés, et 5 finalisés.

ÉVALUER LA QUALITÉ DES EAUX LITTORALES

L'Agence mène des politiques ciblées à une échelle pertinente, notamment en matière de réduction de la pollution microbiologique du littoral et plus particulièrement au travers de la réalisation, avec les collectivités, de profils de vulnérabilité.

Par ailleurs, les travaux d'acquisition de connaissances se sont poursuivis sur les grands enjeux littoraux (contamination chimique des produits de la mer, contamination microbiologique des eaux et coquillages filtreurs, eutrophisation, liens habitats-morphologie, etc.), notamment avec les Agences régionales de santé (ARS) normandes, des conseils généraux, l'Ifremer, l'université de Caen et le BRGM.

EAU ET SANTÉ

Risques sanitaires microbiologiques

Pour les eaux de baignade, les « profils de vulnérabilité » sont achevés pour 90 % des sites littoraux normands et ceux des zones conchylicoles sont en cours, hormis celui de la baie du Mont-Saint-Michel. L'efficacité des systèmes de désinfection des stations d'épuration littorales vis-à-vis des virus de gastro-entérites a fait l'objet de documents pédagogiques et de conférences, tant auprès des acteurs et techniciens de l'eau que du public.

Risques sanitaires liés aux micropolluants

Dans les ressources d'eau potable, la présence de micropolluants « émergents » relevée en 2013 comme les nitrosamines ou le thallium a fait l'objet d'enquêtes hydrogéologiques et géochimiques, ce qui a permis de mieux en cerner les causes (industrielles pour les nitrosamines, géologiques pour le thallium), les raisons de leur extension et d'anticiper leur évolution.

Les bilans établis sur résidus médicamenteux humains et vétérinaires dans les eaux ont permis de relativiser l'exposition de l'homme à ces molécules via l'eau potable ou les cultures après épandage de boues de stations d'épuration, par rapport aux autres sources d'exposition.

Le suivi des micropolluants persistants (métaux lourds, PCB, organo-étains, etc.) ou émergents (PBDE, phtalates, etc.) dans les produits issus de la pêche et de l'aquaculture en mer a fait l'objet d'une publication pédagogique.

Risques sanitaires liés aux planctons toxiques

Outre les études conduites avec l'Ifremer sur les proliférations de planctons toxiques marins dans les moules ou les coquilles Saint-Jacques, l'Agence a financé des études sur des plans d'eau de baignade touchés par des proliférations d'algues bleues (cyanobactéries) toxiques. Il s'agit d'identifier les moyens de les réduire.



UNE INFO AU FIL DE L'EAU

Sur les 70 projets programmés pour améliorer la connaissance des milieux entre 2013 et 2018, 30 sont lancés et 5 sont finalisés.



3

RELEVER LES DÉFIS MAJEURS DU BASSIN EN COHÉRENCE AVEC LA POLITIQUE EUROPÉENNE ET NATIONALE

- 40 AIDER LES COLLECTIVITÉS POUR LA QUALITÉ DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT
- 44 MOBILISER LES GESTIONNAIRES DE LA RESSOURCE
- 48 MOBILISER LES ACTEURS DU LITTORAL
- 49 AVEC LES INDUSTRIELS, EXPERTISER ET GÉRER LES REJETS



AIDER LES COLLECTIVITÉS POUR LA QUALITÉ DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT

Issue des directives européennes, la réglementation française impose des critères de qualité (tant pour l'eau potable que pour la collecte et l'épuration des eaux domestiques) à la charge des collectivités. Elle fixe un objectif : le retour au bon état écologique des eaux à l'horizon 2015, 2021 ou, au plus tard, 2027. Dans cette perspective, l'Agence de l'eau attribue des aides aux collectivités, finance des travaux de recherche, soutient le bon fonctionnement des systèmes d'assainissement et propose une assistance technique aux acteurs locaux.

SATISFAIRE LES BESOINS EN EAU

L'alimentation en eau potable (AEP)

— Les aides aux investissements

L'Agence a soutenu des travaux d'adduction, de production et de stockage pour résoudre des problèmes de qualité, de quantité et de sécurité.

— Les études et recherches

Afin de résoudre les problèmes observés sur le terrain, l'Agence soutient financièrement des travaux de recherche scientifique (0,5 M€ d'aides en 2014). Ces études portent :

- sur des problématiques de traitement (traitabilité des composés organiques volatils, des résidus de munitions chimiques et de gaz de combat, du Chlorure de vinyle monomère — CVM, des pesticides, etc.) ;

- sur des mises au point analytiques (analyse en continu de la qualité bactériologique de l'eau et des composés organiques volatils, multidétection des pathogènes responsables de gastro-entérites) ;

- sur une meilleure gestion de l'AEP (Water Safety Plans).

À titre d'exemple, l'Agence s'est penchée sur le cas du CVM, composé très volatil et potentiellement cancérigène, utilisé pour la fabrication des canalisations en PVC. Plusieurs situations de non-conformité de la qualité de l'eau potable ont été observées suite au re-

largage de CVM par les canalisations en PVC fabriquées avant 1980. Parallèlement, l'Agence a soutenu deux études portant sur les procédés de traitement :

- parmi toutes les solutions testées, la membrane fibres creuses hydrophobe donne de meilleurs résultats, soit jusqu'à 99 % d'élimination du CVM pour de faibles débits d'eau. Cette solution demande donc à être améliorée afin d'être efficace quel que soit le débit d'eau à traiter.

- Lorsque les concentrations en CVM sont trop importantes, le procédé de dégazage sur réseau (breveté en 2014) présente des limites d'efficacité. En conséquence, les aérateurs économiques (« effet venturi ») ont été testés sur les robinets des consommateurs. Ils permettent une élimination supplémentaire du CVM de 50 à 60 % (en plus des 50 à 70 % obtenus par le nouveau procédé de dégazage). Pour améliorer ces performances, il est prévu de modéliser un aérateur spécifiquement dédié à l'élimination du CVM : en effet, les systèmes commercialisés répondent à des objectifs d'économie d'eau.

Aider les collectivités pour la qualité de l'eau potable et de l'assainissement

— Les aides aux actions préventives

Afin de répondre aux exigences de la Directive-cadre sur l'eau (DCE), l'Agence agit pour la protection et la reconquête de la qualité de l'eau des captages dégradés par les pollutions diffuses.

Son action est ciblée sur les captages dits prioritaires, en particulier ceux cités dans les Plans territoriaux d'actions prioritaires (PTAP) de l'Agence. Depuis 2009, 476 captages prioritaires ont bénéficié d'une aide pour la définition d'un programme d'actions préventives. En 2014, près de 1,7 M€ d'aides ont été accordés pour des études préalables (2,6 M€ en 2013).

L'Agence soutient également la procédure et la mise en œuvre des prescriptions des Déclarations d'utilité publique (DUP) : en 2014, 3,7 M€ ont été consacrés à la protection réglementaire de près de 370 captages alimentant plus de 8 millions de personnes. L'essentiel de ces aides (54 %) a concerné la mise en œuvre des travaux liés à cette réglementation.

DÉPOLLUER

L'assainissement collectif : les stations d'épuration

— Une activité renforcée

L'Agence a soutenu 379,6 M€ d'investissements sur les stations d'épuration, auxquels il convient d'ajouter 13,2 M€ au titre des études. Par rapport à l'année 2013, les aides à l'investissement apparaissent en très nette progression (+ 92 %). Ce constat rompt avec la baisse observée dès 2012, soit après l'achèvement du financement des travaux de mise en conformité DERU des stations d'épuration des agglomérations de plus de 10 000 équivalents-habitants (EH) citées dans le contentieux européen C 280/02. En 2014, les engagements financiers correspondent majoritairement à la reconstruction-réhabilitation-extension



UNE INFO AU FIL DE L'EAU

En 2014, les aides à l'investissement sur les stations d'épuration ont enregistré une hausse de 92 % par rapport à 2013.

d'ouvrages obsolètes et surchargés. L'augmentation constatée par rapport à 2013 provient essentiellement des travaux relatifs à la refonte de la station Seine-aval (7,5 millions d'EH).

— Les objectifs DERU atteints

Après la disparition en 2013 du contentieux européen relatif aux agglomérations de plus de 10 000 EH, seul subsiste sur le bassin Seine-Normandie le contentieux 2009/2306 qui concerne les agglomérations de 2 000 à 10 000 EH. Dans cette gamme de capacité, les dernières stations ont été mises en eau en 2014 et ne seront considérées conformes à la Directive ERU que lorsque leur bon fonctionnement aura été constaté durant un an.

Régulièrement, des listes de stations d'épuration non conformes en équipement sont éditées par le ministère de l'Écologie. La dernière liste, publiée en 2013, comprend 89 stations de plus de 2 000 EH sur l'ensemble de la France, 11 d'entre elles se situant sur le territoire Seine-Normandie. Fin 2014, pratiquement toutes les stations concernées avaient fait l'objet d'une aide de l'Agence, ce qui indique, compte tenu des délais technico-

administratifs, une bonne anticipation du renouvellement de la majorité des ouvrages.

— Des systèmes d'assainissement créés

20 stations d'épuration représentant une capacité totale de 6 400 EH ont vu le jour.

Ces stations de faible capacité sont pratiquement toutes de type « filtres plantés de roseaux ». Grâce à la simplicité des contraintes d'exploitation et à l'intégration paysagère des bassins plantés, cette technique tend à se généraliser en milieu rural pour des capacités inférieures à 1 200-1 500 EH.

L'assainissement collectif : les réseaux d'assainissement

En 2014, l'Agence a attribué 137,4 M€ d'aides aux réseaux d'assainissement – investissements en augmentation par rapport à 2013. 44 M€ ont été consacrés aux réseaux neufs : desserte et transport. La pose de 300 km de réseaux permet de desservir 30 000 habitants supplémentaires.

En complément, près de 180 km de réseaux ont été réhabilités : l'Agence a soutenu les travaux à hauteur de 59 M€, dont 2,5 M€ ont été consacrés à la mise en séparatif de réseaux unitaires (12 km).

Le montant des aides (27 M€) consacrées à la mise en conformité de la partie privative des branchements est en augmentation par rapport à 2013 (22 M€). 6 M€ ont concerné les études pour les réseaux.

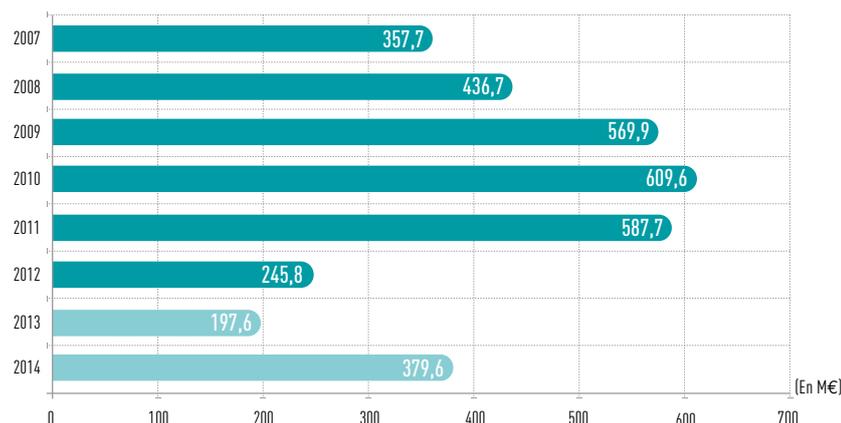
La mise en conformité de la partie privative des branchements particuliers a connu une forte augmentation du montant des aides accordées (près de 60 %) et plus de 14 800 branchements (privés et bâtiments publics), soit plus du double de l'année 2013.

L'Assainissement non collectif (ANC)

L'Agence a soutenu la réhabilitation de 2 786 installations d'ANC à hauteur de 18,4 M€ sur un total de 34,6 M€ de travaux.

Les études préliminaires, d'un montant de 1,9 M€, ont bénéficié de 1,1 M€ d'aides. Elles comprennent les contrôles-diagnostic de fonctionnement qui identifient les installations présentant un risque pour l'environnement ou la santé publique, puis les études de conception des filières de traitement adaptées au contexte – place disponible, qualité des sols à l'infiltration des eaux épurées, existence d'un exutoire. 7 000 contrôles-diagnostic ont été financés.

Stations d'épuration des collectivités – Évolution du montant des travaux retenus de 2007 à 2014





UNE INFO AU FIL DE L'EAU

38 projets visant à réduire l'écoulement des eaux pluviales à la source dans les zones d'urbanisation existantes ont été soutenus en 2014.

Le plus souvent, les installations d'ANC sont constituées d'un prétraitement (généralement une fosse toutes eaux), suivi d'un traitement par épandage dans le sol (26,6 % des dispositifs financés par l'Agence en 2014) ou sur sable (47,1 % des installations financées). Des filières dites « compactes » sont mises en place lorsque la surface disponible autour de la maison est insuffisante (17,9 % de filtres compacts et 6,7 % de microstations).

Maîtriser les pollutions par temps de pluie

— Réduire les rejets urbains de polluants par temps de pluie

L'Agence a attribué plus de 10,5 M€ d'aides, dont 3 M€ de subventions pour la réduction à la source des ruissellements collectés dans les réseaux d'assainissement : réalisation de toitures végétalisées, de places de stationnement en matériaux drainants enherbés ou non, de noues, de bassins d'infiltration, d'espaces verts en creux ou de cuves pour la récupération des eaux de pluie. Plus de 6,6 ha de zones urbaines ont été désimpermeabilisés. Le nombre de projets soutenus pour réduire les écoulements à la source dans les zones d'urbanisation existantes est passé de 25 en 2013 à 38 en 2014.

L'optimisation du fonctionnement des systèmes d'assainissement sur la petite couronne parisienne a consommé près de 2/3 des aides en 2014.

— Acquérir et partager les connaissances

L'Agence contribue à l'acquisition et à la diffusion de nouvelles connaissances sur les flux polluants déversés par temps de pluie, sur l'origine et les transferts de ces polluants, sur les stratégies d'actions – qu'elles soient préventives ou curatives. Dans cette perspective, elle apporte son soutien notamment à l'Observatoire des polluants urbains en Île-de-France (OPUR). Elle participe également à l'évaluation de solutions innovantes dans le cadre de la politique concertée (MEDDE/Onema/Agences de l'eau) de recherche/développement/innovation avec les objectifs suivants :

- mieux diagnostiquer la composition chimique des eaux de ruissellement et leur toxicité, dans le but de caractériser et de hiérarchiser les enjeux liés à leur gestion ;
- identifier les sources primaires de contamination, afin d'orienter des stratégies de réduction des émissions ;
- évaluer in situ l'efficacité (à partir du bilan hydrologique et de la qualité des eaux) de plusieurs solutions techniques innovantes de maîtrise à la source, ainsi que leur durabilité (maintenance, vieillissement).

L'Agence a organisé un séminaire d'information sur « la gestion durable des eaux de pluie dans les projets d'aménagements urbains », afin d'accompagner le lancement d'un appel à projets.

Le soutien au fonctionnement des ouvrages d'épuration

— Les primes pour épuration

La prime pour épuration aide les exploitants des stations d'épuration à éliminer la pollution d'origine domestique et à maintenir le bon fonctionnement de la station, dont dépend le montant de la prime. En 2014, l'Agence a procédé au versement des derniers soldes des primes 2008 à 2012, ainsi qu'à celui des primes 2013 et des acomptes conventionnels. Montant total : 152 M€.

— L'expertise des dispositifs d'autosurveillance

L'Agence a en charge l'expertise technique des dispositifs d'autosurveillance des ouvrages d'assainissement. Principal objectif : déterminer le niveau de fiabilité des données d'autosurveillance, notamment pour disposer d'une meilleure connaissance des pressions sur le milieu.

Cette expertise permet également d'améliorer les dispositifs, tant en termes d'équipement que d'organisation, et peut contribuer au développement du management environnemental

PILOTAGE ET MISE EN ŒUVRE DES POLITIQUES D'INTERVENTION

OBJECTIF	SOUS-OBJECTIF	INDICATEUR	RÉALISÉ 2013	RÉALISÉ 2014
Prévenir la dégradation de l'eau par les pollutions ponctuelles, et réduire ces pollutions	Prévenir la dégradation de la qualité de l'eau issue des pollutions domestiques et assimilées, et réduire ces pollutions	Eaux résiduaires urbaines (ERU)	8 stations	2 STATIONS
		Solidarité urbain-rural (SUR)	61,2 M€	42 M€
		Assainissement non collectif (ANC)	3 277 installations	2 786 INSTALLATIONS

pour l'exploitation du système d'assainissement.

Tous les ans, l'Agence réalise une campagne d'expertise des dispositifs d'autosurveillance des stations de plus de 2 000 EH. Fin 2014, ces expertises ont été réalisées sur 520 des 630 stations d'épuration du bassin.

AMÉLIORER LA GOUVERNANCE

Le soutien à la programmation

Outre les aides directes apportées aux collectivités locales pour les travaux d'eau potable, l'assainissement et la gestion des milieux aquatiques et humides, l'Agence signe des contrats spécifiques comprenant des programmes pluriannuels de travaux et d'animations locales. L'Agence s'attache ainsi à développer une gouvernance locale en établissant un programme d'actions cohérent entre plusieurs maîtres d'ouvrage et en réunissant les acteurs « eau » d'un territoire au sein de comités de pilotage.

— Les contrats globaux d'actions

Conclus avec l'ensemble des acteurs du territoire concernés, les contrats globaux définissent un objectif commun en matière d'eau ainsi qu'un programme intégrant les actions définies dans les Plans territoriaux d'actions prioritaires. En 2014, sur le bassin Seine-Normandie, 45 contrats globaux pour l'eau étaient en application. Les collectivités en sont les principaux partenaires.

— Les contrats de partenariat

Afin d'assurer la synergie des politiques locales visant l'atteinte des objectifs du 10^e programme, l'Agence a signé des contrats de partenariat avec trois conseils généraux, un conseil régional, et avec l'établissement public territorial de bassin Oise-Aisne.

L'AGENCE DE L'EAU SOUTIENT LES POLITIQUES DE L'ÉTAT EN FAVEUR DE L'EMPLOI

L'Agence a subventionné 1 593 « emplois aidés », à hauteur de 50 %, pour un montant de près de 957 000 €. Ces emplois, initiés par des collectivités locales et des associations, participent à la politique de l'eau de l'Agence.

Dans le cadre de la transition écologique, de nouveaux métiers apparaissent : l'écomédiation auprès des ménages et l'animation des jardins familiaux ou partagés. D'autres se développent : le jardinage biologique, la sensibilisation du public au milieu aquatique, l'entretien, le nettoyage et la restauration des rivières.

Une étude menée en 2014 dénombre près de 90 activités nouvelles ou en développement. En outre, l'Agence valorise les emplois d'avenir dans le domaine de l'eau. En 2014, grâce au nouveau partenariat avec Pôle emploi et les Missions locales, l'Agence a donné une nouvelle visibilité à son dispositif d'emplois aidés, auprès des jeunes non diplômés âgés de 16 à 25 ans comme auprès des futurs employeurs, généralement des associations et des collectivités locales :

www.jeunes-destination-entreprises.fr/emploisdavenir

Le soutien à la maîtrise d'ouvrage

L'Agence propose aux acteurs locaux des contrats d'animation et d'assistance technique pour développer leur expertise en matière d'eau. Le soutien de l'Agence s'élève à 50 % des frais de fonctionnement. Il est destiné :

- aux équipes d'animation qui élaborent les SAGE et à celles qui appliquent des contrats globaux ;
- aux cellules techniques qui interviennent dans divers domaines : la gestion et la protection des zones humides et du littoral marin, la dépollution urbaine et, chez les artisans raccordés, la protection des captages d'eau potable, ou encore l'entretien régulier des cours d'eau ;
- aux animateurs des collectivités locales pour la protection des captages ou la mise en conformité des branchements d'eaux usées ou pluviales.

En application de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA) au sein des départements, des équipes d'assistance technique (ATD) peuvent intervenir tant pour la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques qu'en matière d'assainissement collectif et non collectif, pour les collectivités éligibles au titre de la solidarité territoriale. En 2014, 24 départements ont signé avec l'Agence un contrat pour l'ATD couvrant tout ou partie des quatre domaines concernés. L'Agence a attribué 4,1 M€ aux conseils généraux au titre de l'ATD et de l'animation.

L'Agence soutient également les missions de valorisation agricole des boues de station d'épuration mises en place par les collectivités départementales ou régionales.

MOBILISER LES GESTIONNAIRES DE LA RESSOURCE

L'Agence de l'eau mobilise l'ensemble des acteurs du milieu rural, pour prendre en compte les travaux du « Grenelle de l'environnement » et atteindre les objectifs de la Directive-cadre.

SATISFAIRE LES BESOINS EN EAU

Préserver la qualité des ressources destinées à l'alimentation en eau potable

— Mobiliser les acteurs et les accompagner

L'Agence a signé un accord-cadre avec les six fédérations régionales de coopératives agricoles du bassin. Objectif : inciter les 500 coopératives du bassin à mettre en œuvre des actions et des messages communs pour accompagner les agriculteurs dans les changements nécessaires à la protection des ressources en eau. Les parties prenantes souhaitent que les collectivités s'appuient sur la technicité et le dynamisme économique des coopératives pour développer des filières de productions animales ou végétales, ou encore des pratiques plus favorables à la protection de l'eau en prenant en compte l'intérêt économique.

— Soutenir l'animation

L'Agence a financé 134 ETP (5,7 M€), dont 37 pour l'agriculture biologique, indispensables au développement d'actions de protection de la ressource en eau potable. Comme chaque année, une journée d'information a été organisée pour les animateurs.

— Favoriser l'innovation

L'Agence soutient des projets de recherche sur des techniques innovantes en agriculture, ainsi que des projets préventifs de protection des captages.

Au regard de l'intérêt des systèmes agroforestiers pour la protection de la ressource en eau et des difficultés rencontrées pour les mettre en place, l'Agence a financé une étude. Cette dernière propose des actions à mettre en œuvre pour favoriser le développement de l'agroforesterie, en particulier sur les aires d'alimentation des captages (AAC) utilisés pour l'alimentation en eau potable.

— Encourager les initiatives locales

En 2014, un appel à projets a été lancé afin d'encourager les initiatives locales innovantes pour la protection préventive de la ressource en eau. Le jury a sélectionné six projets de territoire, des projets innovants et collectifs (développement de filière, création de labels, etc.) pour un montant total de 2,6 M€.

MAÎTRISER LES RISQUES DE POLLUTIONS DIFFUSES

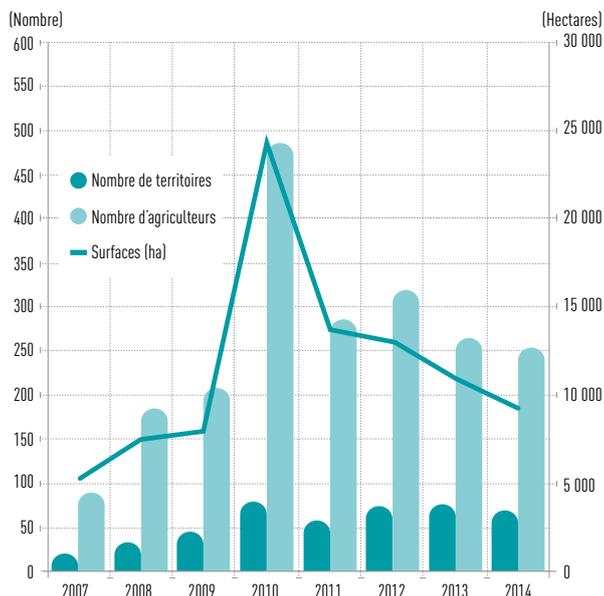
En zone agricole

Depuis 2007, année de démarrage du Programme de développement rural hexagonal (PDRH), l'Agence a engagé près de 68 M€ pour accompagner les agriculteurs dont l'exploitation se situe sur une aire d'alimentation de captage dans leurs changements de pratiques, principalement via les Mesures agroenvironnementales (MAE) et le Plan végétal pour l'environnement (PVE). L'année 2014 a été une année de transition, avec un changement de programmation de développement rural et le passage à une gestion par les Régions. Les aides accordées ont été impactées et sont nettement inférieures aux années précédentes avec 4,8 M€ (plus de 13 M€ en 2013).

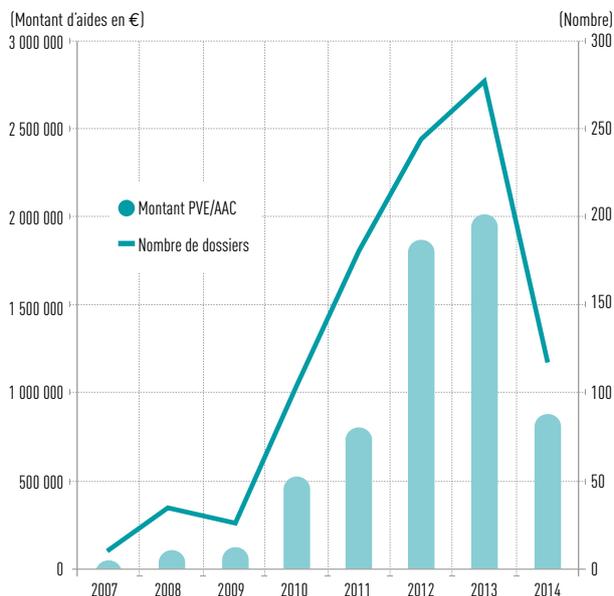
PILOTAGE ET MISE EN ŒUVRE DES POLITIQUES D'INTERVENTION

OBJECTIF	SOUS-OBJECTIF	INDICATEUR	RÉALISÉ 2013	RÉALISÉ 2014
Promouvoir une gestion quantitative durable de la ressource en eau		Prélèvements d'eau	Prélèvements 2013 (Mm ³) : Total : 2 786 Col. : 1 429 Ind. : 371 EDF : 819 Agriculture : 167	PRÉLÈVEMENTS 2014 (MM³) : TOTAL : 2 984 COL. : 1 381 IND. : 451 EDF : 1 065 AGRICULTURE : 87
S'assurer de la bonne connaissance des prélèvements d'eau et des rejets polluants dans le milieu naturel	S'assurer de la bonne connaissance des prélèvements d'eau	Taux de points de prélèvements équipés d'instruments de mesure	99 %	99 %

Bitan des Mesures agroenvironnementales (enjeu AAC)



Bitan du Plan végétal pour l'environnement (enjeu AAC)



Les Mesures agroenvironnementales (MAE)

Avec 3,9 M€ d'aides, les MAE bénéficient de la majorité des aides engagées par l'Agence dans le PDRH. Près de 9 400 ha ont bénéficié d'un financement pour 250 agriculteurs localisés sur près de 70 territoires prioritaires (AAC), données comparables à 2013. Cependant, seule la moitié de ces surfaces correspond à de nouveaux contrats ; les changements de pratiques concernent la conversion à l'agriculture biologique (pour plus de 2 100 ha), la réduction des intrants, la remise en herbe ou la gestion extensive des prairies.

Des MAE de type « gestion extensive de prairies » ont également été contractualisées sur des territoires dont l'enjeu est la « protection des zones humides ». Là aussi, du fait notamment de l'année de transition du PDRH, les surfaces engagées en 2014, avec 1 900 ha en MAE « zones humides » pour près de 120 agriculteurs, sont inférieures aux engagements de 2013 (8 250 ha).

Le Plan végétal pour l'environnement (PVE)

Dans le cadre du PVE, l'Agence encourage les agriculteurs des AAC à investir dans des matériels de désherbage mécanique, des matériels de gestion des couverts, l'implantation de haies ou l'aménagement d'aires de lavage et de remplissage de pulvérisateurs. Les aides accordées sont de 868 000 € pour 120 agriculteurs, souscriptions nettement inférieures à celles des deux années précédentes – probable effet de l'année de transition du PDRH.

L'agriculture biologique

Outre le financement des MAE « conversion » et « maintien en agriculture biologique », l'Agence accompagne l'agriculture biologique. 1,7 M€ ont été attribués à des associations, des chambres d'agriculture ou des collectivités pour leurs projets de développement de l'agriculture biologique : animation, accompagnement technique, développement de filières, expérimentations, événementiel, etc.

PILOTAGE ET MISE EN ŒUVRE DES POLITIQUES D'INTERVENTION

OBJECTIF	SOUS-OBJECTIF	INDICATEUR	RÉALISÉ 2013	RÉALISÉ 2014
Prévenir la dégradation de la qualité de l'eau par les pollutions diffuses, et réduire ces pollutions	Protéger et préserver les ressources en eau destinées à l'alimentation en eau potable	Captages prioritaires avec programme d'actions	425 captages	476 CAPTAGES
		Captages bénéficiant de Mesures agroenvironnementales (MAE) ou programme spécifique	197 captages	244 CAPTAGES
	Prévenir la dégradation de la qualité de l'eau par les pollutions d'origine agricole, et réduire ces pollutions	MAE	11 681 ha	9 400 HA
		dont agriculture biologique	1 158 ha	2 110 HA

En Zones non agricoles (ZNA)

L'Agence a engagé 1 M€ pour soutenir les démarches de réduction de l'utilisation des pesticides.

Les subventions accordées pour la réalisation d'audits des pratiques phytosanitaires et de plans de gestion des espaces continuent de diminuer — 11 dossiers pour 43 500 € d'aides.

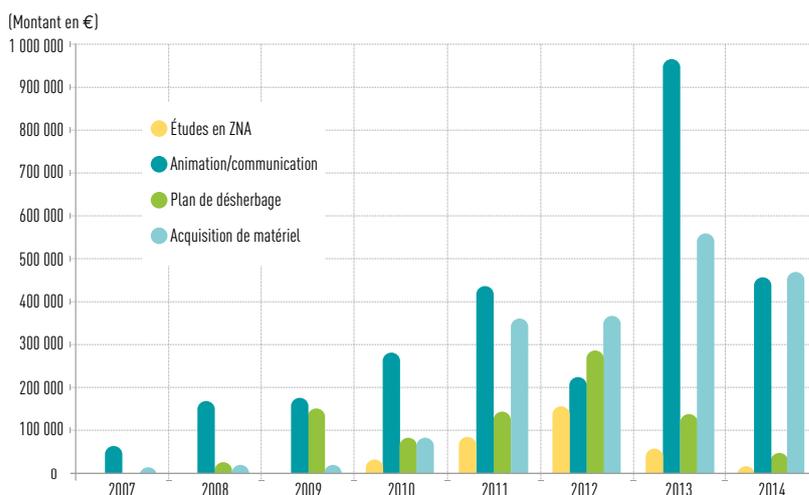
Le soutien à l'acquisition de matériel de désherbage alternatif reste important — 43 dossiers et près de 463 000 € d'aides.

Avec la loi Labbé du 6 février 2014 interdisant l'utilisation de pesticides dans les espaces verts des collectivités à partir du 1^{er} janvier 2020, l'Agence sera probablement davantage sollicitée pour accompagner les collectivités dans leurs démarches « Zéro phyto ».

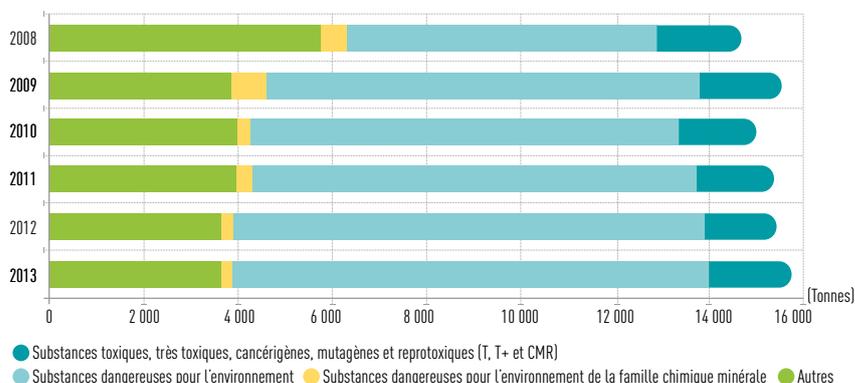
— Évolution des ventes de produits phytosanitaires sur le bassin

La Banque nationale des ventes de produits phytopharmaceutiques par les distributeurs agréés (BNV-d) permet de suivre la consommation de pesticides à l'échelle du bassin. Si elle s'avère insuffisante pour appréhender l'impact des produits phytosanitaires sur les milieux aquatiques, elle donne l'évolution des quantités vendues. On note une augmentation de 2 % des ventes de pesticides entre 2012 et 2013. Cette augmentation est plus importante pour les substances les plus dangereuses (classées T, T+ et CMR), puisqu'elle atteint 12 %.

Bilan des aides attribuées par l'Agence pour les actions en ZNA



Quantité de substances actives de pesticides vendue sur le bassin Seine-Normandie entre 2008 et 2013



RECONQUÉRIR LES MILIEUX AQUATIQUES

Les zones humides

Les surfaces de zones humides « naturelles » ayant bénéficié d'un financement de l'Agence représentent 2 670 ha (2 440 ha en 2013) auxquelles s'ajoutent les surfaces financées à travers une MAE adaptée à une zone humide, soit 1 910 ha. En effet, le maintien d'une agriculture de type polyculture-élevage

est nécessaire à la préservation de certaines zones humides.

Les rivières

Le linéaire de cours d'eau restaurés ayant bénéficié d'une aide de l'Agence est de 536 km (626 km en 2013).

La suppression ou l'aménagement de 104 ouvrages ont été financés en vue d'assurer la continuité écologique (61 ouvrages aidés en 2013).

PILOTAGE ET MISE EN ŒUVRE DES POLITIQUES D'INTERVENTION

OBJECTIF	SOUS-OBJECTIF	INDICATEUR	RÉALISÉ 2013	RÉALISÉ 2014
Prévenir la dégradation de l'eau par les pollutions ponctuelles, et réduire ces pollutions	Réduire et éliminer les rejets, émissions et pertes de substances dangereuses vers l'eau et les milieux aquatiques	Produits phytosanitaires	Ventes 2012 (rectifié en 2015) /RDP (kg) Total : 11 686 302 T.Max : 1 495 527 T.Méd : 9 979 382w T.Min : 211 393	VENTES 2013 (FOURNI EN 2015) /RDP (KG) TOTAL : 12 006 018 T.MAX : 1 680 218 T.MÉD : 10 140 376 T.MIN : 185 424



UNE INFO AU FIL DE L'EAU

En sept ans, 68 M€ ont été engagés pour accompagner les agriculteurs dont l'exploitation se situe sur une aire d'alimentation de captage (AAC) dans leurs changements de pratiques.

— Des films pour mobiliser les maîtres d'ouvrage

Une série de films présentent des projets, les personnes impliquées, les problématiques rencontrées et les bénéfices des travaux réalisés :

- l'effacement d'un barrage vétuste sur la Blaise (52), pour la sécurité de la commune par rapport au risque d'inondation en cas de rupture de l'ouvrage et la valorisation du « patrimoine moulin » subsistant sous la forme d'un musée ;
- la restauration de la continuité sur l'ensemble du linéaire de la Calonne (27), pour la recolonisation par les poissons migrateurs ;
- la renaturation de l'Yvette (91), grâce à la création de zones d'expansion de crues qui a permis la réintroduction d'un milieu au fonctionnement naturel dans un environnement urbain ;
- la remise en fond de vallée du Fouillebroc (28), avec le comblement de l'ancien bras devenu inutile, afin de libérer de l'espace pour l'agriculture ;
- les travaux de renaturation réalisés dans le bassin versant du Rongean (52), avec le reméandrage de la Pisancelle pour résoudre les problèmes d'assecs et de déstabilisation des ponts liés à l'enfoncement du cours d'eau ;
- le reméandrage du Milleron (45), qui a corrigé les dysfonctionnements générés par la rectification du ruisseau ;

- la restauration de la Trye (60), pour retrouver les fonctions de la rivière et des zones humides adjacentes, diversifier les habitats et augmenter la biodiversité ;
- les travaux réalisés pour préserver la mobilité de la Marne ;
- l'effacement du barrage de l'Enfernay (61), visant l'amélioration de l'état physico-chimique de l'Orne et l'accessibilité à de nouvelles frayères pour les poissons migrateurs.

— Des études pour maîtriser le ruissellement et l'érosion

L'Agence finance les études et les travaux permettant de réduire les risques

de ruissellement, d'érosion hydrique des sols et de transfert des polluants vers les ressources en eau, les milieux aquatiques et les zones sensibles à la pollution microbologique.

0,9 M€ ont été attribués à des études globales d'aménagement des bassins versants visant à analyser l'érosion et le ruissellement ; et près de 2,3 M€ à des travaux d'« hydraulique douce » (fossés, talus enherbés, mares, fascines, etc.) et d'« hydraulique structurante » (bassins de retenue, digues, ouvrages régulateurs, etc.).

PILOTAGE ET MISE EN ŒUVRE DES POLITIQUES D'INTERVENTION

OBJECTIF	SOUS-OBJECTIF	INDICATEUR	RÉALISÉ 2013	RÉALISÉ 2014
Restaurer la continuité écologique, et préserver les zones humides	Préserver et améliorer l'état des écosystèmes aquatiques	Habitat : linéaire des cours d'eau restaurés	1 252 km	536 KM
		Continuité écologique totale	61 ouvrages	104 OUVRAGES
		Continuité écologique liste 2	0,88 %	1,50 %
	Prévenir les dégradations des zones humides et « restaurer » leur état	Zones humides financement	2 439 ha	2 672 HA
		Zones humides acquisitions	332 ha	176 HA

MOBILISER LES ACTEURS DU LITTORAL

L'année 2014 a été en grande partie consacrée au projet de SDAGE 2016-2021.

LA COLIMER, UN ACTEUR PARTICULIÈREMENT IMPLIQUÉ

La réalisation du projet de SDAGE 2016-2021 a fortement mobilisé les acteurs du littoral, membres de la Commission du littoral et de la mer (COLIMER). Le comité de bassin Seine-Normandie a en effet souhaité que soit intégré au projet de SDAGE un défi dédié à la mer et au littoral, dont l'élaboration a été confiée à la COLIMER.

Pour mener à bien ce projet, la COLIMER s'est réunie quatre fois en session plénière et deux fois en groupes de travail thématiques. Ses travaux ont abouti à l'intégration dans le SDAGE du défi 4, intitulé « Protéger et restaurer la mer et le littoral ». Il traite :

- de la réduction des apports en excès de nutriments, pour limiter les phénomènes d'eutrophisation littorale et marine ;
- de la limitation ou de la suppression des rejets directs de micropolluants au sein des installations portuaires ;
- de la réduction ou de l'élimination à la source des pollutions chroniques ou accidentelles provenant des installations portuaires ou transitant par elles ;
- de la réduction ou de l'élimination des rejets directs en mer de micropolluants issus des opérations de dragage et de clapage ;



UNE INFO AU FIL DE L'EAU

Suite aux travaux de la COLIMER, un défi intitulé « Protéger et restaurer la mer et le littoral » a été intégré au projet de SDAGE 2016-2021.

- de la réduction des risques sanitaires liés aux pollutions dans les zones protégées (de baignades, conchylicoles et de pêche à pied) ;
- de la préservation et de la restauration de la fonctionnalité des milieux aquatiques littoraux et marins, et aussi de la biodiversité ;
- de la promotion d'une stratégie intégrée du trait de côte.

Ce défi constitue également l'outil privilégié de l'articulation entre le SDAGE et le Plan d'action pour le milieu marin.

UN SOUTIEN TECHNIQUE POUR LA DIRECTION INTERRÉGIONALE DE LA MER

L'Agence a continué d'assurer un soutien technique important à la Direction interrégionale de la mer dans le cadre du secrétariat technique régional en charge de l'élaboration de la Directive-cadre sur la stratégie pour le milieu marin (DCSMM), notamment pour la finalisation du programme de surveillance et du programme de mesures, respectivement soumis à consultation fin 2014 et début 2015.

PILOTAGE ET MISE EN ŒUVRE DES POLITIQUES D'INTERVENTION

OBJECTIF	SOUS-OBJECTIF	INDICATEUR	RÉALISÉ 2013	RÉALISÉ 2014
Protéger les eaux côtières et les milieux littoraux		Contrat littoral	1 contrat	3 CONTRATS

AVEC LES INDUSTRIELS, EXPERTISER ET GÉRER LES REJETS

L'Agence de l'eau met sa connaissance des activités industrielles et de leur impact sur les milieux aquatiques au service des industries, des entreprises et des artisans, afin de promouvoir une bonne gestion de l'eau et la réduction des pollutions. En 2014, elle a contribué à l'élaboration du projet de SDAGE 2016-2021 sur la réduction des rejets ponctuels de pollution classique et toxique.

DÉPOLLUER

Un effort permanent pour atteindre le bon état écologique

Malgré la crise économique, les industriels poursuivent leurs efforts pour concilier développement de leur activité et préservation de l'environnement, notamment dans les secteurs de l'agroalimentaire et de la papeterie.

Ces efforts ont permis de poursuivre la réduction des rejets et de fiabiliser la dépollution des établissements industriels du bassin. L'Agence a apporté 47,1 M€ d'aides à plus de 820 entreprises, soutenant ainsi 91,9 M€ de travaux (soit une hausse de 22 % par rapport à 2013). 54 % de ces travaux concernent des actions inscrites aux Plans territoriaux d'actions prioritaires.

Les investissements des grandes et moyennes entreprises

On note à la fois un maintien des investissements de lutte contre la pollution des plus petits sites industriels et l'émergence de plusieurs gros projets dans le secteur du traitement de surfaces, notamment celui lié à l'aéronautique – Société de Galvanoplastie industrielle (78), Dassault Aviation (95), Airbus Hélicoptères (93) – ainsi que dans les secteurs de la chimie – Sanofi Chimie (76) –, de l'agroalimentaire – Sofivo (53) – et de la papeterie – Europac Papeterie de Rouen (76).

Les aides servent principalement :

- à la création ou à l'amélioration des capacités d'épuration (38 %) ;
- à la fiabilisation du niveau de dépollution et à la prévention des pollutions accidentelles et diffuses (20 %) ;
- à la réduction des pollutions à la source et à l'investissement dans des technologies propres (35 %) ;
- à des études préalables ou générales et à des animations (6 %) ;
- à des économies d'eau (1 %).

La réduction des substances dangereuses dans les rejets

Avec des objectifs finaux ambitieux en matière de réduction ou de suppression des rejets, la phase d'amélioration des connaissances, jusqu'ici fortement soutenue par l'Agence de l'eau, laisse une place grandissante aux investissements concrets pour réduire les pollutions.

Ainsi, 60 études de surveillance initiale ont été aidées par l'Agence, soit une baisse de 40 %, marquant ainsi la fin de cette première phase de RSDE.

En parallèle, plusieurs études sectorielles menées avec les fédérations professionnelles, dont l'objectif est de mieux appréhender les origines des substances et les moyens de les réduire, ont abouti en 2014 dans différents secteurs : papeteries, tanneries, traitement de surfaces et travail mécanique des métaux, fonderies, etc.

Enfin, une diversification et une intensification du nombre de projets de réduction des rejets ont été observées pour le nickel, le chrome, le cadmium, le cuivre, le zinc, le xylène, le toluène, le tétrachloroéthylène ou encore le trichloréthylène. L'ensemble de ces projets concourt à l'atteinte des objectifs de réduction des émissions et d'atteinte du bon état des eaux.

UNE INFO AU FIL DE L'EAU

**296 sites industriels sont désormais agréés
pour le suivi régulier de leurs rejets.**

Des actions spécifiques

La simplification des aides accordées aux petites entreprises a permis de poursuivre le développement des actions groupées territoriales ou des actions thématiques ciblées sur les territoires « prioritaires » du bassin, entre l'Agence et les collectivités, les syndicats d'assainissement, les chambres consulaires ou les fédérations professionnelles. Leur but : assurer la conformité des raccordements des petites entreprises et la gestion des effluents concentrés potentiellement impactants pour le milieu naturel et les réseaux d'assainissement collectif.

5 M€ d'aides ont été apportés dans le cadre de 35 actions groupées, dont 18 avec contrats d'animation (0,7 M€ d'aides). 390 dossiers d'aides pour les petites entreprises ont engagé 12,4 M€ de travaux. Si les actions groupées territoriales de conformité des raccordements ont engendré 1,9 M€ d'aides dont 0,7 M€ pour l'animation – soit 40 % des aides et 30 % des dossiers (17 dossiers) –, trois actions groupées thématiques se répartissent 55 % du montant des aides (2,8 M€) et 63 %

des dossiers (245 dossiers) : pressings (21,3 %), activité « garages » (17 %), activités viticoles (16 %).

— Les pressings

L'Agence a financé 143 machines de nettoyage, dont 103 machines à l'eau et 40 machines utilisant des solvants (D5, K4, KWL), pour un total d'aides de 1,03 M€.

— L'entretien et la réparation de véhicules

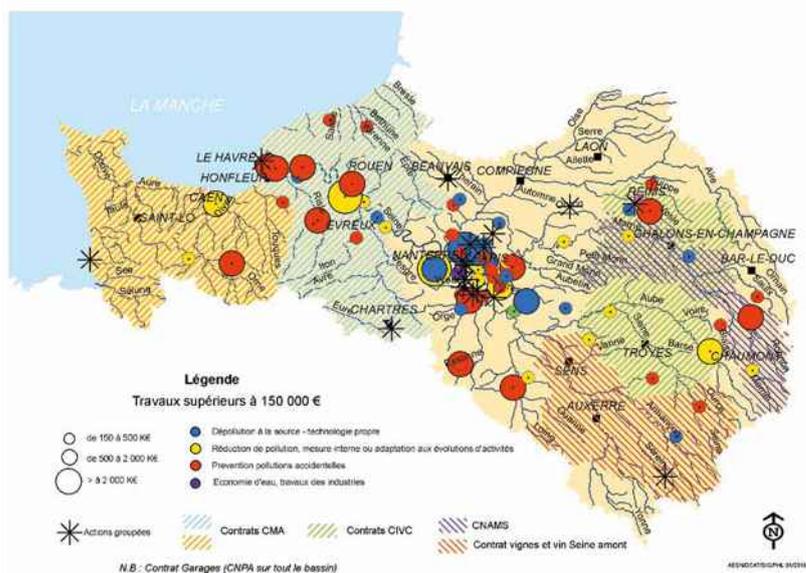
Le contrat d'animation « garages » signé avec le Centre national des professionnels de l'automobile a permis de réaliser des actions pédagogiques auprès des centres de formation professionnelle, et de préparer des outils de communication.

Près de 65 % des 14 000 garages du bassin ont une gestion conforme de leurs effluents concentrés (contre 10 % en 2004).

— L'activité viticole

En plus du partenariat avec le Comité interprofessionnel du vin de Champagne (CIVC) renouvelé sous forme d'un contrat d'animation, le nouveau contrat « vignes et vins Seine-amont » signé avec la chambre d'agriculture de Côte-d'Or permettra d'étendre l'atteinte de la conformité des rejets viticoles à la Région Bourgogne (région d'appellation).

Principaux sites industriels et actions groupées territoriales aidés en 2014



 Carte disponible sur la version électronique du rapport annuel.

COLLECTER ET TRAITER LES EFFLUENTS CONCENTRÉS

Dans le 10^e programme, le dispositif d'« aide à la tonne » pour la collecte et l'élimination des effluents concentrés toxiques issus des petites entreprises et des ménages a été supprimé.

Toutefois, la mise en place d'actions groupées permet de poursuivre l'incitation à la bonne élimination de ces produits. Quelques opérations expérimentales sont en cours, notamment en Île-de-France.

LES REDEVANCES INDUSTRIELLES

Le suivi régulier des rejets industriels

Le suivi régulier des rejets permet aux entreprises rejetant les plus importants flux de polluants de calculer la redevance pour pollution d'origine non

domestique à partir des flux réels de pollution rejetés au milieu. Ce régime est subordonné à un agrément de l'Agence.

Grâce au travail collaboratif mené avec les fédérations professionnelles, 2014 s'est révélée une année de forte progression pour l'agrément des sites au suivi régulier des rejets. 80 contrôles techniques ont en effet été réalisés, aboutissant à 60 agréments.

Deux secteurs d'activités ont été particulièrement concernés : les centrales de production de béton, et les usines d'incinération d'ordures ménagères.

Ces nouveaux agréments portent à 296 le nombre de sites industriels agréés pour le suivi régulier de leurs rejets.

En parallèle, le développement d'une application informatique destinée à calculer des flux de pollution à partir des données d'autosurveillance déposées dans la plate-forme nationale GIDAF a été initié.

Les substances dangereuses prises en compte dans la redevance pollution

Le 23 décembre 2014, les travaux du groupe de travail national réunissant les six Agences de l'eau et le ministère pour la rédaction de textes réglementaires visant à la mise en application de la loi aboutissent à la parution du décret n° 2014-1578.

Le décret définit la prise en compte des substances dangereuses pour l'environnement dans le calcul de l'assiette de la redevance pour pollution d'origine non domestique. Le taux de ce paramètre sera voté en 2015 par les instances.

CONNAISSANCE (milieux aquatiques – pressions)

OBJECTIF	SOUS-OBJECTIF	INDICATEUR	RÉALISÉ 2013	RÉALISÉ 2014
S'assurer de la bonne connaissance des prélèvements d'eau et des rejets polluants dans le milieu naturel	S'assurer de la bonne connaissance des rejets polluants dans le milieu naturel	Taux d'établissements industriels mesurant leurs rejets polluants	18 %	21 %

PILOTAGE ET MISE EN ŒUVRE DES POLITIQUES D'INTERVENTION

OBJECTIF	SOUS-OBJECTIF	INDICATEUR	RÉALISÉ 2013	RÉALISÉ 2014
Prévenir la dégradation de l'eau par les pollutions ponctuelles, et réduire ces pollutions	Prévenir la dégradation de la qualité de l'eau par les pollutions d'origine industrielle, et réduire ces pollutions	Demande chimique en oxygène	1,09	0,70
	Réduire et éliminer les rejets, émissions et pertes de substances dangereuses vers l'eau et les milieux aquatiques	Substances dangereuses prioritaires	380 kg/an	309 KG/AN



4

FINANCER CES DÉFIS DANS LE CADRE D'UNE GESTION PERFORMANTE ET ÉQUILIBRÉE

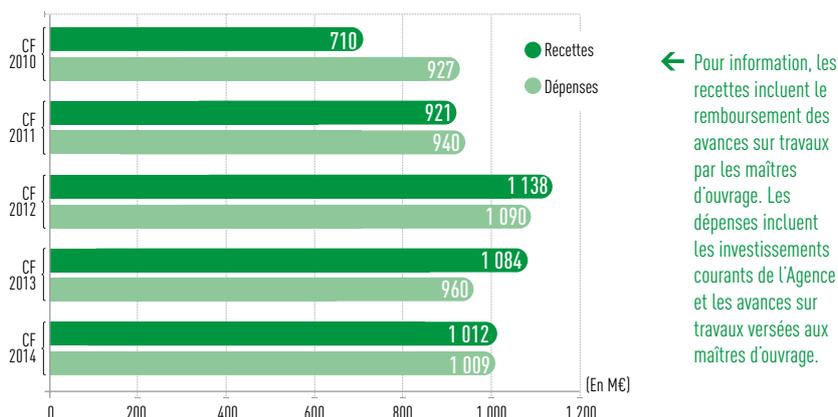
54 BILAN FINANCIER, ACTIVITÉ ANNUELLE

60 BILAN FINANCIER, ACTIVITÉ PLURIANNUELLE :
LES 9^E ET 10^E PROGRAMMES – ÉTAT D'AVANCEMENT

BILAN FINANCIER, ACTIVITÉ ANNUELLE

L'évolution des dépenses et des recettes sur les cinq dernières années se présente de la manière suivante :

Évolution des dépenses et recettes sur les cinq dernières années



Les crédits ouverts au titre des dépenses pour l'année 2014 s'élevaient à 1 036,6 M€. Les prévisions de recettes s'élevaient à 961,5 M€.

Le taux d'exécution par enveloppe budgétaire 2014 s'établit comme indiqué ci-dessous.

Taux d'exécution par enveloppe budgétaire 2014

	BR 2014	CF 2014	Taux d'exécution 2014
RECETTES	961,5	1 011,5	105 %
Redevances et majorations pour paiement tardif	761,0	822,5	108 %
Ressources (dont flux en retour des avances)	139,5	142,0	102 %
Autres produits (dont reprise de provisions)	61,0	47,0	77 %
DÉPENSES	1 036,6	1 008,7	97 %
Dépenses de personnel	33,0	32,0	97 %
Dépenses de fonctionnement	131,3	117,1	89 %
Dépenses d'interventions	853,5	844,4	99 %
Dépenses d'investissement	18,8	15,2	81 %

Les écarts les plus significatifs constatés sur le taux d'exécution s'expliquent ainsi :

- pour les autres produits, par une reprise sur les provisions relatives aux engagements pluriannuels (subventions et primes) moins forte que prévu, en raison notamment d'un encours de subvention supérieur aux prévisions ;
- pour les dépenses de fonctionnement, par une consommation moindre des dépenses informatiques et des dépenses de communication ;
- pour les dépenses d'investissements courants, par un niveau de réalisation d'investissements courants plus faible que prévu.

LES RECETTES : PRODUITS ET RESSOURCES

Les recettes (1 011,5 M€) de l'Agence sont, pour l'essentiel, constituées de :

- 822,5 M€ pour les produits des redevances (81 % des recettes) ;
- 142 M€ pour les ressources des flux en retour des avances sur travaux (14 % des recettes) ;
- 47 M€ pour les autres recettes (5 % des recettes).

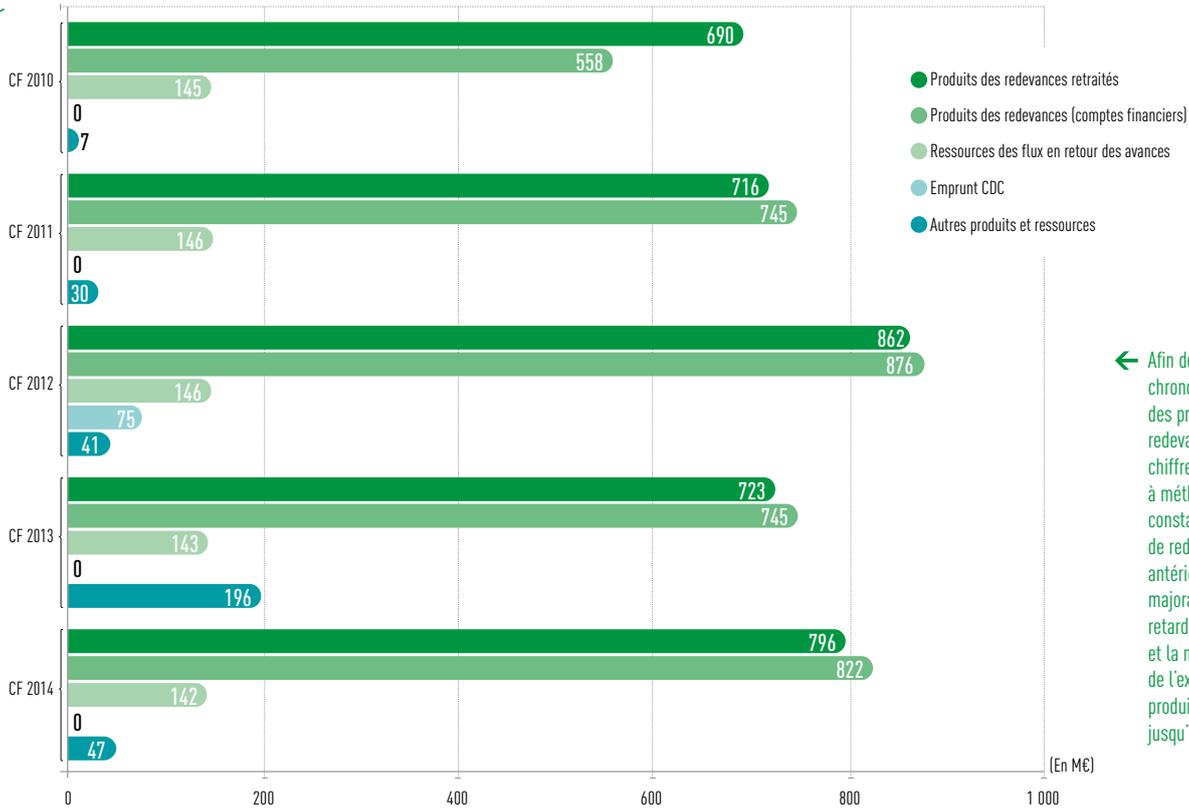
L'évolution des recettes des cinq dernières années est présentée dans le graphique ci-contre.

Les produits

— Les redevances (recettes fiscales)

Le produit des redevances (redevances LEMA, majorations pour paiement tardif et redevances ante-LEMA) s'élève à 822 M€ contre 761 M€ prévus au budget 2014, soit une exécution supérieure aux montants prévisionnels (+ 8 %) tous usages de redevances confondus.

Évolution des recettes et des ressources sur les cinq dernières années

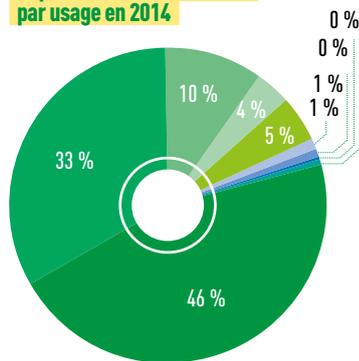


← Afin de représenter une chronologie cohérente des produits des redevances nettes, ces chiffres sont retraités à méthodes comptables constantes (réductions de redevances années antérieures et des majorations pour retard de paiement et la neutralisation de l'extourne des produits à recevoir jusqu'à l'exercice 2010).

Toutefois, ce taux ne reflète pas un niveau d'émission supérieur aux prévisions du programme, car les émissions d'une année budgétaire sont composées de plusieurs années d'origine de redevances. Sur la seule année d'origine 2013 (soldée en grande partie au cours de l'exercice 2014), les redevances ont été émises à hauteur de 101 % par rapport au montant prévu dans le programme d'intervention de l'Agence.

La répartition des redevances par usage reste stable par rapport à l'année 2013. Elle est présentée ci-après.

Répartition des redevances par usage en 2014



- Pollution domestique
- Collecte domestique
- Prélèvement Collectivités
- Pollution diffuse
- Pollution non domestique
- Prélèvement autres usages économiques
- Collecte non domestique
- Prélèvement agriculture
- Autres

— Les autres produits

Les autres produits s'élevaient à 47 M€. Ils sont principalement constitués par des reprises sur provisions pour un montant de 41,6 M€, dont 38,9 M€ au titre des engagements pluriannuels et 2,7 M€ au titre des créances douteuses et litigieuses.

Les ressources

Les ressources sont constituées principalement du flux en retour des avances sur travaux consenties aux attributaires d'aides (142 M€), qui restent stables ces dernières années (142,5 M€ en 2013 et 145,4 M€ en 2012) et en cohérence avec le budget rectificatif 2014 (139,4 M€).

LES DÉPENSES : CHARGES ET EMPLOIS

Les dépenses de l'Agence sont, pour l'essentiel, constituées des versements de subventions et d'avances consenties aux maîtres d'ouvrage pour la réalisation de travaux d'interventions.

Elles s'élèvent, pour l'exercice 2014, à 1 008,7 M€ et se répartissent de la manière suivante :

- 844,4 M€ en dépenses d'interventions, dont les subventions et avances pour travaux (84 % des dépenses totales) ;
- 32 M€ en dépenses de personnel (3 % des dépenses totales) ;
- 117,1 M€ en dépenses de fonctionnement (12 % des dépenses totales) ;
- 15,2 M€ en dépenses d'investissement (1 % des dépenses totales).

L'évolution des dépenses des cinq dernières années est présentée ci-dessous.

Les charges et emplois liés aux interventions

— Les charges et emplois d'interventions (subventions et avances)

Les crédits de paiement mandatés aux maîtres d'ouvrage s'élèvent à 768,3 M€, contre 772,9 M€ prévus au budget.

Les subventions et avances pour travaux

L'exécution des subventions et avances est supérieure de 4 % par rapport au budget rectifié. La fongibilité des crédits de l'enveloppe « intervention » a permis de compenser les besoins complémentaires par une moindre réalisation des paiements de primes.

Le flux des demandes de paiements sur l'année a été plus régulier que les années précédentes. Les crédits votés lors du budget rectificatif, début décembre 2014, ont permis à l'Agence d'honorer jusqu'aux derniers jours de l'année les demandes de paiements

des maîtres d'ouvrage dont l'instruction était terminée.

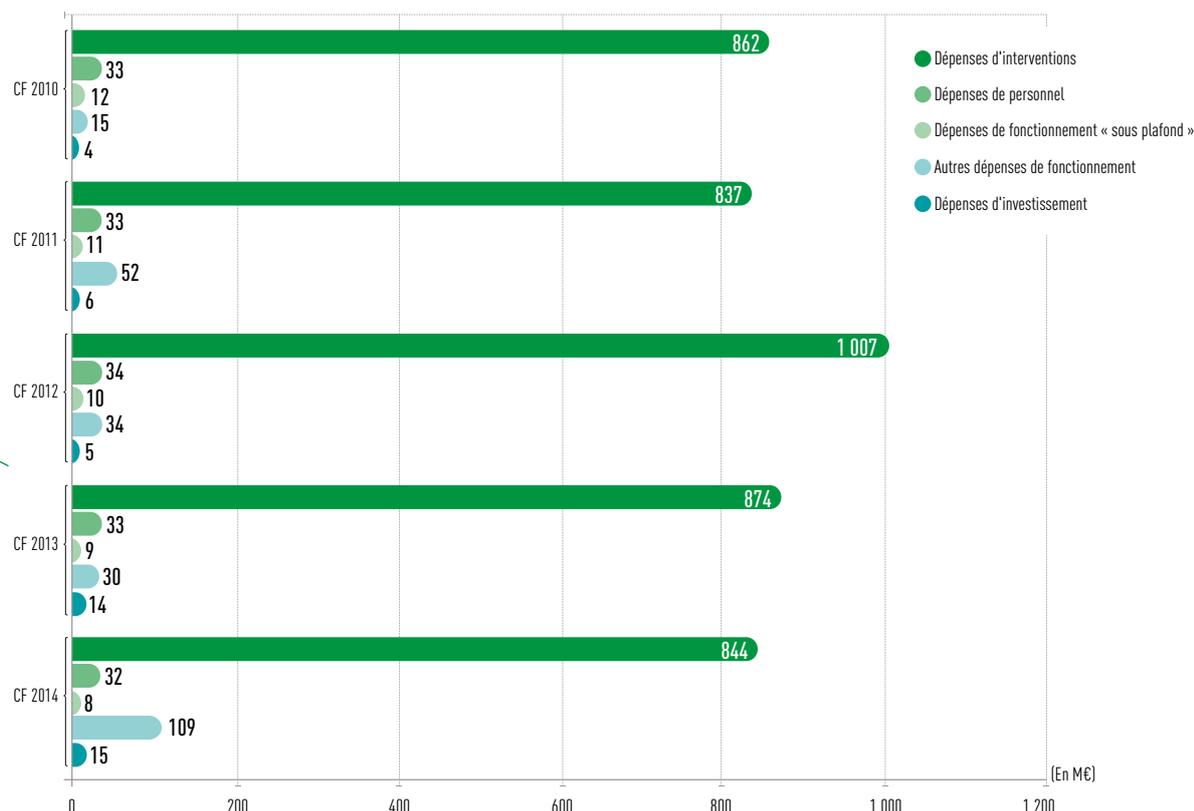
Il est à noter que 22,9 M€ de crédits de paiements n'ont pas fait l'objet de décaissement en application de l'article 12.3 du titre I de la convention type d'aide. Ces retenues concernent 194 attributaires d'aides non à jour de leurs dettes vis-à-vis de l'Agence et/ou n'ayant pas régularisé leur situation de redevable.

Les primes et Aquex

Les primes versées au cours de l'exercice 2014 s'élèvent à 152,7 M€ et sont inférieures de 21 M€ par rapport au budget rectifié. Durant l'exercice, l'Agence a soldé une grande partie de son encours de primes et a versé pour la première fois des primes au titre de l'assainissement non collectif (0,4 M€).

Les Aquex versées au cours de l'exercice 2014 s'élèvent à 11,3 M€ et sont inférieures de 8,7 M€ par rapport au budget rectifié.

Évolution des dépenses par enveloppe budgétaire sur les cinq dernières années



Les subventions et avances pour travaux

En M€	BR 2014	CF 2014	Taux d'exécution 2014
Subventions	421,00	440,73	105 %
Avances	157,70	163,53	104 %
TOTAL	578,70	604,26	104 %

Les primes et Aquex

En M€	Prévu 2014	Réalisé 2014	Taux d'exécution 2014
	BR 2014	CF 2014	
Primes	174,20	152,74	88 %
Aquex	20,00	11,33	57 %
TOTAL	194,20	164,07	84 %

— Les charges de soutien aux interventions

Les charges de soutien aux interventions s'élèvent à 13,6 M€, contre 18,5 M€ prévus au budget (74 %). Elles restent stables par rapport aux exercices précédents (14 M€ en 2013). Elles sont composées pour l'essentiel des dispositifs d'acquisition et de valorisation des données sur le milieu (71 %), des rémunérations des distributeurs (18 %), des études à maîtrise d'ouvrage Agence (6 %), des opérations interagences (3 %) et des frais de gestion des redevances mutualisées (2 %).

— Les charges de contribution à la politique nationale

La contribution de l'Agence à la politique nationale de l'eau (ONEMA) s'élève à 62,4 M€ au 31 décembre 2014. Elle est en ligne avec le budget, qui prévoyait 61,5 M€. Cette charge inclut depuis 2012 la part de redevances pour pollutions diffuses reversée à l'ONEMA (10,9 M€).

Les charges de personnel

Le budget prévu concernant les charges de personnel pour 2014 était de 33 M€. Il a été réalisé à hauteur de 97 %, contre 95,2 % en 2013.

Au titre de l'exercice 2014, le montant des charges de personnel s'élève à 31,9 M€ contre 32,6 M€ au titre de l'exercice 2013 – soit une diminution de 2,1 %. Celle-ci est principalement due à la diminution des effectifs en ETPT, qui passent de 457,49 en 2013 à 444,79 en 2014 – soit une baisse de 2,8 %.

Le fonctionnement courant de l'établissement**— Les charges de fonctionnement courant**

Les charges de fonctionnement sont constituées, d'une part par les dépenses de fonctionnement sous plafond (8,4 M€) ; et d'autre part par les autres charges de fonctionnement hors plafond (108,7 M€), dont le prélèvement exceptionnel de l'État (70,7 M€).

— Les dépenses d'investissement courant (hors avances)

Ces dépenses s'élèvent à 15,2 M€ et sont constituées par le remboursement de la deuxième échéance du prêt de la Caisse des dépôts et consignations pour 12 M€ et des dépenses d'investissement courant pour 3,2 M€.

L'ANALYSE FINANCIÈRE**Le compte de résultat et le tableau de financement****— Le compte de résultat**

En 2014, l'Agence a été amenée à diminuer son volume d'interventions afin de dégager un résultat d'exploitation de 111,6 M€, lequel a permis de couvrir la charge de 70,7 M€ correspondant au prélèvement demandé par l'État pour contribuer à l'effort de rétablissement des comptes publics, et de dégager un résultat net de 39,5 M€.

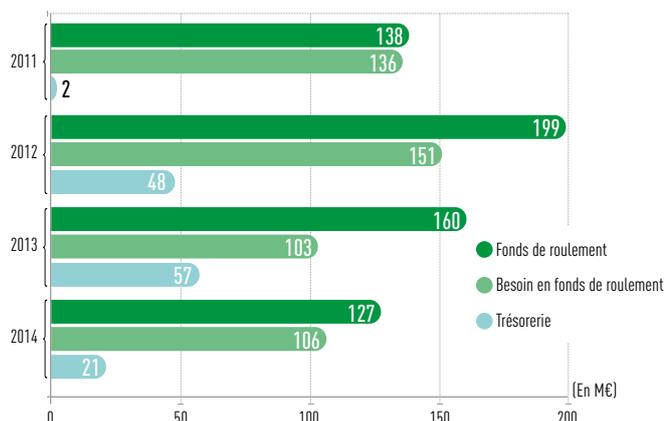
— La capacité d'autofinancement (CAF)

Au 31 décembre 2014, la CAF de l'établissement s'élève à 3,9 M€. La CAF retrace la ressource dégagée au cours de l'exercice par l'ensemble des opérations réalisées par l'Agence. Elle permet d'autofinancer l'investissement, de rembourser l'emprunt, ou d'épargner. Il s'agit des flux potentiels de trésorerie dégagés par l'activité courante de l'établissement. La CAF est ainsi nettement plus faible que le résultat qui, lui, est augmenté par d'importantes reprises de provisions, lesquelles constituent des produits calculés ne générant aucun flux de trésorerie et qui ne sont donc pas pris en compte dans la CAF.

— L'évolution du fonds de roulement, du besoin en fonds de roulement et de la trésorerie sur les trois derniers exercices

Le graphique de la page suivante présente l'évolution du fonds de roulement, du besoin en fonds de roulement et de la trésorerie sur les quatre derniers exercices.

Évolution FR-BFR-TR



En 2014, le fonds de roulement (127 M€) couvre le besoin en fonds de roulement (106 M€). La trésorerie ainsi dégagée est de 21 M€, soit une baisse de 36 M€ par rapport à 2013.

— Le fonds de roulement

Le fonds de roulement correspond à la partie des actifs circulants financés par les ressources stables. Il constitue une marge de sécurité pour l'établissement : plus il est important, plus l'équilibre financier est assuré*. Au 31 décembre 2014, le fonds de roulement de l'Agence correspond à 55 jours de charges décaissables, soit légèrement inférieur à la fourchette préconisée par le Conseil des prélèvements obligatoires. En effet, la CAF dégagée en 2014 par l'activité de l'établissement, relativement faible, n'a pas été suffisante pour financer les besoins en investissement – notamment les avances accordées par l'Agence qui

ont été supérieures aux flux en retour d'avances – et le remboursement du prêt de la Caisse des dépôts et consignations. Par conséquent, l'Agence a dû prélever sur son fonds de roulement pour couvrir ces dépenses, ce qui explique cette baisse sur l'exercice.

— Le besoin en fonds de roulement (BFR)

En 2014, le BFR s'élève à 106 M€. Il résulte du décalage temporel entre les décaissements et les encaissements des flux financiers liés à l'activité de l'établissement. Il est resté quasiment stable par rapport à 2013 (+2 M€).

— La trésorerie

À la clôture de l'exercice 2014, le solde de trésorerie s'élève à 21,5 M€, contre 56,8 M€ au 31 décembre 2013. Cette baisse est la conséquence du prélèvement effectué sur le fonds de roulement avec un BFR en très légère augmentation, qu'il a fallu financer.

*Selon le rapport du Conseil des prélèvements obligatoires sur la fiscalité affectée (juillet 2013), « il est d'usage de considérer qu'un fonds de roulement doit permettre de financer entre 60 et 90 jours d'activité d'un établissement. Dès lors un établissement peut être sur- (respectivement sous-) financé dès lors que son fonds de roulement est supérieur (respectivement inférieur) à ce seuil » - Base de calcul : charges décaissables ramenées à 360 jours.

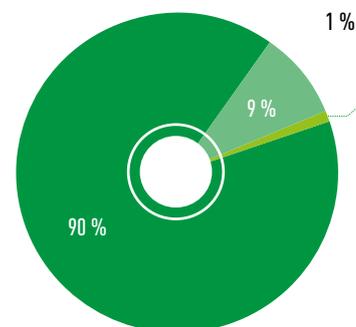
Le bilan

Au 31 décembre 2014, le total du bilan fonctionnel s'élève à 1 533 M€, contre 1 537 M€ au 31 décembre 2013.

L'actif immobilisé brut progresse de 25 M€ par rapport à l'exercice 2013, car l'Agence a notamment accordé plus d'avances sur travaux (163 M€) que les attributaires d'aides ne lui en ont remboursées (flux en retour des avances de 142 M€) sur l'exercice 2014.

Composition de l'actif du bilan

ACTIF	2014	2013
Emplois stables : actif immobilisé brut	1 374 M€	1 349 M€
Actif circulant	138 M€	131 M€
Trésorerie active	21 M€	57 M€
TOTAL	1 533 M€	1 537 M€



● Emplois stables : actif immobilisé brut
● Actif circulant
● Trésorerie active

Le bilan de l'exercice 2014 montre que les emplois stables (principalement les immobilisations financières, c'est-à-dire les avances sur travaux accordées aux maîtres d'ouvrage) sont couverts par les ressources stables (principalement les capitaux permanents et les provisions).

L'évolution de ce ratio par rapport à l'exercice précédent reste stable : les ressources stables couvrent 109 % des emplois stables au 31 décembre 2014, contre 112 % au 31 décembre 2013. Ce ratio est logiquement en baisse, compte tenu de la baisse du fonds de roulement.

Par ailleurs, le ratio des capitaux permanents hors emprunt (c'est-à-dire les capitaux propres et les provisions) par rapport à l'actif net (actif immobilisé brut = actif immobilisé net + amortissements) montre que l'actif immobilisé net est toujours financé en totalité par les capitaux permanents de l'Agence sans tenir compte de l'emprunt.

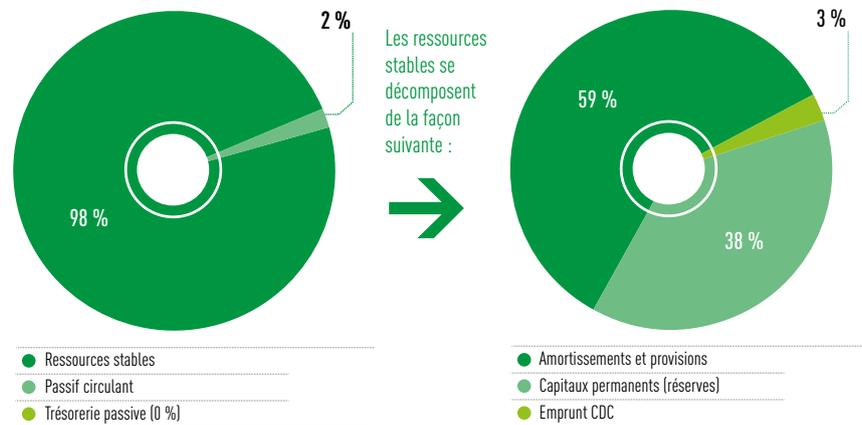
L'évolution de ce ratio par rapport à l'exercice précédent montre une baisse : les capitaux permanents couvrent 102 % de l'actif immobilisé net au 31 décembre 2014, contre 107 % au 31 décembre 2013, ce qui est, ici encore, la conséquence de la baisse du fonds de roulement de l'établissement.

Néanmoins, l'actif financier immobilisé renforce la structure financière de l'Agence puisque les annuités de remboursement de l'emprunt et les engagements pluriannuels provisionnés seront couverts par les flux à venir des avances sur travaux.

À noter que les avances sur travaux notifiées mais non encore versées sont mentionnées en engagements hors bilan. Au 31 décembre 2013, les engagements relatifs aux avances s'élèvent à 192 M€.

Composition du passif du bilan

PASSIF	2014	2013
Ressources stables	1 500 M€	1 509 M€
• Capitaux permanents (réserves)	568 M€	528 M€
• Amortissements et provisions	881 M€	918 M€
• Emprunt CDC	51 M€	63 M€
Passif circulant	32 M€	28 M€
Trésorerie passive	0 M€	0 M€
TOTAL	1 533 M€	1 537 M€



BILAN FINANCIER, ACTIVITÉ PLURIANNUELLE : LES 9^E ET 10^E PROGRAMMES - ÉTAT D'AVANCEMENT

À l'issue de l'année 2014, le bilan pluriannuel porte à la fois sur les 9^e et 10^e programmes en raison du report sur le 10^e programme des arriérés de certaines redevances et des primes pour épuration.

Il présente les principaux résultats du suivi pluriannuel (recettes, engagements et encours) ventilés par année d'origine. Ces éléments peuvent ainsi être comparés au programme voté en novembre 2012.

LE BILAN DES REDEVANCES LEMA 9^E PROGRAMME ET 10^E PROGRAMME

- ◆ Le montant global des émissions de redevances au titre du 9^e programme réalisées depuis l'entrée en vigueur de la LEMA est très proche des prévisions initiales établies en 2007 (100,7 %).
- ◆ La contribution des redevables domestiques et assimilés domestiques représente 102 % des prévisions pour le volet pollution et modernisation (le volet AEP n'est pas totalement achevé).
- ◆ La contribution des usagers industriels représente 85 % des prévisions à ce jour.
- ◆ Le montant des émissions de redevances pour la première année du 10^e programme (l'année d'origine 2013), représente 101 % des prévisions.

Les redevances « LEMA » du 9^e programme

Les recettes globales (après la prise en compte des réductions sur titres émis sur exercices antérieurs) sont conformes aux prévisions sur la durée du programme

Depuis l'entrée en vigueur de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA) en 2008, il est présenté, par année d'origine et par usage, le bilan au 31 décembre des redevances titrées pour leurs valeurs nettes, c'est-à-dire diminuées des annulations ou réductions sur titres émis au cours des exercices antérieurs.

Les redevances émises depuis la LEMA au titre des années d'origine 2008-2012 représentent 3 632 M€, soit 100,7 % des prévisions initiales (3 608 M€). Ces résultats mettent en évidence la qualité du travail de prévision réalisé à l'époque.

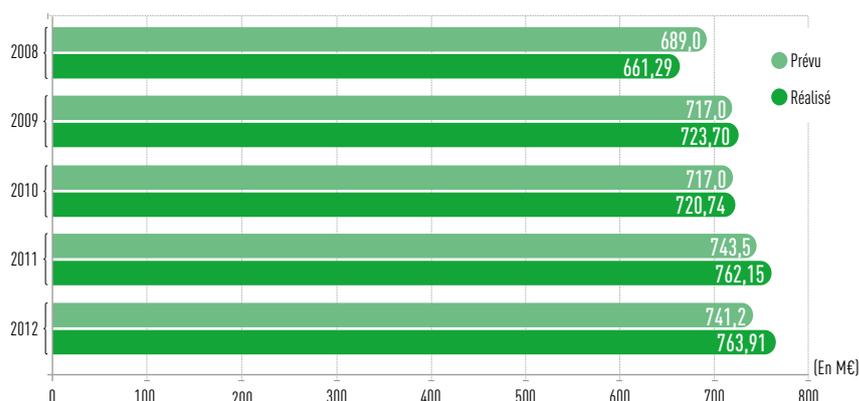
- Les contributions des usagers « domestiques et assimilés domestiques » sont légèrement supérieures aux prévisions (102 % pour pollution et modernisation), probablement en lien avec les changements interve-

nus avec la LEMA sur les « assimilés domestiques » (sous-estimés à l'époque). Ces dernières représentent de l'ordre de 15 à 20 % de cette contribution. Ces redevances sont calculées sur la pollution avant épuration.

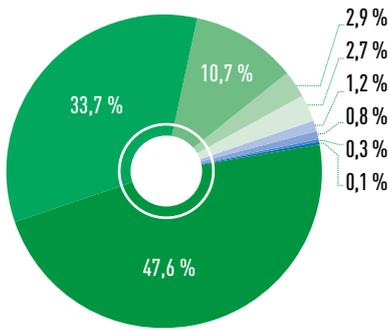
- Les contributions au titre des activités économiques (dites industries) sont inférieures aux prévisions, soit 85 %. Ces redevances sont calculées sur la pollution après épuration (ou recyclage), donc sur la pollution nette rejetée au milieu.
- Les contributions au titre des activités agricoles sont en légère augmentation. Il faut souligner que les chiffres présentés incluent la partie de la redevance pollution diffuse qui est reversée à l'ONEMA. Le niveau de cette redevance est en lien direct avec les ventes de produits phytosanitaires qui restent soutenues.

L'émission des recettes fiscales à l'issue de l'exercice 2014 en fonction de l'année d'origine (période durant laquelle le fait générateur de la redevance a été constaté) est présentée ci-dessous.

Redevances LEMA – Comparaison « Prévu » et « Réalisé »



Répartition des recettes par usage (type de redevances) 2008-2012



● Pollution domestique	● Prélèvement irrigation
● Collecte domestique	● Protection du milieu
● Prélèvement AEP	● Prélèvement canaux (0,07 %)
● Pollution industrie	● Pollution des élevages (0,06 %)
● Pollution diffuse	● Obstacles (< 0,01 %)
● Prélèvement industrie et refroidissement	● Prélèvement hydro-électricité (< 0,01 %)
● Collecte industrie	● Stockage étiage (0 %)

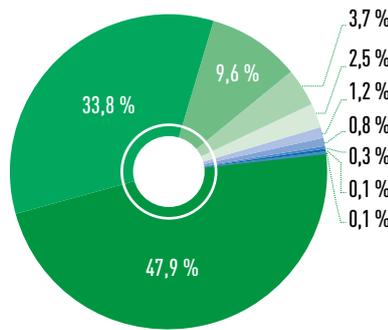
↑ Référence des prévisions : 9^e programme révisé (2008-2012), suite à la LEMA en 2007.

Les redevances du 10^e programme

Les graphiques ci-dessus donnent les éléments par usage et par année d'origine pour le 10^e programme. Pour l'année 2013, le montant des recettes nettes après réductions sur années antérieures est de 739,5 M€, soit un taux de réalisation de 101,3 % des montants prévisionnels.

- Ces montants ne sont pas définitifs pour l'usage alimentation en eau potable, car les calculs n'ont pu être menés à leur terme en raison de l'attente de la publication d'un texte réglementaire.
- Concernant l'usage pollution industrielle, les calculs sur l'année d'origine 2013 ne sont pas encore totalement achevés.
- Pour la redevance pollution diffuse, les chiffres présentés incluent la partie de cette redevance qui est reversée à l'ONEMA, au titre du plan Ecophyto (11 M€) alors que ce montant n'avait pas été inclus dans les comptes de l'Agence, en recettes et

Répartition des redevances en fonction des usages en 2013



● Pollution domestique	● Prélèvement irrigation
● Collecte domestique	● Prélèvement canaux
● Prélèvement AEP	● Protection du milieu
● Pollution diffuse	● Pollution des élevages (0,06 %)
● Pollution industrie	● Prélèvement hydro-électricité (0,01 %)
● Prélèvement industrie et refroidissement	● Obstacles (< 0,01 %)
● Collecte industrie	● Stockage étiage (0 %)

dépenses, pour le vote du 10^e programme. L'Agence n'a aucune marge de manœuvre sur l'utilisation de ces enveloppes. Ces chiffres ont maintenant été intégrés aux comptes de l'Agence (en recettes, en AP et CP), à la demande du ministère.

- Les montants relatifs à l'année d'origine 2014, deuxième année du 10^e programme, correspondent aux acomptes conventionnels prévus avec les plus gros redevables.

— Comparaison des « contributions nettes milieu » par année d'origine et par famille d'usagers

Le graphique ci-dessous permet de visualiser le niveau des contributions

nettes des familles d'usagers c'est-à-dire en intégrant les réductions de pollution rejetée au milieu calculées (pour mémoire, ces réductions de rejets peuvent être obtenues par des rendements épuratoires de stations de traitement, des récupérations et traitement de déchets, la mise en place de technologies propres, etc.).

Dans le cas des activités économiques, la redevance est calculée sur le rejet net au milieu. Pour les domestiques et assimilés, la redevance est calculée sur la pollution brute avant épuration. La compensation au titre de la pollution, évitée par l'épuration en station d'épuration, est constituée par le versement de la prime pour épuration.

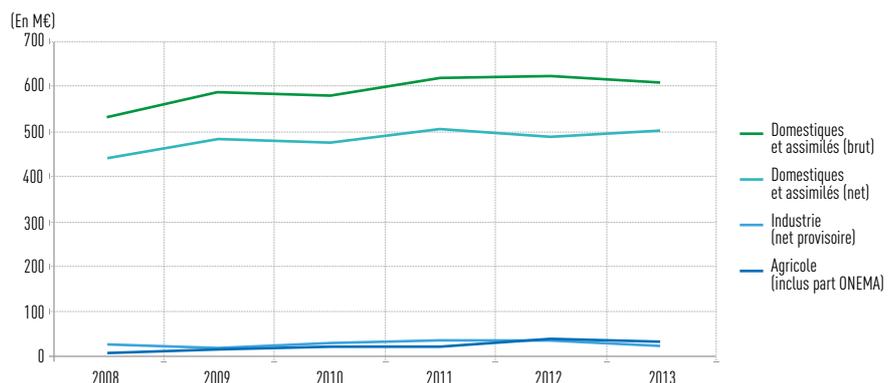
Les fondements retenus pour bâtir les recettes du 10^e programme sont confirmés

À défaut de données disponibles, le niveau des assiettes annuelles du 9^e programme avait été évalué à partir des dernières données connues (référence aux années 2007 et 2008), permettant de servir de base pour les scénarios de construction du 10^e programme.

Dans une approche très globale, le bilan des émissions constatées à fin 2014 pour l'année d'origine 2013 permet de confirmer les estimations de recettes retenues pour l'équilibre financier du 10^e programme.

Les assiettes prévisionnelles pour l'ensemble du programme seront consolidées dans le cadre des travaux 2015 sur la révision du programme.

Redevances nettes milieu « Pollution et modernisation, domestiques et assimilés », industries et agriculture



LES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT 2014

- ◆ Des dotations, globalement consommées, ont beaucoup évolué selon les lignes programme, et de nombreux dossiers ont été reportés en fin d'année 2014 sur l'année 2015, compte tenu du prélèvement de l'État.
- ◆ Des AP sont sensiblement inférieures aux trois dernières années du 9^e programme, qui avaient été marquées par la nécessaire mise en conformité DERU.
- ◆ Le traitement de la ligne programme 44 « dépenses de régularisation » représente un montant qui reste élevé pour les deux premières années du programme (dont une opération passée au BR 2014).

Les dotations de l'année 2014

Les dotations disponibles pour les aides de l'Agence sont présentées ici par année d'engagement et par domaine. Les dotations votées en novembre 2012 ont été adaptées lors de la préparation du budget 2014, notamment pour libérer 70,7 M€ d'AP au bénéfice du prélèvement de l'État.

Les domaines correspondent à une répartition des aides en grands domaines d'intervention, tels que définis par la nomenclature des dépenses des Agences de l'eau, par objectif de la politique de l'eau.

- **Domaine 1 :** Actions de connaissance, de planification et de gouvernance. Les dépenses de fonctionnement et de personnel des Agences sont rattachées à ce domaine.
- **Domaine 2 :** Mesures générales de gestion de l'eau dont l'application est invariante sur le territoire et visant l'application des textes français et européen.
- **Domaine 3 :** Mesures territoriales de gestion de l'eau qui viennent compléter les mesures nationales et sont motivées par la réalisation des objectifs de bon état de la DCE, la lutte contre certains effets de la sécheresse et certaines mesures de prévention contre les inondations.
- **Domaine 4 :** Les dépenses hors plafond.

Évolution des dotations prévisionnelles destinées aux aides (AP) depuis le vote du programme, et aides accordées, par domaine



Les plafonds de dépenses des Agences sont arrêtés par voie réglementaire, pour les domaines 1, 2 et 3 en cumul pluriannuel (arrêté du 26 février 2013).

Le graphique ci-dessus permet de constater les évolutions sensibles apportées aux dotations prévisionnelles par domaine lors des conseils d'administration de 2013 et 2014.

Pour les domaines 1 et 2, les dotations ont été revues à la baisse afin de maintenir l'équilibre du programme, notamment pour tenir compte du prélèvement de l'État (pour mémoire, en 2013, la réduction des dotations tenait compte du fort niveau des engagements effectivement réalisés fin 2012).

Les réalisations en 2014

Les autorisations d'engagement pour l'année 2014 s'élèvent à 926,2 M€.

La part des seules aides interventions, et hors primes pour épuration versées aux collectivités locales, apportées par l'Agence aux maîtres d'ouvrage après prise en compte des dégagelements sur années antérieures (7,3 M€) s'établit à 589,8 M€, dont 135 M€ sous forme d'avances.

Au sujet des dégagelements :

- Ces montants représentent la réutilisation d'aides ou de partie d'aides accordées antérieurement, mais qui ont été annulées ou désengagées au moment de la clôture de la convention d'aide (fin des paiements).

- La prévision (statistique) de « dégagelement sur programme en cours » et qui constitue donc des AP réengageables selon les règles actuelles représente près de 150 M€ jusqu'à 2018.

- Les dégagelements sur les aides des programmes antérieurs ne sont pas réengageables.

Les avances sont liées aux modalités d'aide du programme. L'essentiel de ces avances porte sur les lignes programmes (LP) 11, 12 (pour 119 M€), ainsi que sur les LP 13 et 25.

Le tableau ci-contre rappelle l'évolution des dotations et les engagements 2014 pour l'ensemble des LP ainsi que par domaine. Il convient de rappeler que pour le domaine 1, le volet « Interventions » comprend à la fois des aides interventions et des dépenses liées par exemple aux réseaux de mesure sur les milieux (LP 32).

Les faits marquants, alors qu'un nombre de dossiers non négligeable a dû être reporté sur 2015 faute de dotations disponibles, pour un montant d'AP d'environ 100 M€ :

- LP 11 « Installations de traitement des EU domestiques » : une consommation de 120 % de la dotation ouverte ;
- LP 13 « Lutte contre la pollution des activités économiques » : une consommation de 185 % de la dotation ouverte.

Ce niveau de consommation a été permis, par une faiblesse des consommations sur :

- la LP 18 « Lutte contre la pollution agricole », avec une consommation de 38 % ;
- la LP 25 « Eau potable », avec une consommation de 52 % (contrecoup d'un fort niveau d'engagement au 9^e programme – 100 M€/an) ;
- la LP 11 dans le domaine 3 « Traitement pluvial », qui a subi quelques reports dans la programmation des gros dossiers attendus ;
- la LP 17 « Aquex » qui a été abondée au budget 2015, afin de résorber l'arriéré restant à calculer.

La consommation sur la LP 16 « Primes pour épuration » est donnée à titre provisoire. Un bilan des primes est présenté plus loin.

Évolution des dotations et des engagements 2014

N° LP	LIGNES PROGRAMME	2014				
		PRÉVU (en M€) NOV. 2012	RÉVISÉ (en M€) BR 2014	RÉALISÉ (en M€)	% RÉALISÉ	% RÉALISÉ
DOMAINE 1 - Connaissance, planification, gouvernance, fonctionnement, personnel Agence						
Interventions						
29	Planification et gestion à l'échelle du bassin et sous-bassins	6,0	6,0	2,9	48 %	48 %
31	Études générales	3,2	4,4	3,6	113 %	82 %
32	Connaissance environnementale	19,9	14,8	13,5	68 %	91 %
33	Action internationale	7,0	7,0	3,4	49 %	49 %
34	Information, communication et éducation à l'environnement	3,6	3,7	4,2	117 %	114 %
Total interventions		39,7	35,9	27,6	70 %	77 %
Fonctionnement						
41	Dépenses de fonctionnement hors personnel	9,5	9,5	8,5	89 %	89 %
42	Immobilisations	5,8	6,8	3,2	55 %	47 %
43	Dépenses de personnel	34,7	33,2	31,7	91 %	95 %
44	Charges de régularisation	2,0	24,1	30,2	1 510 %	125 %
45	Charges financières (intérêts et capital)	12,6	13,7	13,7	109 %	100 %
48	Dépenses courantes liées aux redevances		4,5	2,8		62 %
49	Dépenses courantes liées aux interventions		0,5	0,4		80 %
Total fonctionnement		64,6	92,3	90,5	140 %	98 %
TOTAL DOMAINE 1		104,3	128,2	118,1	113 %	92 %
DOMAINE 2 - Mesures générales de gestion de l'eau						
11	Installations de traitement des eaux usées domestiques (hors pluvial)	228,7	213,0	254,3	111 %	119 %
12	Réseaux d'assainissement des eaux usées domestiques	146,9	136,9	137,4	94 %	100 %
15	Assistance technique à la dépollution	3,5	3,5	2,6	74 %	74 %
25	Eau potable	60,1	55,1	28,4	47 %	52 %
TOTAL DOMAINE 2		439,2	408,5	422,7	96 %	103 %
DOMAINE 3 - Mesures territoriales de gestion de l'eau						
11	Installations de traitement des eaux usées domestiques (pluvial)	53,1	33,1	10,8	20 %	33 %
13	Lutte contre la pollution des activités économiques	37,6	27,6	51,1	136 %	185 %
14	Élimination des déchets	3,0	3,0	0,1	3 %	3 %
18	Lutte contre la pollution agricole	32,4	22,4	8,5	26 %	38 %
21	Gestion quantitative de la ressource	11,1	11,1	4,2	38 %	38 %
23	Protection de la ressource	13,8	13,8	10,7	78 %	78 %
24	Restauration et gestion des milieux aquatiques	45,7	45,7	50,0	109 %	109 %
TOTAL DOMAINE 3		196,7	156,7	135,4	69 %	86 %
HORS PLAFOND DE DÉPENSES						
16	Primes pour épuration	99,7	99,7	99,7	100 %	100 %
17	Aquex	10,0	10,0	17,1	171 %	171 %
51	Fonds de concours ONEMA	57,3	51,6	51,6	90 %	100 %
État	Charges exceptionnelles État		70,7	70,7		100 %
	Pollution diffuse ONEMA		10,0	10,9		109 %
TOTAL HORS PLAFOND DE DÉPENSES		167,0	242,0	250,0	150 %	103 %
TOTAL AP		907,2	935,4	926,2	102 %	99 %

Le bilan des primes pour épuration versées aux collectivités locales

- ◆ Une situation qui a bien évolué parallèlement au rattrapage des redevances de fin de 9^e programme.
- ◆ Des soldes à réaliser en 2015.

Les montants annuels versés au titre des années d'origine 2008, 2009 et 2010 sont maintenant extrêmement faibles, et correspondent à des soldes ou correctifs minimes.

Le tableau ci-dessous synthétise le bilan réalisé au 31 décembre 2014. La consommation des enveloppes dédiées à l'année d'origine 2013 (fonctionnement 2013 des STEP) montre un résiduel attendu sur 2015 d'environ 25 M€. Il faut souligner que la mise en conformité des stations d'épuration de traitement des eaux usées au titre de la DERU a conduit à une amélioration des performances techniques et à une réduction de la pollution rejetée au milieu.

Par ailleurs, ces données ont permis de comparer les redevances nettes milieu présentées dans le diagramme du chapitre relatif au bilan des redevances par année d'origine (cf. page 60).

Bilan réalisé au 31 décembre 2014

M€	EXERCICE	2013	2014	TOTAL	« PRÉVISION RÉVISION LEMA ET RÉVISION 2010 »
AO	2008	5,5	0,5	97,3	118,0
AO	2009	20,2	0,2	111,4	125,0
AO	2010	19,9	0,7	110,7	112,0
AO	2011	13,1	14,7	115,0	121,0
AO	2012	38,6	46,3	130,9	126,0
AO	2013	52,7	49,4	102,1	126,0
AO	2014	0,0	37,8	37,8	99,7
	TOTAL	150,0	149,6	705,6	827,7

LES ENCOURS ET LES DÉGAGEMENTS

Les engagements financiers non soldés

- ◆ La poursuite de la réduction du reste à payer sur les aides attribuées, liée à la baisse du niveau des engagements qui a culminé en fin de 9^e programme.
- ◆ Le reste à payer sur les primes pour épuration des années antérieures à 2013 en voie de régularisation.
- ◆ Un niveau de paiement plus élevé sur les aides accordées en 2014, majoritairement au 1^{er} semestre.

— Le reste à payer sur les aides attribuées aux maîtres d'ouvrage

L'encours sur les engagements financiers pris par l'Agence est de 1 024 M€ à fin 2014, dont 832 M€ au titre des aides financées sous forme de subvention.

Il représente les dettes de l'Agence vis-à-vis des bénéficiaires des aides non clôturées dont les engagements ont été pris avant le 31 décembre 2014.

L'évolution constatée en 2013 se trouve confirmée en 2014.

La réduction du reste à payer sur les aides attribuées, liées principalement à la baisse du niveau des engagements

qui a culminé en fin de 9^e programme (AP annuelles > 800 M€ sur les trois dernières années), se poursuit.

La structure des paiements sur les aides en 2014, par rapport aux prévisions pluri-annuelles, a été marquée par :

- le report d'une partie des CP liées aux Aquex engagées en fin d'année (délais de signature et retour des conventions d'aides, etc.) ;
- un bon niveau de paiement sur les avances attribuées en 2014 (une part très importante des aides a été attribuée dès le 1^{er} semestre de l'année 2014).

Ces éléments constatés en 2014 viendront impacter les prévisions des années ultérieures.

Cette évolution globale des restes à payer est retracée dans le tableau ci-après.

La répartition de l'encours par année d'origine des AE montre que 82 % portent sur des engagements pris par l'Agence au cours des trois dernières années, et 92,5 % sur les quatre dernières années. Toutefois, des soldes résiduels demeurent pour des opérations anciennes.

Reste à payer sur les aides attribuées

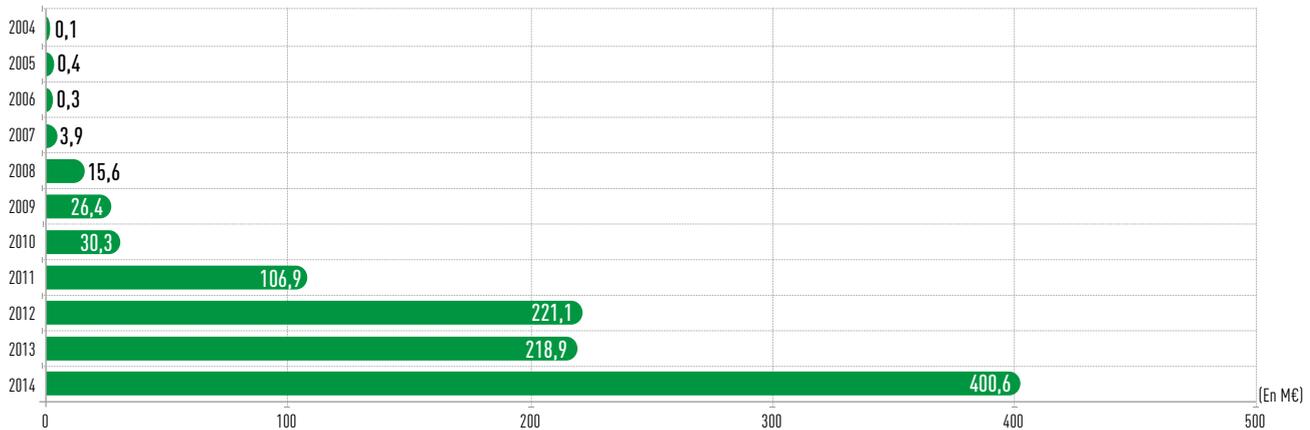
2009	1 065 M€
2010	1 145 M€
2011	1 313 M€
2012	1 246 M€
2013	1 093 M€
2014	1 024 M€

— Le reste à payer sur les primes pour épuration

L'année d'origine 2014 fait état des versements des deux acomptes contractuels de la prime versée au Syndicat intercommunal de l'aménagement de l'agglomération parisienne (SIAAP) conforme au protocole signé avec l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et d'un reste à payer de 61 M€.

Les soldes au titre de l'année d'origine 2013 sont encore estimés à environ 25 M€, qui interviendront donc en 2015.

Reste à payer par année d'origine des AP aides



L'actif financier

- ◆ La progression de l'actif financier résulte de l'excédent entre les versements effectifs aux maîtres d'ouvrage et les créances échues.

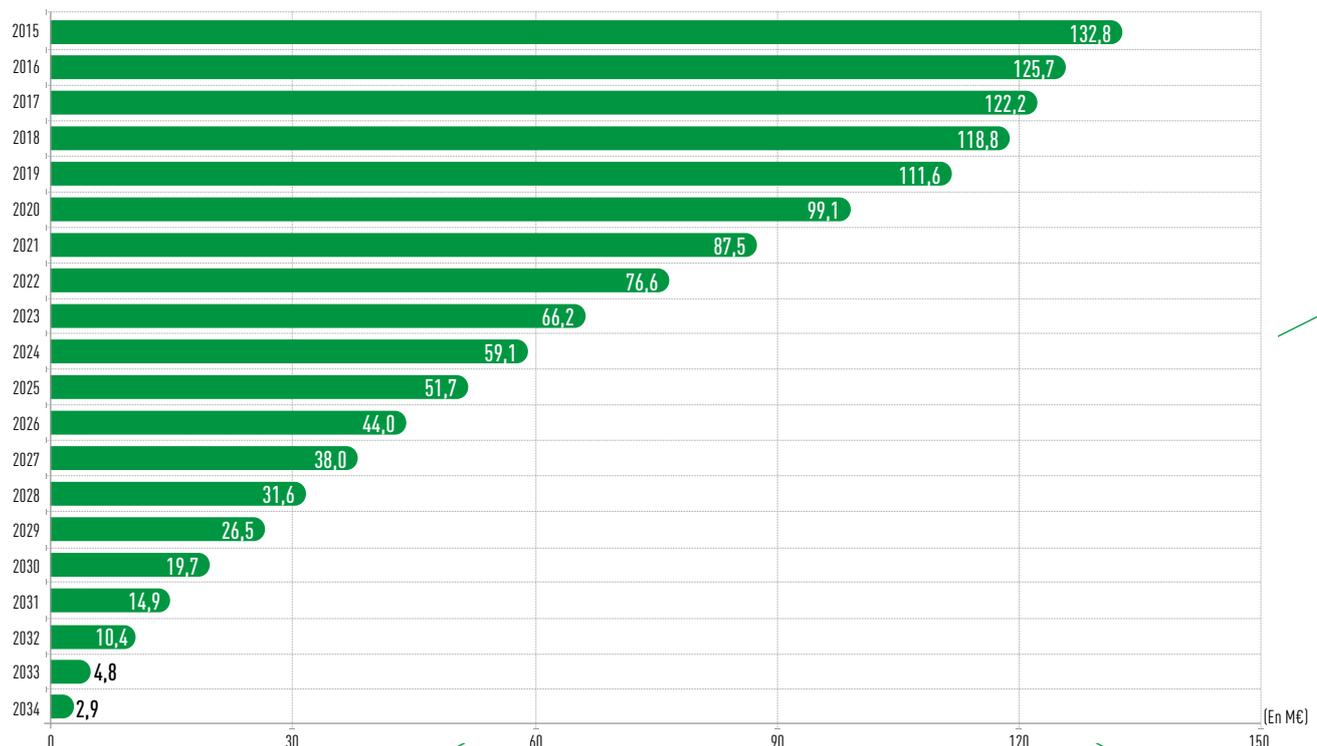
Le montant de l'actif financier relatif aux aides est de 1 244 M€. Il représente les sommes dues à l'Agence par les maîtres d'ouvrage au titre du remboursement des avances. Le bilan affiche une progression de l'ordre de 1,8 % par rapport à l'année précédente.

L'année 2014 a permis le versement effectif de 163,5 M€ d'avances, dont les remboursements provisionnels s'éche-

lonnent entre les années 2015 et 2034 suivant les modalités contractuelles. Parallèlement, le montant des créances échues au cours de la même période est de 141,7 M€.

Le graphique ci-après présente, par année, les encaissements provisionnels qui résultent de la consolidation des tableaux d'amortissements des avances versées aux attributaires.

Prévisions des encaissements au titre de l'actif financier





5

ADAPTER LE MANAGEMENT AUX ENJEUX

68 L'AGENCE MOBILISE SES COMPÉTENCES
POUR RÉPONDRE AUX ENJEUX DE L'EAU

UNE ORGANISATION AU PLUS PRÈS DES POLITIQUES TERRITORIALES :

72 SEINE-AMONT

74 VALLÉES D'OISE

76 VALLÉES DE MARNE

78 RIVIÈRES D'ÎLE-DE-FRANCE

80 PARIS ET LA PETITE COURONNE

82 SEINE-AVAL

84 RIVIÈRES DE BASSE-NORMANDIE



L'AGENCE MOBILISE SES COMPÉTENCES POUR RÉPONDRE AUX ENJEUX DE L'EAU

Dans un contexte de contrainte des politiques publiques, l'Agence a engagé une réflexion portant sur l'évolution de carrière des agents et de leurs compétences (GPEC). Il s'agit de constituer un véritable outil au service de la mobilité interne. Des formations ont également été mises en place afin de permettre à l'Agence de développer son expertise au plus près des besoins actuels et futurs.

LES MÉTIERS DE L'AGENCE ET SES RÉSEAUX

Afin de maintenir une cohérence entre les actions menées et les méthodes employées tout en coordonnant l'activité sur la totalité du territoire, l'Agence est structurée en métiers, déployés sur l'ensemble du bassin. Le regroupement des acteurs par métier constitue des réseaux. Ces derniers recouvrent cinq domaines d'activité principaux.

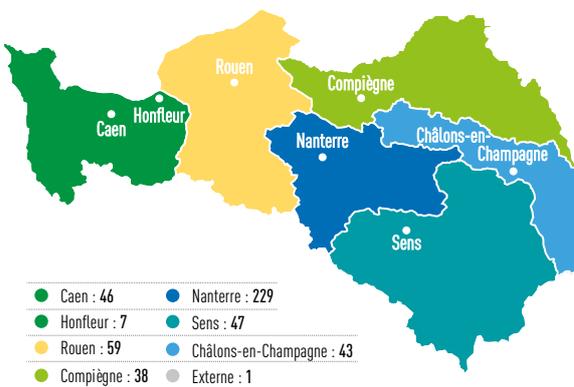
La gouvernance (réseau instances de bassin et développement durable)

Cette mission regroupe les activités de gestion et d'animation des instances de bassin (comité de bassin, conseil d'administration, Commissions territoriales, etc.), de communication externe (vers les membres des instances de bassin, les maîtres d'ouvrage ou le grand public), de pédagogie (classes d'eau pour des publics scolaires et professionnels, etc.) et les actions internationales.

La connaissance et les interventions sur les milieux naturels aquatiques (réseau eau, milieux aquatiques, agriculture et données)

Ce réseau couvre plusieurs domaines. Les chargés d'études et les assistants chargés d'études veillent à la connaissance de la ressource et des différents milieux (eaux souterraines, eaux superficielles continentales, ou eaux littorales et marines). Ils pilotent les réseaux de surveillance et la réalisation des études. Les chargés d'opérations instruisent les aides aux travaux visant à la restauration des milieux

Les effectifs de l'Agence



← Le suivi des effectifs et la gestion des emplois visent à affecter les moyens dans les directions au regard des objectifs, en s'appuyant sur l'enquête Adéquation Missions-Moyens. En 2014, 52 postes ont été pourvus par mobilité interne pour 59,6 %, malgré la baisse du Plafond d'emplois autorisé (PAE).

aquatiques et humides et destinées à l'agriculture. Les chargés de projet pilotent la déclinaison territoriale du programme de l'Agence : Plan territorial d'actions prioritaires (PTAP) et Programme de mesures (PDM), en concertation avec les différents acteurs concernés.

Les aides à l'investissement des collectivités et des industries (réseau investissements collectivités et industrie)

Au sein des directions territoriales, les chargés d'opérations (COP), assistants et techniciens d'opérations ont pour mission d'instruire les dossiers de demande d'aides déposés par les maîtres d'ouvrage, les collectivités et les industriels. Ils sont également chargés de se rapprocher des maîtres d'ouvrage afin de faire émerger les projets favorisant le bon état du milieu. Les travaux soutenus concernent

essentiellement l'assainissement et la protection de la ressource en eau. La conduite de cette animation et le pilotage de ces activités sont assurés au niveau du siège.

Les aides au fonctionnement des ouvrages et le calcul des redevances et des primes (réseau performances environnementales)

Dans les directions territoriales, les chargés d'aides au fonctionnement (CAF), assistants et techniciens, accompagnent les entreprises, les collectivités et les maîtres d'ouvrage dans des démarches de progrès visant à réduire leurs impacts sur le milieu naturel. Ils évaluent la qualité du fonctionnement des ouvrages d'épuration et calculent le montant des aides, primes et redevances (Aides à la qualité d'exploitation des ouvrages ou Aquex, primes pour épuration, redevances liées à la pollution et au prélèvement). Les redevances financent le fonctionnement de l'Agence et son programme d'intervention.

Le soutien fonctionnel (réseau affaires communes, juridiques et financières)

Ce réseau regroupe les fonctions supports : les moyens généraux, la gestion des ressources humaines, la formation, la gestion budgétaire, l'informatique, l'assistance juridique et économique, l'agence comptable. Il inclut également l'instruction financière (paiement des aides, émission des redevances) et le contrôle des déclarations (pour les redevances) et des travaux financés.

Pour une vision transverse des projets

Tous les ans, un séminaire des cadres et des séminaires métiers, dont dépend la dynamique des réseaux, sont organisés. Ils permettent de renforcer la vision transverse des projets et la mobilisation des acteurs de terrain.

Maintenir un dialogue social fort

Le dialogue social s'effectue dans le cadre de réunions des instances paritaires (CT, CHSCT, CCP) et des groupes de travail paritaires, sur des thèmes émergents (charte du droit syndical, baromètre social, télétravail médical), ou pour faire évoluer des sujets conformément au changement de réglementation (entretiens professionnels, contrats d'apprentissage).

Accompagner les agents dans leur carrière

Le décret-statut 2007-832 permet aux agents d'effectuer une mobilité vers une autre administration, auprès de laquelle ils diversifient leurs compétences professionnelles. Durant cette

période de mobilité, les agents continuent d'être suivis par la direction des ressources humaines de l'Agence, ce qui permet d'optimiser leur retour sur des missions en rapport avec l'expérience nouvellement acquise. En 2014, trois agents ont réintégré l'Agence. Ils ont ainsi pu valoriser leurs acquis.

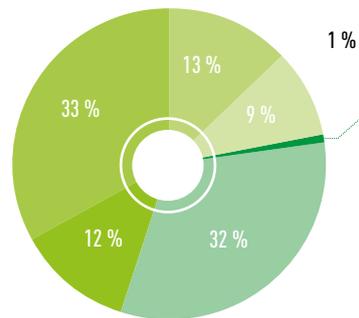
LA FORMATION

Développer les compétences et la mobilité

En 2014, l'Agence dispose d'un référentiel Missions-compétences – première étape d'une Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences. Recueil exhaustif des compétences mises en œuvre dans les métiers de l'Agence, ce document représente une « photographie » actuelle, structurée sur la base du statut de 2007.

Ce référentiel permettra d'accompagner l'évaluation des compétences afin d'établir les plans de formation collectifs triennaux pour les différents métiers.

Jours de formation par domaine



- Langues
- Management et qualité
- Techniques administratives
- Techniques scientifiques
- Hygiène et sécurité
- Informatique



Le nombre de jours de formation par agent est en moyenne de 3,6, soit au total 1 667 journées stagiaires, pour un budget annuel de 307 346 €.

PILOTAGE DE L'ÉTABLISSEMENT				
OBJECTIF	SOUS-OBJECTIF	INDICATEUR	RÉALISÉ 2013	RÉALISÉ 2014
Appliquer une politique des ressources humaines responsable et adaptée aux besoins des Agences de l'eau		Prise en compte des risques psychosociaux	Oui	OUI
Renforcer l'efficacité de l'action publique par une meilleure productivité et une plus grande maîtrise des dépenses publiques		Niveau des dépenses de fonctionnement	- 12 %	- 10 %
		Effectif de l'Agence de l'eau en ETP au 31/12	459,6 ETP	444,98 ETP

Formation et SDAGE

Dans la perspective du SDAGE 2016-2021, une formation a permis aux agents de mesurer l'impact du SDAGE sur les documents de planification urbaine et de comprendre comment, en agissant sur la rédaction de ces documents, il est possible de favoriser une meilleure prise en compte de l'eau dans l'aménagement du territoire.

CONDITIONS DE TRAVAIL, SANTÉ ET SÉCURITÉ

En matière de santé et de sécurité au travail, les Agences de l'eau, établissements publics administratifs, sont soumises aux règles de la quatrième partie du Code du travail.

Le contrôle des conditions d'application de ces règles est assuré par un inspecteur santé et sécurité au travail (ISST), nommé par le directeur général de l'établissement.

En partenariat avec les autres acteurs de la prévention (conseiller et assistants de prévention, médecins de prévention, représentants du personnel au CHSCT), l'ISST contribue à impulser une dynamique d'amélioration des conditions d'hygiène et de sécurité et, plus généralement, de travail.

CERTIFICATION ISO 9001 ET ISO 14001

Sans abandonner les principes et méthode de la démarche qualité mise en œuvre à l'Agence pour assurer l'amélioration continue des processus métiers et du système de management, l'Agence a choisi de concentrer son périmètre de certification ISO 9001 sur les redevances. La certification ISO 14001 a par ailleurs été abandonnée. L'Agence poursuit ses efforts pour réduire son impact environnemental en focalisant son action sur les objectifs définis pour les opérateurs de l'État, tels que la gestion des flottes automobiles ou la réduction des gaz à effet de serre.

La mutualisation de cette fonction conduit l'ISST de l'Agence de l'eau Seine-Normandie à intervenir pour le compte des Agences de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse, Adour-Garonne, Rhin-Meuse et Artois-Picardie.

DÉVELOPPEMENT DE LA DÉMARCHE ÉCORESPONSABLE

La réalisation d'un bilan des émissions de gaz à effet de serre (GES) obligatoire et actualisable tous les trois ans a permis, début 2015, la mise en place de plans d'actions visant à la réduction de ces émissions. Les plans d'actions intègrent notamment des plans de déplacement-administration (PDA) des sites de l'Agence et se substitueront aux Plans écoresponsables (PAER) mis en œuvre depuis 2011 dans le cadre de la certification ISO 14001. Les indicateurs de suivi seront également adaptés et simplifiés pour rendre compte des résultats obtenus en matière de lutte contre les émissions de GES.

Par ailleurs, les deux indicateurs pris en compte par l'Agence au titre de son contrat d'objectifs 2013-2018, à savoir le taux de réalisation des plans d'actions issus du bilan GES (PAER jusqu'en 2014) et la part des marchés publics conclus contenant des clauses environnementales obtiennent des résultats supérieurs aux cibles fixées.

La réduction du parc automobile et son renouvellement par des véhicules respectueux des critères environnementaux ont conduit à l'acquisition de cinq véhicules hybrides, conformément aux directives gouvernementales.

Enfin, les travaux menés en inter-agences ont permis le développement des études et achats mutualisés, comme dans les domaines de l'informatique, des technologies de l'information ou des assurances.

Sur le plan juridique, le suivi de textes d'importance majeure pour l'Agence (dispositif GEMAPI, clarification de l'organisation territoriale de la République, loi Biodiversité) a constitué une priorité. Une nouvelle organisation des missions en matière d'appui juridique et de commande publique est en réflexion.

L'INFORMATIQUE

Ouvrir le système d'information de l'Agence aux partenaires

Un des grands enjeux de l'année 2014 fut l'ouverture du système d'information de l'Agence à ses partenaires.

Trois projets ont ainsi vu le jour :

- la possibilité pour les redevables de télédéclarer leurs redevances sur un portail « interagences ». En 2014, cette nouveauté a été limitée aux usages « pollution » et « collecte domestique ». 20 % des redevances relevant de ces usages ont été télé-déclarés. En 2015, l'effort se poursuit sur les usages « prélèvement ».
- Le projet OPALE qui, à partir du 1^{er} semestre 2015, permettra aux maîtres d'ouvrage bénéficiant d'aides de l'Agence de déposer leurs demandes de paiement et les pièces justificatives associées sur un portail d'échanges dédié.

- La nouvelle application « Qualit'eau » permettra au grand public et aux bureaux d'études de consulter les données brutes sur les lieux de prélèvement (rivières et plans d'eau) et les données élaborées sur l'état des eaux (rivières, plans d'eau et eaux souterraines). « Qualit'eau » remplacera ainsi AQGP et offrira aux internautes une interface ergonomique complètement repensée.

Améliorer le système d'information

En interne, suite à l'audit réalisé par un cabinet de conseil, un plan d'action visant à améliorer le système d'information a été élaboré. Il sera mis en œuvre progressivement en 2015. Une vingtaine d'actions sont formalisées et visent notamment à associer les utilisateurs aux projets d'évolution du système d'information de l'Agence.



UNE INFO AU FIL DE L'EAU

Un des grands enjeux
de l'année 2014
fut l'ouverture du système
d'information de l'Agence
à ses partenaires.

PILOTAGE DE L'ÉTABLISSEMENT

OBJECTIF	SOUS-OBJECTIF	INDICATEUR	RÉALISÉ 2013	RÉALISÉ 2014
Garantir par des dispositifs de contrôle interne un mécanisme porteur d'efficacité de l'action publique	Consolider une démarche qualité structurante	Renouvellement de la certification qualité	Oui	OUI
	Mettre en place un dispositif de contrôle interne comptable et financier opérationnel et efficace	Contrôle interne comptable et financier	Oui	OUI
Poursuivre une démarche d'exemplarité et d'écoresponsabilité de l'Agence de l'eau	Contribuer à la modernisation des pratiques de l'État via la dématérialisation	Télédéclaration des redevances	0 %	4,16 %
	Assurer un fonctionnement écoresponsable de l'Agence de l'eau	Plan d'action de réduction des émissions de GES	78 %	85 %
		Clause environnementale	14 %	18 %

SEINE-AMONT

❖ Superficie du sous-bassin :

31 000 km²

❖ Principaux cours d'eau :

la Seine, l'Aube, l'Yonne, le Loing

❖ Principaux plans d'eau :

les barrages-réservoirs de la Seine, de l'Aube et du Morvan

❖ Nombre d'habitants :

980 000

❖ Principales nappes d'eau souterraine :

la nappe de Beauce, la nappe de la Craie, les aquifères karstiques jurassiques et le socle du Morvan

LE BASSIN HYDROGRAPHIQUE

Majoritairement rural, le territoire Seine-amont est drainé par la Seine et ses affluents (Yonne, Aube, Loing), de la source du fleuve à sa confluence avec la Marne. Plus de 40 % des communes comptent moins de 200 habitants. L'ensemble des 18 masses d'eau souterraine du territoire est affecté par les pollutions en nitrates et pesticides. Les cours d'eau patrimoniaux de tête de bassin, « vitrines » de Seine-Normandie, restent bien préservés. Toutefois, la reconquête d'autres cours d'eau est un enjeu majeur, car le territoire comprend 25 % des masses d'eau du bassin devant atteindre le bon état en 2015.

AMÉLIORER LA GOUVERNANCE

La Commission territoriale Seine-amont

La Commission s'est réunie en octobre pour installer ses nouveaux membres et examiner les principaux points à enjeu pour le territoire (inondations et hydro-morphologie) dans le cadre de l'élaboration du futur SDAGE 2016-2021.

Les contrats globaux

2014 fut une année charnière, en raison notamment du changement de programme d'intervention de l'Agence en 2013 : achèvement de plusieurs contrats évalués sur leur réalisation et leur efficacité par des études externalisées (Auxois-Morvan, Cure-Yonne, plaines du Saulce, des Îles et des Boisseaux), élaboration de nouveaux contrats (Voire-Ravet, bassin du Loing côté Yonne et côté Loiret, Beuvron-Sauzay), signature et début de mise en œuvre de contrats sur l'amont de la Seine et l'amont de l'Essonne.

Les SAGE

L'année 2014 a été marquée par le démarrage de la mise en œuvre des SAGE Armançon et Nappe de Beauce et Milieux aquatiques associés, qui avaient été approuvés en 2013.

Le Plan territorial d'actions prioritaires (PTAP)

La deuxième année de mise en œuvre du PTAP du 10^e programme (2013-2018) comprend près de 1 600 actions. Fin 2014, 68 % des actions étaient au moins initiées et plus de 40 % engagées (études, travaux, etc.).

SATISFAIRE LES BESOINS EN EAU

L'alimentation en eau potable

Plusieurs opérations ont été soutenues pour un montant total d'aides de 2,4 M€. Parmi elles, l'interconnexion inscrite au PTAP 2013-2018 pour assurer une quantité suffisante d'eau potable sur le secteur de Dyé, Bernouil et Vézannes dans l'Yonne. Cette opération est couplée à des actions de préservation de la ressource.



UNE INFO AU FIL DE L'EAU

Plus de la moitié des captages prioritaires ont fait l'objet d'une étude d'aire d'alimentation de captage et bénéficient aujourd'hui d'un programme d'actions préventives.

La protection des captages

L'Agence mène une politique active de reconquête de la qualité de la ressource en eau potable. Sur 437 captages du SDAGE, près de 240 captages prioritaires ont fait l'objet d'études d'aire d'alimentation de captages (AAC), engagées ou terminées, aboutissant à la définition d'un programme d'actions préventives. Plus de 40 captages ont bénéficié de mesures effectives de protection (engagement de mesures agroenvironnementales, etc.).

DÉPOLLUER

Traiter les eaux usées domestiques

— L'assainissement collectif

Les 17 stations d'épuration DERU sont aux normes. Plus de 4,2 M€ de subventions ont été accordés aux collectivités locales pour diminuer les pollutions ponctuelles des milieux. Les études relatives aux stations de Cézay Saint-Aubin et de Vinneuf, identifiées dans la liste des 123 stations prioritaires au titre de la DERU, ont été poursuivies.

— L'assainissement non collectif

La réhabilitation des équipements individuels non conformes s'est poursuivie, en priorité sur les communes identifiées dans le PTAP, ainsi que les équipements non conformes ayant un impact avéré sur le milieu ou présentant un enjeu sanitaire particulier. Le montant global des aides s'est élevé à 1,6 M€.

Poursuivre la dépollution des eaux usées industrielles

— Une forte mobilisation

L'implication du milieu industriel a fait émerger une quarantaine d'actions prioritaires représentant 900 000 € de subventions.

Les redevances

Plus de 3 700 redevances ont été inscrites et calculées, représentant une recette globale de 33,7 M€. 20 % des déclarants du territoire Seine-amont ont choisi la télédéclaration pour les redevances « pollution » et « collecte domestique ».

LE FESTIVAL 7^{ES} RÉCID'EAU

Organisée tous les deux ans par l'Agence avec la Ville de Sens et la Communauté de communes du Sénonais, la 7^e édition du festival Récid'eau a rassemblé, pendant quatre jours, 40 exposants, 1 555 élèves tous niveaux confondus, un millier de visiteurs grand public et 2 000 spectateurs pour le spectacle *Les Rippetout au pays de l'or bleu*. L'explorateur Patrick Deixonne en a été le parrain. La manifestation a bénéficié pour la première fois d'un partenariat d'initiative locale avec la Fédération de l'Yonne pour la Pêche et la Protection du milieu aquatique.

Dans le prolongement des 7^{es} Récid'Eau, l'Agence a engagé un partenariat avec Patrick Deixonne, chef de la mission 7^e Continent, lors de son expédition dans le gyre de l'Atlantique Nord, dont le but est de lutter contre la pollution des océans par le plastique : parallèlement le long de la Seine, une opération pédagogique « De la Seine au 7^e Continent » a été organisée par l'Agence avec le soutien de l'enseignement agricole.

Les contrôles fiscaux sont montés en puissance. Ils ont porté sur les déclarations de redevances des collectivités ou de leurs exploitants (17 communes ou syndicats contrôlés) et des industriels (5 contrôlés).

L'Agence a poursuivi les expertises techniques des dispositifs d'auto-surveillance en réalisant 21 visites ou contre-visites de stations d'épuration, auxquelles s'ajoutent les réunions ponctuelles avec les exploitants. 60 stations d'épuration de plus de 2 000 EH (sur les 65 prioritaires) en ont bénéficié.

RECONQUÉRIR LES MILIEUX

La restauration des cours d'eau et des zones humides

115 opérations, d'un montant total de 6,2 M€, ont été financées par l'Agence à hauteur de 3,6 M€. Leur nombre reste stable par rapport à 2013. Elles concernent des actions d'animations, des études et travaux réalisés dans l'objectif de reconquête de la qualité des milieux aquatiques fixé par la DCE.

Pour le bon état écologique des eaux

18 ouvrages ont été aménagés. 14 d'entre eux ont été supprimés ou arasés. Ces opérations ont notamment été conduites dans le cadre du Contrat Life+, programme européen axé sur la continuité écologique et mis en place sur le territoire du Parc naturel régional du Morvan.

En outre, 60 km de cours d'eau ont été restaurés dont 10 km dans le département du Loiret (rivières de l'Œuf et de la Rimarde).

Les zones humides

Plus de 50 ha ont été acquis, notamment à Nogent-sur-Seine (10 ha). Pour l'amélioration de la connaissance des zones humides sur l'ensemble du territoire (hors territoire SAGE Nappe de Beauce), une étude de prélocalisation et de hiérarchisation des zones potentiellement humides a été menée sous maîtrise d'ouvrage de l'Agence. Cette étude apportera des informations nécessaires aux maîtres d'ouvrage pour mieux orienter la réalisation d'inventaires de zones humides.

VALLÉES D'OISE

❖ **Superficie du sous-bassin :**

17 000 km²

❖ **Longueur de cours d'eau :**

9 000 km

❖ **Principaux cours d'eau :**

l'Oise et l'Aisne

❖ **Principales nappes d'eau souterraine :**

la nappe de la Craie, la nappe du Calcaire du Lutécien

❖ **Nombre d'habitants :**

2 000 000

❖ **Superficie de zones humides :**

1 000 km²

❖ **Principaux plans d'eau :**

les plans d'eau de l'Ailette, les gravières de Travecy, les étangs de Belval et de la Grande Rouillie

LE BASSIN HYDROGRAPHIQUE

Le bassin de l'Oise s'étend sur six départements. Densément peuplé et fortement industrialisé en région parisienne et le long des axes fluviaux, il présente une activité agricole intense composée de grandes cultures sur une partie importante du bassin (40 %) et de zones d'élevage en périphérie.

AMÉLIORER LA GOUVERNANCE

La politique territoriale

Les projets de révision des SAGE de la Nonette et de l'Automne, dans l'Oise, ont été présentés en Commission territoriale des Vallées d'Oise. Le SAGE de l'Automne a reçu un avis favorable du comité de bassin.

— Les captages d'eau potable et les pollutions diffuses : mobiliser les acteurs

Terr'eau Bio, la journée d'information, d'échanges et de découvertes organisée par l'Agriculture biologique en Picardie (ABP) avec le soutien de l'Agence a réuni 200 participants. Elle a porté sur des retours d'expériences, le partage de techniques entre agriculture « bio » et « conventionnelle » pour la protection des captages, etc.

En zones non agricoles, les acteurs et relais se mobilisent sur les territoires prioritaires via des programmes d'animations, de formations et de communication (URCPIE de Picardie, FREDON Picardie, etc.).

— Encourager l'accompagnement et l'émergence des programmes d'actions

Les enjeux et programmes d'actions prioritaires (0,9 M€ d'aides) ont fait l'objet de journées d'information et de formation auprès des décideurs, relais locaux et techniciens sur les thématiques du « grand cycle de l'eau ». Ces derniers ont également bénéficié de classes d'eau, d'actions et d'outils de communication.

— Poursuivre la politique contractuelle

Deux contrats dits « contrats globaux d'action pour l'eau » (2014-2018) ont été signés : le contrat de Oise, Matz, Divette, Verse et leurs affluents ; et celui d'Aisne Vesle Axonaise.

— Le Plan territorial d'actions prioritaires (PTAP)

L'année 2014, qui correspond à la deuxième année de mise en œuvre du PTAP du 10^e programme (2013-2018), comprend près de 823 actions. Fin 2014, 30 % d'entre elles étaient au moins initiées et plus de 31 % engagées (études, travaux, etc.).

SATISFAIRE LES BESOINS EN EAU

Assurer l'approvisionnement en eau potable (AEP)

L'année 2014 a été consacrée aux études visant à améliorer la connaissance du patrimoine des maîtres d'ouvrages, au niveau de leurs réseaux et de leurs captages (22 conventions représentant 206 000 € d'aides). Suite à la réalisation de Schémas directeurs d'alimentation en eau potable (SDAEP), l'Agence a été sollicitée pour des travaux relatifs à l'AEP (2,5 M€ d'aides). Les études et travaux de protection de la ressource (DUP et AAC) ont mobilisé 514 000 € d'aides.

Préserver la ressource

L'étude « Aide au choix des captages prioritaires de l'Agence de l'eau Seine-Normandie, réflexion méthodologique et application au bassin de l'Oise » est en cours. Elle permettra d'identifier les captages à préserver, et ceux pour lesquels des actions sont nécessaires.

Lutter contre les pollutions diffuses

Le territoire d'Auger-Saint-Vincent (60) fait l'objet d'une démarche innovante de progrès menée de façon collective



UNE INFO AU FIL DE L'EAU

Avec l'appui de la Fédération de pêche des Ardennes (AMO) et du sous-préfet de l'arrondissement de Rethel, l'Agence va lancer un vaste chantier de restauration de la continuité écologique de la Retourne, soit une dizaine d'ouvrages à effacer d'amont en aval de la rivière.

(12 agriculteurs de l'AAC sont impliqués). Des pistes de travail sont avancées. Elles portent sur l'agriculture biologique, l'arboriculture sur prairie sans intrant, le boisement de terres sensibles, les cultures biomasses sans intrant et les intercultures pièges à nitrate longues et courtes systématiques. Le pilotage de cette initiative a été nommé lauréat de l'appel à projets 2014 lancé par l'Agence et portant sur les changements de systèmes visant la qualité des eaux (133 000 € d'aides).

Le développement de la Charte « Zéro phyto » en zone non agricole se poursuit : plus de 70 collectivités en sont signataires en Picardie.

Gérer la pression quantitative de la ressource en eau

En partenariat avec le Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM), des modélisations des ressources et prélèvements ont été entreprises sur les bassins versants de la Thève et du Thérain dans l'Oise. Pour améliorer la connaissance de la pression quantitative, le fonctionnement des aquifères du tertiaire est en cours d'étude.

DÉPOLLUER

Traiter les eaux usées domestiques

— L'assainissement collectif

Les aides (études et travaux) à la création et à la modernisation de stations d'épuration se sont élevées à 6,5 M€. Parmi ces projets, la création de la station d'épuration de Saint-Paul (5 000 EH) et le lancement du projet de réhabilitation de la station d'Onsen-Bray (4 500 EH), situées dans l'Oise, permettront d'accélérer la reconquête de la qualité du cours d'eau de l'Avallon en mauvais état biologique et physico-chimique. L'année 2014 aura aussi permis la mise en conformité de la dernière station d'épuration (STEP) DERU grâce à la création d'une STEP de 12 000 EH par le Syndicat intercommunal assainissement Payelle Aronde (SIAPA).

Les aides aux réseaux d'assainissement ont atteint 12,8 M€. La réalisation ou la réhabilitation de branchements en domaine privé (1 460 branchements) ont été soutenues à hauteur de 4,2 M€.

— L'assainissement non collectif

289 installations ont été réhabilitées, pour un montant global d'aides de 2,5 M€.

L'industrie et l'artisanat : partenariats, communication, actions

1,3 M€ d'aides ont été alloués à une cinquantaine de projets.

L'Agence a poursuivi son partenariat avec la CCI de l'Oise, et la Communauté de l'Agglomération creilloise en a conclu de nouveaux avec la CCI de l'Aisne et le Syndicat mixte d'assainissement des Sablons. Ces animations visent à réduire la pollution diffuse issue des activités économiques en apportant conseils et information pour la réalisation de travaux de mise en conformité. Une campagne de communication relative à des « stations de nettoyage pour leurs brosses et leurs rouleaux » a été engagée avec la Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment (CAPEB) de Picardie.

RECONQUÉRIR LES MILIEUX

Restaurer les fonctions des milieux aquatiques et humides

— La renaturation des cours d'eau

L'Agence a attribué 5,67 M€ à l'entretien, la restauration des cours d'eau, la continuité écologique, les études globales sur les milieux aquatiques et au financement de postes de techniciens rivière.

11 projets de suppression ou de mise en place de dispositifs de franchissement ont été financés : cinq ouvrages situés sur l'Aisne navigable ont été reconstruits dans le cadre du partenariat public-privé entre VNF et la société BAMEO.

Des travaux de restauration des rus de la forêt de Compiègne ont été financés grâce à un accord-cadre entre l'Agence de l'eau et l'Office national des forêts.

— La préservation des zones humides

126 ha de zones humides ont été entretenus, 68 ha restaurés et 17 ha acquis. 18 études ont été financées (280 000 €). L'animation représente 13,8 ETP (675 000 €) et concerne 4 000 ha gérés.

Une étude de prélocalisation de zones humides a été réalisée sur le territoire de la moyenne vallée d'Oise : elle concerne 200 communes.

AMÉLIORER LA CONNAISSANCE

L'étude sur le transfert des nitrates dans les bassins d'alimentation de captage dans l'Aisne est terminée. Une étude similaire est en projet dans l'Oise. Une campagne de mesure « photographique » de la qualité des eaux souterraines a été réalisée. Les 73 points du réseau DCE et les 35 points AEP choisis parmi les captages prioritaires ont fait l'objet d'une mesure de tous les paramètres classiques, auxquels ont été ajoutés six métaux et 56 micropolluants organiques parmi les molécules émergentes.

VALLÉES DE MARNE

❖ Superficie du sous-bassin :

15 750 km²

❖ Principaux cours d'eau :

la Marne, l'Ornain, la Blaise, la Saulx et l'Ourcq

❖ Principales nappes d'eau souterraine :

les nappes de la Craie, du Champigny et de l'Éocène

❖ Nombre d'habitants :

850 000

❖ Principaux plans d'eau :

le lac du Der

LE BASSIN HYDROGRAPHIQUE

Du plateau de Langres à la région parisienne, le bassin versant de la Marne comprend 11 500 km de rivières. Forêts, vignobles, cultures intensives et polycultures couvrent le territoire. Le « petit chevelu » (ensemble de rivières) abrite une réserve importante de biodiversité aquatique particulièrement fragile. De par la situation du territoire, situé en tête de bassin, la préservation de ces milieux constitue un véritable enjeu pour les eaux superficielles et les eaux souterraines, qui alimentent 2,8 millions d'habitants.

AMÉLIORER LA GOUVERNANCE

Expliquer, accompagner, convaincre : triptyque d'un dispositif dédié aux décideurs territoriaux

L'année 2014 fut marquée par la refonte de la carte des communautés de communes (dont le nombre dans la Marne a été réduit de 56 à 29) et par le renouvellement de deux tiers des maires.

Parce que les gains qualitatifs enregistrés sur la ressource en eau sont à la fois lents et fragiles, l'Agence encourage l'esprit d'initiative chez les décideurs impliqués. Elle a ainsi poursuivi la mobilisation de divers relais avec lesquels des synergies étaient déjà développées.

Par ailleurs, l'Agence a participé au Carrefour des élus, organisé sous l'égide de l'Association des maires de la Marne. Elle a ainsi pu tisser des relations de proximité avec les nouveaux élus puisque, parmi ceux de Champagne-Ardenne, 1 000 ont été sensibilisés aux enjeux « eau » de leur territoire respectif et informés de l'accompagnement financier et du soutien technique de l'Agence.

Lors du forum des maires, 150 élus meusiens se sont informés sur l'approche pratique de deux axes du « grand cycle de l'eau » : la protection des captages et la reconquête de la qualité hydromorphologique des cours d'eau. L'intervention conjointe de la Direction départementale des territoires et du conseil général de la Meuse, des Agences Seine-Normandie et Rhin-Meuse a contribué à donner une vision cohérente de la politique publique de l'eau sur un département pourtant partagé entre deux grands bassins.

Le Plan territorial d'actions prioritaires (PTAP)

L'année 2014, deuxième année de mise en œuvre du PTAP du 10^e programme (2013-2018), comprend près de 1 150 actions. Fin 2014, 39 % des actions étaient au moins initiées, et plus de 15 % engagées (études, travaux, etc.).



UNE INFO AU FIL DE L'EAU

L'effacement d'un barrage et la réhabilitation de la station d'épuration de l'hôpital privé de la Renaissance Sanitaire permettront au Ru du Domptin d'atteindre le bon état en 2015.

SATISFAIRE LES BESOINS EN EAU

Le Marais de Saint-Gond : synergie entre petit et grand cycles de l'eau

Depuis longtemps confrontée à la présence de phytosanitaires dans l'eau distribuée à ses 4 000 habitants, la communauté de communes de la Brie des Étangs (Marne) a décidé de rationaliser, d'améliorer et de diversifier son approvisionnement en combinant trois actions : la recherche d'une nouvelle ressource, l'interconnexion, et l'abandon des captages dégradés.

Un nouveau forage a ainsi été mis en œuvre au cœur du marais de Saint-Gond, démontrant le rôle stratégique de cette zone humide, territoire emblématique d'une biodiversité préservée.

Afin de ne pas altérer le fonctionnement durable de ce milieu, deux mesures ont été mises en œuvre pour maintenir la lame d'eau nécessaire au fonctionnement biologique du complexe tourbeux :

- le volume journalier prélevé a été réduit de 1 100 m³ à 720 m³ ;

- le cours d'eau « le Cubersault » sera aménagé en substituant un seuil infranchissable par une série de microseuils, à la fois compatible avec la continuité et en mesure de contribuer à la recharge hydraulique de la zone captée.

DÉPOLLUER ET RECONQUÉRIR LES MILIEUX

L'exemple du Ru du Domptin

Le Ru du Domptin, affluent rive droite de la Marne, a été identifié comme cible prioritaire du PTAP des Vallées de Marne au niveau de Villiers-Saint-Denis (Aisne). Tous les paramètres de qualité de ce ru sont en effet dégradés lors de sa traversée de la propriété de l'hôpital privé de la Renaissance Sanitaire (établissement de 417 lits). Un barrage infranchissable d'une hauteur de chute de 1,92 m et le rejet de la station d'épuration de l'établissement hospitalier qui représente 750 EH entraînent une dégradation importante de la qualité de ce cours d'eau.

Après avoir rendu la continuité au ru en effaçant l'ouvrage hydraulique, l'hôpital entreprend la réhabilitation de sa station d'épuration. Les résultats attendus ? Une amélioration de la qualité du Domptin grâce :

- aux performances épuratoires (abattement de 95 % pour les MES, la DBO5 et la DCO, et de 40 % pour l'azote et le phosphore) ;
- à l'ajout d'un traitement tertiaire sur bamboueraie, qui aura pour effet de lisser les impacts hydrauliques sur le ru.

La conjonction de ces deux chantiers contribuera largement à l'atteinte du bon état du ru pour 2015.

RIVIÈRES D'ÎLE-DE-FRANCE

❖ **Superficie du sous-bassin :**

11 250 km²

❖ **Principaux cours d'eau :**

la Seine, la Marne et l'Oise

❖ **Principales nappes d'eau souterraine :**

les nappes sédimentaires de l'Éocène, des calcaires de Champigny et des calcaires de Beauce, les nappes alluviales de la Seine, dont celle de la Bassée

❖ **Nombre d'habitants :**

5 061 000

❖ **Principaux plans d'eau :**

les bases de loisirs du Val-de-Seine et de Moisson-Mousseaux, la chaîne d'étangs de Hollande

LE BASSIN HYDROGRAPHIQUE

L'Île-de-France est un territoire urbanisé, industriel et agricole où de nombreuses pollutions diffuses s'ajoutent aux pollutions pluviales et à celles des eaux usées.

En 2014, l'Agence a engagé 110,4 M€ en grande couronne francilienne.

AMÉLIORER LA GOUVERNANCE

Informer les acteurs de l'eau

Quatre réunions organisées avec les autres financeurs (conseil régional d'Île-de-France et conseils généraux) ont permis d'informer plus de 450 personnes sur les dispositifs d'aides de l'Agence et les orientations de son 10^e programme (2013-2018).

La politique territoriale

Pour sa première réunion après les élections du comité de bassin, la Commission territoriale (COMITER) a établi un projet de feuille de route sur trois ans. Elle a également émis un avis positif sur le SAGE des deux Morin après avoir analysé sa compatibilité avec le SDAGE, sa cohérence avec les SAGE limitrophes et les démarches proposées pour sa mise en œuvre.

En fin d'année, la Commission locale de l'eau (CLE) « Bièvre » a approuvé son projet de SAGE.

Informer les acteurs de l'eau

L'Agence a organisé une réunion d'information sur le branchement des particuliers et la charte des réseaux d'assainissement. 200 élus et techniciens y étaient rassemblés.

Développer la solidarité eau

0,77 M€ ont été attribués à six projets portés par des collectivités en association avec des ONG, pour l'accès à l'eau potable et à l'assainissement, principalement dans les pays d'Afrique subsaharienne (Burkina Faso, Sénégal, Éthiopie), à Madagascar et au Nicaragua.

Le Plan territorial d'actions prioritaires (PTAP)

L'année 2014, deuxième année de mise en œuvre du PTAP du 10^e programme (2013-2018), comprend près de 1 350 actions. Fin 2014, 43 % des actions étaient au moins initiées et plus de 30 % engagées (études, travaux, etc.).

SATISFAIRE LES BESOINS EN EAU

Développer la protection des captages

L'Agence a participé à la définition des 294 points sensibles à la pollution diffuse en Île-de-France ainsi qu'au choix des 50 nouveaux captages prioritaires au titre de la Conférence environnementale, qui ont complété les 30 captages Grenelle. Ainsi, 80 captages prioritaires sont définis, pour lesquels 43 aires d'alimentation de captage sont délimitées et 26 plans d'actions rédigés.

Concernant la mise en œuvre de ces plans d'actions, deux contrats captages ont été signés : ceux de la Fosse de Melun et d'Eau de Paris. D'autres contrats sont à venir : Nangis, Provins, le SIECCAO et les champs captants de Flins, d'Aubergenville et du Pecq.

En 2014, 119 agriculteurs ont reçu une aide de l'Agence pour des mesures contribuant à la protection de la ressource en eau. Leur montant total s'élève à 1,3 M€. 10 443 ha sont concernés, dont 2 831 ha en agriculture biologique et 7 612 hectares en agriculture intégrée.

Sécuriser l'alimentation en eau potable

L'Agence a attribué 6,8 M€ d'aides répartis en 26 projets relatifs à la réhabilitation de réservoirs, à la réalisation d'interconnexions, à la création de forages ainsi qu'à des prestations de maîtrise d'œuvre allant de la conception des projets au suivi des travaux.

DÉPOLLUER

Traiter les eaux usées domestiques

L'Agence a attribué 19 M€ d'aides pour la construction et l'amélioration des stations d'épuration, et 38 M€ d'aides pour la collecte des effluents.

Gérer les eaux pluviales à la source

L'Agence a attribué 0,7 M€ à des projets de gestion des eaux pluviales à la source. Ils concernent la réalisation de toitures végétalisées pour des complexes sportifs ou des infrastructures techniques, des parkings enherbés, sans oublier la mise en œuvre d'une gestion durable des eaux pluviales au sein de la zone d'activités « La Vigne aux loups » (91), opération engagée par la Communauté d'agglomération Europ' Essonne.

L'Agence a soutenu des acteurs économiques en finançant deux études relatives à la gestion à la parcelle des eaux pluviales, et trois projets d'infiltration des pluies courantes et fortes. En outre, les travaux réalisés sur la plate-forme logistique de Prologis Moissy-Cramayel (77) ont permis de gérer près de 51 ha en infiltration à la parcelle.

Dépolluer les rejets industriels

L'Agence a financé la dépollution industrielle à hauteur de 17,7 M€ sur 33,4 M€ de travaux.

À noter ceux du secteur aéronautique : le remplacement de l'usinage chimique par un usinage mécanique sur le site de Dassault Aviation (95) et les travaux relatifs au rejet zéro sur site, à la substitution du chrome hexavalent et à la prévention de la pollution accidentelle engagés par SGI (78).

Agir contre les pollutions dispersées des activités économiques

Dans le cadre de sa politique de réduction des pollutions dispersées, l'Agence développe son action de mise en conformité des entreprises artisanales et des TPE. 720 diagnostics de mises en conformité ont été réalisés ; ils concernaient 244 entreprises.

28 opérations groupées sont en cours. Leur animation représente 10 ETP. Trois nouvelles opérations groupées ont été initiées. Elles sont portées par le Syndicat d'agglomération nouvelle Sénart (SAN Sénart), la Communauté d'agglomération Marne et Chantreine, et la Communauté d'agglomération de Melun-Val de Seine (CAMNS).

Réduire les substances dangereuses

Les entreprises poursuivent leurs efforts pour éradiquer les rejets de substances dangereuses, en agissant à la source et en améliorant les dispositifs de traitement. Les émissions de 123 kg de métaux lourds et de solvants chlorés ont ainsi été réduites.

Améliorer le fonctionnement des ouvrages

Les entreprises qui génèrent une forte pollution brute et qui ont investi dans des traitements poussés de leurs eaux industrielles s'engagent progressivement dans le dispositif de « Suivi régulier des rejets ». Ce suivi, obligatoire pour les sites les plus importants, permet un calcul de la redevance au plus près de la pollution réelle rejetée. 19 sites industriels ont obtenu leur agrément pour calculer ainsi leur redevance.

La prime pour épuration des 474 stations d'épuration du territoire a été calculée. La qualité du fonctionnement des stations d'épuration des collectivités locales intervient dans le calcul de ladite prime. Leurs dysfonctionnements sont transmis au maître d'ouvrage.

Pour l'année de fonctionnement 2012, 52 Aides à la qualité d'exploitation des réseaux (Aquex) ont également été calculées.

RECONQUÉRIR LES MILIEUX

L'Agence a attribué 11,2 M€ d'aides pour la reconquête des milieux aquatiques.

La Mérantaise décloisonnée

Cette rivière, affluent de l'Yvette, présente des tronçons avec une hydro-morphologie préservée (alternance de faciès d'écoulement et ripisylve diversifiée). La truite fario est présente. Des travaux de renaturation de la rivière sur plus de 1,5 km, par l'effacement de six ouvrages, ont rétabli la continuité écologique sur le secteur et amélioré significativement la situation par rapport au risque d'inondation.

FAIRE ÉMERGER DES PROJETS

L'Agence finance huit structures (soit 11,5 ETP et 10 animateurs) pour porter l'élaboration et la mise en œuvre des SAGE.

Dans le cadre de 22 contrats globaux en cours, 17 animateurs ont en charge l'émergence d'actions programmées et 12 animateurs sont spécifiquement dédiés à la mise en conformité des raccordements industriels. Ainsi, 27 ETP subventionnés à 50 % ont été soutenus par l'Agence.

Une réunion annuelle a été organisée pour les animateurs spécialisés sur l'industrie et l'artisanat.

Par ailleurs, l'Agence a financé 608 classes d'eau : 16 000 élèves d'Île-de-France ont pu découvrir le patrimoine local de l'eau. Ces « formations » sont réalisées avec le soutien d'une vingtaine de structures qui relayent sur le terrain le dispositif classes d'eau de l'Agence.

PARIS ET LA PETITE COURONNE

❖ Superficie du sous-bassin :

762 km²

❖ Nombre d'habitants :

6 409 000

❖ Principaux cours d'eau :

la Seine, la Marne et le canal de l'Ourcq

LE BASSIN HYDROGRAPHIQUE

Paris et la petite couronne (123 communes) se caractérisent par une très forte densité de population, supérieure à la majorité des métropoles mondiales.

Des actions importantes doivent être engagées pour le traitement des eaux usées domestiques, celui des eaux pluviales (du fait de l'imperméabilisation des sols) et celui des pollutions liées à l'industrie ou aux activités artisanales. L'Agence de l'eau a engagé 232 M€ d'aides à l'investissement, dont plus de 85 % sont destinés à des actions dites prioritaires.

AMÉLIORER LA GOUVERNANCE

La politique contractuelle

Le contrat global d'actions du territoire Plaine et coteaux de la Seine centrale urbaine a été signé. Il permet de couvrir presque intégralement le territoire de la petite couronne parisienne par des contrats de bassin (Bièvre Aval, Marne Confluence, Seine parisienne amont, Seine parisienne centrale urbaine). Il rassemble 34 signataires, dont trois financeurs et 31 maîtres d'ouvrage, qui ont inscrit au total 227 projets pour un montant global de 453,3 M€. L'animation est assurée par l'association Espaces.

Les SAGE

Le règlement et le Plan d'aménagement et de gestion durable (PAGD) du SAGE de la Bièvre ont été approuvés par la Commission locale de l'eau (CLE) et ont été soumis à enquête publique au 1^{er} trimestre 2015.

Les tendances et scénarios du SAGE Marne Confluence ont été réalisés et la stratégie a été définie.

L'état des lieux du SAGE de la Croult-Morée a été adopté.

Informier les acteurs de l'eau

L'Agence a réuni 120 acteurs de l'aménagement du territoire, des collectivités et des activités économiques.

L'objectif ? Les informer sur :

- l'obligation d'effectuer les travaux d'assainissement sous charte qualité pour bénéficier des aides de l'Agence à partir de 2015 ;
- le contrôle à la source des eaux pluviales ;
- la mise en conformité des branchements ;
- le « Zéro phyto ».

Une seconde réunion d'information a porté sur la charte réseau et la conformité des branchements.

Développer la solidarité internationale

La stratégie est la suivante : privilégier les dossiers portés par des maîtres d'ouvrage reconnus pour leurs compétences en la matière (SIAAP, SEDIF, conseils généraux, Ville de Paris, conseil régional). Les actions de solidarité internationale (0,9 M€ d'aides) ont concerné

un projet d'assainissement à Zinder (Niger), à Antananarivo (Madagascar) et à Koungheul (Sénégal).

Parallèlement, des travaux portés par des ONG ont été financés à Haïti et en République Démocratique du Congo.

SATISFAIRE LES BESOINS EN EAU POTABLE

8,5 M€ d'aides ont été consacrés à l'approvisionnement en eau potable et à la protection de la ressource.

La sécurisation et la qualité du traitement

20 M€ de travaux ont été financés pour le traitement des usines, la réhabilitation d'adductions ou de réservoirs et la sécurité des équipements. Par exemple : les travaux de réhabilitation de l'usine de Choisy-le-Roi (94), ou la réhabilitation d'adductions sur la ceinture nord.

La prévention des pollutions diffuses

Sur l'aire d'alimentation du captage de la Voulzie (77) d'une surface de 11 000 ha, dont 4 000 ha couverts par des MAE, Eau de Paris développe une animation pour un changement des systèmes de production agricole. Sur les sources de la Vanne (89) qui couvrent 47 000 ha, dont 1 500 ha en bio, l'animation vise à développer l'agriculture biologique par des mesures de gestion extensive de prairies ou de remise en herbe pour combattre le ruissellement. Sur les sources de la Vigne (28), qui s'étendent sur 37 500 ha dont 4 500 ha couverts par des MAE, le programme est axé sur la réduction des pesticides et des nitrates.

L'action multipartenariale Phyt'eaux Cités concerne 110 communes. L'usage des pesticides a diminué de 80 % et 24 communes pratiquent le « Zéro phyto ». On constate une diminution des apports de pesticides dans l'Yvette à l'aval d'Épinay-sur-Orge.

Des groupes de travail « Zéro phyto » regroupant les collectivités du territoire du contrat Plaines et coteaux de la Seine centrale urbaine ont été créés afin d'encourager les collectivités à s'engager dans cette démarche.

DÉPOLLUER

La mise aux normes DERU et DCE des stations d'épuration

187 M€ d'aides ont été accordés. Parmi les projets financés : le chantier « hors-norme » de l'usine Seine-aval à Achères (78) avec la refonte de la file biologique (220 M€ de travaux/études) et la refonte du prétraitement (63 M€ de travaux). La fin de ce chantier de plus de 1,5 Md€ est prévue en 2017 pour les prétraitements, et en 2021 pour la filière eau. Par ailleurs, la mise en route progressive de l'usine Seine Morée (53 000 m³/j) s'est poursuivie et l'usine Seine Grésillons II (200 000 m³/j) a été inaugurée en juin 2014.

La maîtrise des pollutions par temps de pluie

9 M€ d'aides ont été consacrés à la dépollution par temps de pluie.

Les eaux excédentaires de temps de pluie, importantes sur ce secteur essentiellement équipé en réseau unitaire, nécessitent de grands ouvrages de stockage pour réduire les pollutions directes par débordement des collecteurs, réguler ces eaux et les restituer vers les unités de traitement.

Le Syndicat interdépartemental d'assainissement de l'agglomération parisienne (SIAAP) a investi 4,7 M€ pour optimiser les ouvrages du complexe bassin de La Plaine (93) et ainsi réduire les déversements unitaires.

La Ville de Paris a engagé 5,5 M€ pour aménager et installer des vannes permettant d'utiliser les capacités de stockage existantes au niveau de deux déversoirs d'orage et, ainsi, réduire les déversements. En 20 ans, la Ville de Paris a réduit les déversements annuels de 80 à 90 %.

L'Agence encourage les actions de gestion alternative des eaux pluviales par réduction à la source, afin d'éviter leur engouffrement dans les réseaux d'assainissement et les débordements au milieu via les déversoirs d'orage. L'aménagement de 21 ha (contre 10 ha en 2013, soit +100 %) par des ouvrages à ciel ouvert a représenté 9,5 M€ de travaux. L'Agence a participé à hauteur de 3 M€. L'aménagement de la ZAC Landy-Pleyel à Saint-Denis, dont le coût s'est élevé à 0,5 M€, a permis une réduction de 45 % de l'imperméabilisation des sols ainsi que l'infiltration des pluies courantes pour les parties encore imperméables. À Mandres-les-Roses (94), suite au réaménagement d'un groupe scolaire, toutes les eaux pluviales sont infiltrées.

Deux autres projets ont été portés par des acteurs économiques gestionnaires de grandes surfaces imperméabilisées : un déracordement de 5 ha par Airbus Helicopters au Bourget (93), et un projet de désimpermeabilisation de 1 ha par Sogaris à Créteil (94).

Les réseaux d'assainissement

30 km de réseaux ont été financés à hauteur de 11,7 M€ sur un montant total de travaux de 32 M€. Le linéaire réhabilité est en baisse de plus de 60 % par rapport à 2011-2012. Si cette tendance se confirmait, elle pourrait altérer la qualité du milieu naturel.

La mobilisation des collectivités pour inciter les particuliers à mettre leurs branchements en conformité a porté ses fruits : 607 mises aux normes ont été effectuées.

La dépollution des industries et des activités économiques

3,7 M€ d'aides ont été consacrés à la dépollution des industries et des activités économiques. Les actions ont concerné :

- le contrôle à la source des eaux pluviales (975 000 € d'aides) ;
- la prévention des pollutions accidentelles (900 000 € d'aides) ;
- la suppression de substances dangereuses dans le processus, comme le chrome hexavalent sur le site de la société Modern Chrome (93), ou le perchloréthylène dont l'utilisation est arrêtée dans 70 nouveaux pressings grâce à l'achat de nouvelles machines ;
- la mise en rejet zéro des entreprises du traitement de surfaces, comme Perrien à Montreuil (93) ou Lasco à Champigny (Val-de-Marne).

RECONQUÉRIR LES MILIEUX

La renaturation des berges des cours d'eau et de la biodiversité piscicole

5,57 M€ ont été consacrés à la restauration des cours d'eau.

Principal projet : la réouverture à ciel ouvert de la Bièvre à L'Hay-les-Roses sur 1,2 km, afin de restaurer son fonctionnement physique et écologique et permettre la « réappropriation » de ce secteur par les riverains.

Ce projet s'inscrit dans les grandes orientations portées par le conseil général du Val-de-Marne, au carrefour des orientations du Plan vert 2006-2016 et du Plan bleu 2009-2020.



UNE INFO AU FIL DE L'EAU

En 20 ans, les déversements annuels de la Ville de Paris ont été réduits de 80 à 90 %.

SEINE-AVAL

❖ **Superficie du sous-bassin :**

17 000 km²

❖ **Longueur de la côte (avec l'estuaire) :**

160 km

❖ **Principaux cours d'eau :**

la Seine, l'Eure, l'Epte, l'Andelle, la Risle, la Bresle, l'Arques, la Veules (plus petit fleuve de France)

❖ **Nombre d'habitants :**

2 300 000

❖ **Principaux plans d'eau :**

la Grand'Mare et la base de loisirs de Léry-Poses

❖ **Principales nappes d'eau souterraine :**

la nappe de la Craie

LE BASSIN HYDROGRAPHIQUE

La nappe de la Craie est la principale source d'alimentation en eau potable du bassin Seine-aval, fragilisée par l'entrée d'eaux superficielles liée à la nature karstique du réservoir crayeux.

En 2014, 950 conventions d'études et de travaux ont été signées, pour un montant total de 167 M€, financés par l'Agence à hauteur de 94,2 M€. Les actions prioritaires inscrites au PTAP ont représenté 45,9 M€ d'aides (soit 49 % du total), et les actions de solidarité rurale 16,5 M€ (soit 18 % du total).

AMÉLIORER LA GOUVERNANCE

La politique territoriale

— La Commission territoriale (COMITER)

Les travaux de la COMITER ont notamment porté sur le projet de SAGE de la Bresle et l'émergence du SAGE des Six Vallées (76).

— Les Schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE)

Les SAGE de l'Avre (27-28), de l'Iton (27) et du Cailly (76) sont en cours de mise en œuvre par arrêté préfectoral. Les SAGE de la Risle (27) et de l'Yères (76) sont en cours d'élaboration. Le SAGE du Commerce est en cours de révision, tandis que celui des Six Vallées est en émergence.

— Le Plan territorial d'actions prioritaires (PTAP)

L'année 2014, deuxième année de mise en œuvre du PTAP du 10^e programme (2013-2018), comprend près de 1 370 actions. Fin 2014, 68 % des actions étaient au moins initiées et plus de 35 % engagées (études, travaux, etc.).

La politique contractuelle

— Les contrats globaux

La mise en place de contrats globaux, conformément aux priorités du PTAP Seine-aval, a pris du retard. L'absence de structure porteuse à l'échelle des unités hydrographiques cohérentes en est la cause.

La communication

— Informer les élus et les collectivités

Les trois « Matinales » organisées par l'Agence ont permis à une centaine d'élus de venir sans rendez-vous à la rencontre des chargés d'opérations de l'Agence pour recueillir des informations administratives et techniques, principalement sur l'hydraulique douce et l'assainissement non collectif.

Une cinquantaine de représentants des communes et structures intercommunales du bassin de l'Eure, des services de l'État et l'Agence se sont réunis à Anet (28) pour étudier les questions liées à la gouvernance : les enjeux du « grand cycle de l'eau » et l'opportunité d'un SAGE Eure.

SATISFAIRE LES BESOINS EN EAU

Sécuriser l'alimentation en eau potable (AEP)

L'Agence a attribué 4,6 M€ d'aides réparties en 41 conventions, représentant 10,4 M€ d'études et travaux dont :

- en Seine-Maritime, l'étude de sécurisation du Syndicat des Sources du Cailly, de la Varenne et de la Béthune et l'interconnexion Quevillon-Bardouville pour la Métropole rouennaise ;
- dans l'Eure, la poursuite des travaux d'AEP du Syndicat des plateaux de l'Andelle ;
- en Eure-et-Loir, la poursuite de la démarche de sécurisation du Syndicat intercommunal du canton d'Anet.

Protéger la ressource

Les aides accordées aux études et travaux ont représenté 3,1 M€ et 96 conventions. Parmi les actions soutenues figurent l'animation technique des cellules de protection de la ressource (36 ETP), les études des aires d'alimentation des captages et les études et travaux de protection liés aux procédures de DUP. Parmi les 166 captages prioritaires inscrits au SDAGE pour le bassin Seine-aval, 100 bénéficient de l'élaboration ou de la mise en œuvre d'un programme d'actions.

À noter qu'un contrat d'animation « Artisanat » a permis la réalisation de 96 % des actions sur des aires d'alimentation de captage prioritaires ciblées par le « Grenelle ».

DÉPOLLUER

Traiter les eaux usées domestiques

— L'assainissement non collectif (ANC)

57 conventions ont été signées pour la réhabilitation de 1 019 installations, qui ont représenté 11,8 M€ de travaux, financés par l'Agence à hauteur de 7 M€.

— Les stations d'épuration

L'Agence a attribué 9,8 M€ d'aides pour financer 16,1 M€ de travaux, dont certains inscrits au PTAP, tels que la reconstruction de la station d'épuration de Chartres (Eure-et-Loir), et des stations de Caudebec-en-Caux, Bacqueville-en-Caux, Saint-Aubin-le-Cauf et Criel-sur-Mer (Seine-Maritime).

— La collecte des eaux usées

53 M€ de travaux ont été financés par l'Agence à hauteur de 29,4 M€ répartis en 95 conventions. Les travaux ont porté essentiellement sur les réseaux d'assainissement et les branchements des particuliers, en nette progression.

En outre, les effluents de petits dispositifs d'épuration obsolètes ont été transférés, comme ceux des sites du Syndicat de la Région de Bretteville Saint-Maclou, raccordés sur la station de Bec-de-Mortagne.

— L'assainissement en zone littorale

Suite aux études de profils de vulnérabilité des zones de baignade, des actions visant à la réduction des pressions polluantes sur le littoral devraient émerger au cours du 10^e programme.

Poursuivre la dépollution des rejets des industriels, des ports et des artisans

Ce volet de la dépollution a concerné 111 conventions pour un montant total d'aides de 20 M€.

— Les efforts des industries

Les principaux travaux portent sur l'augmentation des capacités épuratoires existantes tels ceux entrepris par Sanofi Chimie (76), et sur des travaux d'adaptation interne comme ceux réalisés par Total Raffinage (76) et Europac Papeterie de Rouen (76).

— Améliorer la connaissance des rejets de substances dangereuses

17 conventions (260 000 € d'aides) ont été signées pour la recherche de substances dangereuses dans les rejets industriels, principalement dans les domaines de la chimie, de la mécanique, du traitement de surfaces et de l'agroalimentaire.

À noter : une étude d'acquisition de connaissances a été lancée par Oril Industrie à Bolbec (76) suite à une pollution accidentelle.

— Réduire les pollutions des activités artisanales et portuaires

Le partenariat s'est poursuivi avec les chambres consulaires en tant que relais locaux de l'Agence.

Trois actions groupées ont été engagées auprès de « très petites entreprises » et « petites entreprises » sur des territoires prioritaires, sans oublier une action groupée sur les métiers de la peinture.

29 conventions (594 000 € d'aides) ont concerné des actions de réduction des rejets toxiques des garages automobiles, des rejets de substances dangereuses (perchloroéthylène) des pressings et des rejets gras des métiers de bouche.

Avec le soutien de l'Agence, les grands ports maritimes du Havre et de Rouen ont entamé en 2014 une étude ambitieuse de Schéma directeur d'assainissement sur leur territoire respectif.

SOLIDARITÉ INTERNATIONALE ET COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE

670 000 € d'aides ont été engagés, représentant 23 % du montant total attribué à l'échelle du bassin. Conformément aux engagements de la France en matière d'aide publique au développement, la priorité est donnée aux projets menés dans les pays pauvres prioritaires tels que ceux situés en Afrique. Sur les quatre projets retenus, trois concernent l'Afrique subsaharienne : le Sénégal, le Burundi et le Burkina Faso.

RECONQUÉRIR LES MILIEUX

Les aides accordées aux études et travaux ont représenté 12 M€ et 319 conventions.

Parmi les principales actions soutenues : l'animation technique rivières et zones humides (98 ETP) ; la lutte contre le ruissellement et l'érosion (13 ETP) ; la restauration des milieux (125 km de rivières et 1 341 ha de zones humides restaurées) ; la restauration des mares (27 mares pour 24 000 m³) ; le maintien en herbe des zones humides (1 724 ha) et les travaux de continuité écologique (29 ouvrages effacés et 7 passes à poissons installées).

Les opérations de restauration de la continuité écologique engagées pour la Bresle (76 et 80), la Béthune (76), l'Iton (27), la Risle (27) et l'Eure (27) ont été poursuivies tandis que celles pour l'aval de l'Yères (76) ont été lancées.

RIVIÈRES DE BASSE-NORMANDIE

❖ Superficie du sous-bassin :

17 500 km²

❖ Longueur de rivières :

21 000 km

❖ Longueur de la côte :

486 km

❖ Principaux cours d'eau :

l'Aure, la Dives, la Divette, la Douve, l'Orne, la Sée, la Sélune, la Seulles, la Sienne, la Taute, la Touques et la Vire

❖ Nombre d'habitants :

1 450 000

❖ Superficie de zones humides :

100 000 ha

❖ Principales nappes d'eau souterraine :

les nappes du Bajo-bathonien et de l'isthme du Cotentin

LE BASSIN HYDROGRAPHIQUE

La diversité géologique, celle des paysages et la proximité de la mer contribuent à la richesse de la région en écosystèmes. Milieux aquatiques littoraux et estuariens, zones humides arrière-littorales et petits fleuves côtiers à migrateurs s'y côtoient. La grande nappe du Bajo-bathonien, à l'est, contraste avec la faible puissance des aquifères du socle, à l'ouest.

À la fois agricole, industriel et touristique, le bassin rassemble nombre d'activités. L'agriculture y est dominée par l'élevage bovin et la production laitière. L'industrie concerne essentiellement l'agroalimentaire, l'automobile, l'électronique et la pharmacie tandis que le tourisme et la conchyliculture se développent le long du littoral.

En 2014, 751 opérations ont été engagées pour un total de 41 M€ d'aides.

AMÉLIORER LA GOUVERNANCE

La Commission territoriale (COMITER)

2014 a été marquée par le renouvellement des instances de bassin. L'Agence a accueilli les nouveaux membres de la COMITER et leur a présenté les enjeux du territoire des rivières de Basse-

Normandie ainsi que les défis et les enjeux du SDAGE et du Programme de mesures (PDM).

Le Plan territorial d'actions prioritaires (PTAP)

L'année 2014, deuxième année de mise en œuvre du PTAP du 10^e programme (2013-2018), comprend près de 930 actions. Fin 2014, 70 % des actions étaient au moins initiées, et plus de 42 % engagées (études, travaux, etc.).

L'état d'avancement des actions au 1^{er} janvier 2014 a été renseigné et transmis aux Missions inter-services de l'eau et de la nature (MISEN), pour contribution à l'actualisation de leurs Programmes d'actions opérationnels territoriaux (PAOT).

Les contrats globaux

Le contrat des Côtiers Granvillais est en cours. Les contrats du SAGE Sélune et Val de Saire ont été signés. Le contrat SAGE Orne aval-Seulles est en préparation.

Les SAGE

L'Agence a soutenu l'animation et les études pour l'élaboration ou la mise en œuvre de six SAGE : Orne-amont,

Orne-moyenne, Orne-aval-Seulles, Vire, Douve-Taute, Sélune. Le SAGE Douve-Taute a été adopté par la Commission locale de l'eau (CLE).

SATISFAIRE LES BESOINS EN EAU

81 dossiers ont été instruits pour un total de 3,22 M€ d'aides, dont 0,90 M€ au titre de la Solidarité urbain-rural (SUR).

Fournir une eau conforme aux exigences sanitaires et sécuriser l'approvisionnement

L'Agence a financé 25 opérations (1,46 M€ d'aides) dont l'usine de déferisation d'eau potable de Bayeux, ainsi que la construction ou la réhabilitation de trois réservoirs et l'amélioration de huit réseaux et interconnexions.

Protéger les captages

54 opérations ont été soutenues dont 10 procédures de DUP, 15 dossiers de mise en œuvre de périmètres réglementaires et de protection des aires d'alimentation de captage, 16 dossiers portant sur la réduction de l'usage des produits phytosanitaires et 13 sur l'animation pour la protection des captages.

DÉPOLLUER

Traiter les eaux usées domestiques

Plus de 21 M€ d'aides (245 dossiers) ont permis de financer les études et travaux de collecte et de traitement des eaux usées, dont 7,60 M€ au titre de la SUR.

— L'assainissement collectif

4,6 M€ ont été attribués pour la construction ou l'amélioration de 14 stations d'épuration dont celles de Grandcamp-Maisy (14) de 7 000 ha, et d'Omonville-la-Rogue (50) de 1 900 ha.

14,7 M€ (182 dossiers) ont concerné les réseaux d'assainissement : 2,4 M€ pour les créations ou extensions des réseaux, 5,5 M€ pour les réhabilitations, 6,5 M€ pour la mise en conformité des branchements et 0,3 M€ pour les diagnostics et études.

— L'assainissement non collectif

Si le nombre d'études de diagnostic a baissé (1 150 installations), le montant global des aides attribuées à la réhabilitation des installations se révèle en forte progression (266 installations).

Poursuivre la dépollution des rejets industriels

— La prévention des risques de pollution accidentelle

Un seul site a été aidé, pour un montant de 17 000 €, auquel s'ajoutent 15 dossiers au titre des contrats métiers (0,31 M€), essentiellement pour des ateliers de peinture et des garages.

— La réduction des rejets industriels

18 études de surveillance ont été financées dans le cadre du RSDE, pour un montant de 0,13 M€. 12 ateliers de pressing ont été soutenus pour la suppression des machines à perchloréthylène (80 000 €). 10 dossiers relatifs à la réduction des eaux usées ont été engagés (1,76 M€) dont les plus importants sont ceux de la laiterie Sofivo à Pontmain (53) pour la réduction du phosphore, de Renault Trucks à Blainville-sur-Orne (14) pour la collecte des effluents et la suppression des rejets directs, et de Dresser Produits Industriels à Condé-sur-Noireau (14) pour son passage en rejet zéro.

LE PRIX DU GÉNIE ÉCOLOGIQUE

2014 aura été marquée par la remise par Ségolène Royal du Grand Prix national du génie écologique à l'Agence de l'eau Seine-Normandie pour les dossiers de reconquête des eaux de la nappe de Champigny en Île-de-France (AQUI'Brie) et d'effacement du barrage de l'Enfernay, sur l'Orne. Pour ce dernier, l'opération ne s'est pas limitée à la destruction de l'édifice pour rétablir la continuité écologique et atteindre le bon état écologique : elle a aussi permis de restaurer le paysage naturel, tout en préservant le patrimoine industriel bâti ; de protéger les berges de l'érosion, en favorisant le recours à des techniques douces ; de faciliter et sécuriser la pratique du canoë-kayak ; et, enfin, d'améliorer l'accessibilité au cours d'eau pour les pêcheurs et les promeneurs.

Lutter contre les pollutions diffuses

43 captages correspondant à 23 bassins d'alimentation « Grenelle » sont visés par les dispositions de la loi.

— Encourager la profession agricole...

L'Agence a soutenu à hauteur de 0,73 M€ les agriculteurs engagés dans une démarche agroenvironnementale sur des territoires à enjeu DCE eau potable. L'Agence a également soutenu à hauteur de 0,82 M€ les techniques culturales innovantes, en apportant son concours pour l'acquisition de références nouvelles en agriculture intégrée et l'organisation d'actions de vulgarisation.

— ... et les collectivités

Avec l'appui de la Fédération régionale de défense contre les organismes nuisibles, l'adhésion à la charte bas-normande d'entretien des espaces publics s'est développée avec la labellisation de 25 collectivités, dont cinq se sont engagées à ne plus utiliser de produits phytosanitaires. Cela porte à plus de 300 le nombre de collectivités signataires de la charte.

Parallèlement, 10 collectivités ont bénéficié d'une aide pour l'achat de matériels alternatifs à l'usage de produits phytosanitaires et la réalisation de plans de désherbage. Des actions d'accompagnement, de formation, d'animation et de sensibilisation des collectivités pour améliorer leur pratique ont été financées.

— Lutter contre la pollution microbienne sur le littoral

Les profils de vulnérabilité dont l'objet est d'établir des programmes d'actions prévenant les risques de pollution ont été établis pour la totalité des eaux de baignades. Reste quelques profils à finaliser pour des zones conchylicoles. Ces profils s'appuient sur des données acquises via des réseaux de suivi de la qualité microbienne du littoral qui sont financés par l'Agence à hauteur de 0,26 M€.

— Soutenir le fonctionnement des ouvrages d'épuration

Le suivi du fonctionnement des ouvrages d'épuration

Les demandes de suivi régulier des rejets de quatre sites industriels ont été agréées par l'Agence, ce qui porte à 51 le nombre de sites industriels agréés.

L'Agence a réalisé 12 expertises techniques de stations d'épuration de plus de 2 000 EH. Toutes les expertises initiales concernant les stations supérieures à 2 000 EH sont désormais effectuées.

Les primes pour épuration

L'instruction des primes 2013 a été réalisée. En ce qui concerne les aides Aquex 2012, 0,76 M€ ont été apportés à 20 attributaires.

PRÉSERVER LES MILIEUX AQUATIQUES

Une reconquête des milieux aquatiques et humides

152 opérations ont été engagées (8,2 M€) : travaux portant sur les obstacles à l'écoulement (1,35 M€), restauration de cours d'eau (1,24 M€), entretien de cours d'eau (0,11 M€), restauration de zones humides (0,30 M€), entretien des zones humides (0,17 M€), acquisition de zones humides (0,74 M€), entretien du littoral (0,20 M€).

Des efforts d'animation toujours en progression

L'Agence a poursuivi le déploiement de postes d'animation technique rivières, zones humides et littoral (2,9 M€). Leur rôle est essentiel pour faire émerger puis mettre en œuvre des programmes de protection de la ressource, de restauration de cours d'eau ou des plans de gestion des zones humides, avec l'appui de cellules dédiées (CATER, CATEM, etc.).

Un poste d'animateur de l'estran a vu le jour, ouvrant ainsi plus largement l'animation à la thématique « littoral ».

ADRESSES

AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE SIÈGE

51, rue Salvador-Allende
92027 Nanterre Cedex
Tél. : 01 41 20 16 00
Télécopie : 01 41 20 16 09

Site Internet : www.eau-seine-normandie.fr

DIRECTION GÉNÉRALE

Michèle Rousseau
Directrice générale

Marc Collet
Directeur délégué

SECRETARIAT GÉNÉRAL

Catherine Lacaze

DIRECTIONS DU SIÈGE

STRATÉGIE TERRITORIALE
Louis Hubert

**CONNAISSANCE
ET APPUI TECHNIQUE**
Marie-Dominique Monbrun

RESSOURCES HUMAINES
Stéphanie Marguet

DIRECTIONS TERRITORIALES

SEINE-AMONT
Francis Schneider
18, cours Tarbé
CS 70702
89107 Sens Cedex
Tél. : 03 86 83 16 50

VALLÉES D'OISE
Philippe Papay
2, rue du Docteur-Guérin
ZAC de l'Université
60200 Compiègne
Tél. : 03 44 30 41 00

VALLÉES DE MARNE
Didier Pinçonnet
30, chaussée du Port
51035 Châlons-en-Champagne
Tél. : 03 26 66 25 75

RIVIÈRES D'ÎLE-DE-FRANCE
Nathalie Evain-Bousquet
51, rue Salvador-Allende
92027 Nanterre Cedex
Tél. : 01 41 20 17 29

PARIS ET PETITE COURONNE
Daniel Merlet
51, rue Salvador-Allende
92027 Nanterre Cedex
Tél. : 01 41 20 18 77

DIRECTIONS TERRITORIALES ET MARITIMES

SEINE-AVAL
Rémy Filali
Hangar C
Espace des Marégraphes
BP 1174
76176 Rouen Cedex 1
Tél. : 02 35 63 61 30

RIVIÈRES DE BASSE-NORMANDIE
André Berne
1, rue de la Pompe
BP 70087
14203 Hérouville-Saint-Clair Cedex
Tél. : 02 31 46 20 20

AGENCE COMPTABLE

Stéphane Liard
51, rue Salvador-Allende
92027 Nanterre Cedex
Tél. : 01 41 20 19 90

Conception-rédaction : Agence de l'eau Seine-Normandie

Crédits photos : Conseil général de la Côte-d'Or, Préfecture de Paris et d'Île-de-France ; J.Damase ; L.Sarteau ; Phovoir ; Masterfile ; Shutterstock ; iStockphoto ; Fotolia.

Création & réalisation graphique : avec des mots

Impression : ImprimaLog

Imprimé sur papier certifié FSC.





eau
seine
NORMANDIE

ENSEMBLE DONNONS VIE À L'EAU



51, rue Salvador-Allende - 92027 Nanterre Cedex
www.eau-seine-normandie.fr